

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 20 juin 2024, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2024

Mme LA MAIRE : Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil avec effectivement, on le verra, la présence de Madame Nadia GARNIER que l'on salue. Merci, Madame GARNIER. Malgré les conditions dans lesquelles vous nous rejoignez, c'est en tout cas avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillons. Je vous propose aussi de nommer comme secrétaire de séance, Monsieur Emmanuel LAFARGE, si vous en êtes d'accord. Et puis bien sûr, vérifier le quorum. S'il n'y a pas de commentaire sur le procès-verbal, je vous propose de le soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne M. Jean-Emmanuel LAFARGE, comme secrétaire de séance,
- approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Mme LA MAIRE : Ensuite, le rapport n° 2. Le rapport n° 2 vise à prendre acte des délégations accordées à Madame la Maire. Est-ce qu'il y a des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, je considère que nous avons bien pris acte de l'ensemble du dossier.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 3 est un dossier qui correspond au rapport 2023 sur les situations en matière de développement durable. C'est une prise de connaissance. Il y aura une présentation par Anthony POULIN.

M. POULIN : Bonsoir à toutes et tous. En effet, je vais vous présenter ce rapport développement durable en ayant, et excusez-moi pour l'émotion, une pensée pour Philippe. En effet, on échangeait souvent sur l'importance de mêler les politiques sociales au cœur des politiques de la transition écologique et lorsque l'on agit pour les plus vulnérables qui sont les premières victimes de tous les bouleversements du monde, nous agissons pour le plus grand nombre. J'ai vraiment une pensée émue, comme l'ensemble de mes collègues, en début de ce Conseil Municipal.

Ce rapport développement durable, c'est une obligation légale pour les collectivités, mais au-delà d'une obligation légale, c'est un document qui a été structuré depuis plusieurs années autour de cinq finalités :

- La finalité du changement climatique,
- La biodiversité,
- La cohésion sociale et les solidarités,
- L'épanouissement des êtres humains
- La consommation et les productions responsables.

Nous avons décliné ces grandes finalités en objectifs locaux de développement durable qui s'appuient sur les 53 cibles définies au niveau international par l'ONU.

Ce rapport est pensé sous le même format que les autres années. Il vous permet d'avoir des données quantitatives et de recenser les actions engagées sur le terrain. Nous le présentons au moment du compte administratif puisqu'il permet de rendre compte de la gestion municipale pour l'année 2023. Il permet d'échanger en amont de la phase de décisions budgétaires. Il permet de montrer les réalisations phares que nous avons réalisées au cours de l'année précédente et de matérialiser à travers différentes

actions, différents indicateurs, notre participation, de la collectivité, de l'ensemble de ses agents, de l'ensemble de nos politiques publiques à la réalisation des objectifs de développement durable.

Je suis un peu embêté puisque le diaporama était censé se dérouler et j'ai déjà pas mal avancé dans le propos. Voilà, nous en sommes ici. Parfait.

Cette année particulièrement, nous avons souhaité mettre à l'honneur des actions, mais au-delà, mettre aussi à l'honneur des agents qui sont des ambassadeurs quotidiens des politiques de développement durable menées par la collectivité. Donc vous retrouverez différents témoignages de nos agents, au cœur de ce rapport développement durable.

Nous pouvons citer en exemple la mobilisation des habitants dans la réduction de leur consommation énergétique avec l'action de lutte contre la précarité énergétique et de prêt de mallettes énergie avec le témoignage de Christophe de la direction Maîtrise de l'énergie qui nous indique comment il travaille. Vous voyez qu'à chaque fois, vous avez un objectif cible et des objectifs qui sont réalisés, qui sont des objectifs connexes, des co-bénéfices de chaque politique. Cela nous permet de voir que lorsque l'on agit dans un domaine, ça a une résonance dans de nombreux autres domaines. Par exemple, en la matière, cela nous permet de mettre en avant, au-delà du confort thermique, la connaissance sur les outils permettant d'agir ou encore les conseils sur la réduction de l'impact sur son logement et donc, toutes les mesures d'adaptation au changement climatique.

Si nous prenons l'exemple d'une autre finalité, celle de la biodiversité et des ressources naturelles, nous avons souhaité mettre en avant l'action sur la connaissance des insectes pollinisateurs pour une meilleure prise en compte dans la gestion et la conception des espaces verts et de nature. Là, nous avons le témoignage d'un agent de la direction Espaces verts et biodiversité qui indique la formation qu'il a pu avoir pour acquérir de nouvelles connaissances sur ce dossier et faire évoluer son métier.

Prenons un autre exemple dans une autre catégorie et dans une autre finalité, sur le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne qui sont au cœur du développement durable, puisqu'il n'y a de développement durable que si l'ensemble des habitants participe à ces réflexions, que si l'ensemble des instances s'emparent des finalités du développement durable. Nous pouvons observer l'aspect coconstruction, notamment avec l'assemblée des Sages, de la concertation autour de la végétalisation de la place de la Révolution ou du Plan Ecoles et crèches. Vous avez là aussi le témoignage d'une agente du service Démocratie participative.

En matière d'épanouissement des êtres humains, l'importance que nous accordons dans nos actions, c'est d'animer et de faire vivre les quartiers bisontins. Nous pouvons prendre l'exemple ici de « Place aux choix solidaires et durables ! » que nous avons porté notamment avec ma collègue Carine MICHEL au sein du quartier de Montrapon. On observe d'ailleurs l'évolution, l'engagement de l'ensemble de la direction Vie des quartiers pour intégrer toujours plus de développement durable dans leurs actions, notamment sur les écocestes et donc l'accompagnement que nous dispensons en la matière.

Je ne serai pas beaucoup plus long, mais je terminerai sur l'aspect consommation et production en indiquant, vous l'avez compris, que la formation de nos agents est une dimension particulièrement importante dans notre collectivité afin qu'elles et ils intègrent au quotidien des pratiques de développement durable dans le fait de mener nos politiques publiques. Là aussi, nous avons le témoignage d'une jeune agente qui a vraiment participé activement à ces actions et qui, aujourd'hui, est aussi un point relais pour ses collègues sur ce sujet.

C'est donc ensemble, par la force du collectif, que l'on parvient à relever les défis du XXI^e siècle. C'est pour cela véritablement que nous avons souhaité mettre en avant le témoignage de ces agents, et au-delà de ça, que nous avons souhaité et que nous poursuivrons à démontrer que notre approche imbrique intimement les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, et que c'est cela notre boussole pour l'équipe municipale, que l'on voit en réalité tout au long de l'année à travers les rapports que nous votons dans cette assemblée. Nous aurons aussi, dans quelques minutes, la présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux. Tous ces documents dialoguent et vivent ensemble. L'ensemble des politiques publiques rapportées dans ce rapport sont le fruit de l'engagement de l'ensemble de l'équipe municipale. Je tenais à les remercier toutes et tous.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ?

Oui, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci. On voudrait déjà bien sûr remercier l'ensemble des services pour ce document qui est plutôt exhaustif et bien réalisé et qui donne des indications très précises, en tout cas sur le développement de notre ville. On ne partage pas tout, vous vous en doutez, en tout cas dans les axes et les développements politiques que vous portez en matière de développement durable. Néanmoins, il y a quand même des avancées et on tenait quand même à le saluer parce qu'aujourd'hui, la société et la nature nous l'imposent et nous sommes vraiment dans cette démarche-là.

Je voudrais vraiment revenir sur quelques points plus précis qui ont attiré mon attention dans ce document. Je passe et je ne vous fais pas grâce, désolé, de cette écriture inclusive. Encore une fois, écriture inclusive, « les agents, les agentes », et j'en passe. Je pense qu'aujourd'hui, vous devriez encore être bien inspirés de ne pas utiliser cette écriture inclusive. Vous le savez, mais vous continuez à le faire.

Sur d'autres sujets, et Abdel GHEZALI va peut-être me contredire ou va peut-être aller dans mon sens, en ce qui concerne l'utilisation des espaces sportifs sur le territoire. J'ai bien vu que l'on était passés de 15° à 14° dans les gymnases. Sauf qu'aujourd'hui, quand vous échangez avec l'ensemble des clubs sportifs, 14° dans certains sports d'intérieur, ça amène une certaine dangerosité dans la pratique. Je pense notamment à la pratique gymnique. On n'est pas sur une pratique sportive intensive d'intérieur type handball, quoiqu'on pourrait en reparler, ou type basket. Parce que sur le haut niveau, ça peut aussi poser quelques soucis. Mais sur certaines pratiques de jeunes enfants aujourd'hui, il y a des pratiques d'intérieur où à 14°, on met en danger le développement de nos enfants. Donc j'attire votre attention. Échangez avec les clubs sportifs. Échangez avec les familles. Échangez avec les élèves et vous verrez qu'aujourd'hui, ils vous le disent tous unanimement.

Au même titre, et là, c'est sur un autre volet, c'est sur le volet partenaires. Je sais que Madame le Maire, vous en avez entendu parler, Monsieur GHEZALI également. Quand on reçoit des partenaires dans des espaces conviviaux d'après matchs, des partenaires qui aujourd'hui apportent du mécénat, apportent du sponsoring sur des moments où ils invitent des clients ou autres parce qu'ils veulent aussi faire de tel ou tel sport une vitrine pour leur image de marque, les recevoir dans des conditions qui ne sont pas toujours acceptables en termes de température, ça questionne. Et je sais puisque vous avez poussé la température dans certains gymnases, dans le gymnase annexe du palais des sports parce que ça vous a été demandé par des Présidents de clubs.

Et je pense qu'on serait aussi bien averti aujourd'hui de réfléchir à tout cela, dans le cadre du développement économique, dans le cadre du développement de nos clubs, mais aussi dans le cadre de la pratique aujourd'hui du sport de haut niveau, mais pas que, aussi du sport de nos enfants dans des disciplines qui nécessitent un peu plus que 14° dans les gymnases.

Et puis j'aurai deux questions à vous poser concernant ce rapport, notamment en ce qui concerne le projet Planoise solaire. Parce que vous en faites état à l'intérieur. On n'en entend plus parler. Je voudrais savoir où l'on en est dans son développement. Il devait y avoir des opérateurs positionnés qui devaient accompagner le projet. J'aimerais que vous puissiez nous donner des indications sur ce sujet-là, parce qu'on n'en entend plus parler donc on est un petit peu inquiets.

Et puis, vous nous aviez dit lors du dernier Conseil Municipal, que reviendrait dans le débat, un rapport qui a été retiré concernant l'accord que la Ville de Besançon donnerait en direction de la nouvelle SEM qui allait être construire dans le cadre d'un partenariat public-privé. Je ne sais pas si c'est le partenariat public-privé qui vous fait peur, mais on ne voit pas arriver ce rapport aujourd'hui au sein du Conseil Municipal. Ce qui m'interroge, c'est que c'est une convention qui va concerner différentes collectivités et que la même convention doit passer dans l'ensemble des Conseils municipaux ou Conseils départementaux, et je ne la vois pas. Donc je voudrais savoir un petit peu ce qu'il en est aujourd'hui concernant ce rapport. Et puis on y reviendra peut-être un peu plus tard parce que mon temps de parole avance, quand je lis dans ce rapport de développement durable que vous travaillez sur une ville apaisée, en termes de circulation, désolé de vous dire qu'au contraire, vous opposez encore une fois l'ensemble des usagers de la route, que ce soit cyclistes, automobilistes, et les riverains aujourd'hui. Et je crois qu'il n'y a pas un secteur de ville aujourd'hui qui ne soit pas en fronde contre vous et contre les différents aménagements que vous avez pu mettre en place et sur lesquels vous vous obstinez avec acharnement, au détriment de ce que vous disent les habitants.

Voilà un peu les points que je voulais aborder dans le cadre de ce rapport de développement durable.

Mme LA MAIRE : Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Merci Madame le Maire.

Je vais compléter les propos de Monsieur FAGAUT en revenant pareillement sur quelques points abordés dans ce rapport. On aurait pu s'attendre, d'une majorité écologique comme la vôtre, que vous soyez plutôt précurseurs et avant-gardistes sur ces sujets de développement durable, mais quand on se penche sur ce rapport et que l'on va voir un peu plus précisément, il y a quand même quelques lacunes.

Monsieur FAGAUT a parlé du photovoltaïque. Je pense que votre politique en matière de développement de photovoltaïque est un échec, tout simplement. Quand on regarde les indicateurs qui sont dans le rapport, c'était 22 % en 2020 contre 21 % en 2023. On parle là de la part d'énergies renouvelables produites par les installations de la collectivité. Donc on a une baisse sur cet indicateur-là alors que dans la même période, à l'échelle nationale, la production d'énergie photovoltaïque a

progressé de 28 %. Donc pourquoi ? Cela rejoint aussi le propos de Monsieur FAGAUT et je ne comprends pas que l'on n'ait pas encore saisi en trois ans, plus d'opportunités de développer cette énergie.

Deuxième point, le 1.6 et 1.7, réduire l'utilisation de la voiture et développer les modes de déplacements doux. Là encore, le rapport c'est bien, mais si l'on se compare à ce qui se fait à l'échelle nationale, la part des déplacements domicile-travail en modes doux, c'est 2 % pour le vélo à Besançon, 2 %. On est deux points en dessous de la moyenne nationale source ADEME. Donc cela s'apparente aussi à un échec, selon moi, quand on voit ces résultats. D'autant plus quand on voit toute l'énergie que vous pouvez mettre aussi à développer ces pistes cyclables. Il y a peut-être aussi un problème de méthode. Troisième point qui m'a interpellé, un indicateur, et là aussi, on aurait pu vous attendre sur ce sujet-là, c'est le nombre d'arbres plantés. 48 arbres plantés en 2023. Nous trouvons que c'est quelque chose de complètement dérisoire par rapport au territoire bisontin qui comporte plus de 6 000 hectares. Je pense que, de ce côté-là, vous n'êtes pas au rendez-vous également.

Le dernier objectif qui m'interpelle aussi, même s'il n'est pas spécialement mentionné dans ce rapport, mais il l'a été dans les rapports précédents, c'est l'objectif « mieux consommer ». On le sait tous, la loi EGalim impose un repas végétarien par semaine et vous avez fait ce choix politique de le doubler en passant à deux repas. On s'aperçoit que c'est totalement contre-productif, quand on sait que ces repas sont souvent issus de l'industrie et viennent aussi augmenter le gaspillage alimentaire. Ce n'est pas moi qui l'invente, mais c'est une enquête de *60 Millions de consommateurs* qui le révèle. C'est d'autant plus dommageable que nous sommes sur un territoire d'élevage, vous le savez, un élevage de qualité avec différentes productions qui permettent de diversifier l'alimentation dans nos cantines. Et je pense là aussi à un levier qui est celui de nos pisciculteurs qui peuvent être aussi une alternative bénéfique, sans pour autant tomber dans des excès idéologiques.

Voilà les points sur lesquels je voulais revenir par rapport à ce rapport de développement durable. Merci.

M. GHEZALI : Rapidement, pour essayer d'apporter une réponse à Monsieur FAGAUT concernant les activités sportives. D'abord, vous dire que l'on a travaillé ça avec les clubs en octobre 2022. Pendant la période Covid, on s'était dit qu'il fallait que l'on se voie pour voir comment on allait travailler ensemble. On s'était dit que c'était une bonne action et qu'il fallait la poursuivre. Donc en octobre 2022, on a continué à travailler avec les clubs sportifs pour voir comment on pourrait, au regard du réchauffement climatique et au regard d'autres préoccupations, parce que l'on voit bien que les clubs sportifs, que ce soit par exemple les sports de glace, seront touchés d'une manière ou d'une autre, si l'on n'agit pas, donc il fallait que l'on anticipe.

Pour vous donner une réponse très précise, on a différencié les activités sportives, et on est d'accord ensemble là-dessus que la gymnastique n'est pas la même chose que le handball. Encore que l'on peut en discuter et ce n'est pas 14 ni 15°. C'est que la consigne qui a été donnée, par exemple sur la gymnastique, c'est 18°, donc ce n'est pas redescendu à 14. Non, mais je donne les règles. Peut-être qu'il a pu y avoir un dysfonctionnement, pas sur la politique globale, mais un jour dans un gymnase, il peut y avoir une baisse de température. En tout cas, on a dissocié les activités, donc on est quand même pragmatiques, pour, comme vous le dites, sur des activités, permettre de donner des températures pour poursuivre une activité normale. Et vous avez raison sur la gymnastique, mais ce n'est même pas 14°, ce n'est pas 15°, c'est 18°.

Concernant les VIP d'après matchs, je le redirai sur le sport de haut niveau, mais on est bien conscients que les VIP d'après matchs sont aussi des lieux pour permettre les échanges, permettre aussi aux clubs d'avoir des partenaires privés et de trouver de la convivialité tout en retrouvant des ressources budgétaires dans le privé. Donc au départ, les VIP se faisaient dans ce que l'on appelle le VIP normal que vous connaissez, et pour chaque club dans l'année, on avait trois VIP. On permettait aux clubs d'avoir trois VIP dans la salle annexe du palais des sports. On est montés un peu plus haut et au vu du nombre de partenaires qui grandissait, qui grossissait au niveau des clubs, essentiellement les clubs de hand et de basket, on a mis à disposition la salle annexe. On s'adapte, donc on arrive à trouver une formule qui d'un côté permette une température acceptable. Néanmoins, les clubs de sport sont comme les particuliers. On ne peut pas d'un côté avoir des discours sur le réchauffement climatique et ne pas mener des actions. Mais sur les activités, on a bien dissocié les activités et sur la gymnastique et sur d'autres activités, on maintient des températures pour permettre une activité sportive normale.

Mme LA MAIRE : Merci. Lorine GAGLILOLO.

Mme GAGLILOLO : Merci. Je me permets de vous répondre sur Planoise solaire. Étant élue en charge de l'écoquartier de Planoise, je suis ce dossier d'assez près avec ma collègue Annaïck CHAUVET. Sur Planoise solaire, on a effectivement lancé une procédure pour trouver un concessionnaire pour exploiter les différentes installations solaires sur le quartier. La procédure s'est révélée infructueuse parce que

les candidats se sont retirés en cours de route. Ce qui pose des difficultés sur ce dossier-là, aux candidats en tout cas, c'est la multiplicité des sites et puis le côté très innovant de l'autoconsommation collective qui font que l'on est sur un modèle économique qui est innovant et assez atypique. Donc dans l'état actuel des choses, c'était plutôt des consortiums qui répondaient et il y avait des zones de flous qui ne leur ont pas permis de nous accompagner jusqu'au bout dans la procédure.

Pour autant, le projet est loin d'être enterré. Vous savez que c'est un projet porté à la fois par la Ville de Besançon, le Grand Besançon et les bailleurs sociaux. Les bailleurs qui sont très attentifs à ce que le projet puisse se poursuivre, considérant que sans cette initiative commune, il y a des installations solaires qui ne verront pas le jour de manière autonome. Et puis l'opération d'autoconsommation collective a beaucoup de sens sur ce quartier. C'est quelque chose qui est tout à fait partagé.

La suite, c'est plutôt un travail avec la Grappe SEDIA pour regarder comment on peut y travailler. C'est assez articulé aussi avec les réflexions sur le développement des énergies renouvelables qui est en train de se préciser du côté du Grand Besançon et il y aura des propositions qui seront faites justement sur la manière de gérer les opérations d'autoconsommation collective, tant à Planoise qu'ailleurs le Grand Besançon puisque c'est des opérations qui sont amenées à se renouveler. Donc les choses se travaillent un petit peu différemment, mais sont toujours à l'étude et on a bon espoir de finir par faire atterrir ce projet.

Mme LA MAIRE : Annaïck CHAUVET.

Mme CHAUVET : Je voulais revenir sur les indicateurs développement durable et la lecture qu'il faut en faire par rapport aux consommations d'énergie. Vous avez vu que dans le document, il y a un erratum. Les chiffres ont été un petit peu changés. Sur les indicateurs, il y a différentes choses que l'on prend en compte pour donner vraiment du sens par rapport à l'évolution des consommations de la Ville. Par exemple, on retient les consommations sur les 20 plus gros consommateurs. Pourquoi les 20 plus gros consommateurs ? Parce que notre patrimoine bâtiments évolue. On fait des comparaisons d'année à année et il évolue. Une année, on va vendre des bâtiments. Une autre année, on va en acheter. Donc c'est l'un des indicateurs sur lesquels on s'est basés pour pouvoir faire des comparaisons sur les consommations, voir si l'on consomme moins d'énergie ou pas.

Ensuite, on compare un ensemble de factures et la consommation des factures ne nous arrive pas aux mêmes moments dans l'année, et certaines nous arrivent vraiment très tardivement. C'est cette arrivée tardive qui fait que l'on a cet erratum aujourd'hui dans le document. C'est donc le deuxième élément que je voulais vous donner.

Un autre indicateur qui est important, c'est que l'on travaille aussi par rapport aux factures corrigées, notamment corrigées des anomalies climatiques. On appelle ça l'indicateur de performance énergétique corrigée du climat. Donc on a ces 20 gros consommateurs, on a les factures et on a la performance énergétique corrigée du climat. Tout cela nous donne en réalité des diminutions de consommation de 2,7 % entre 2022 et 2023. Mais vous avez raison, on n'arrive pas aux 10 % auxquels on prévoyait d'arriver sur la mise en place du plan sobriété. Donc en fait, la différence se joue dans le fait qu'entre 2022 et 2023, on a eu à peu près des températures équivalentes, mais par contre, on a eu un ensoleillement qui n'était pas du tout le même en 2023 par rapport à 2022. On a eu beaucoup moins d'ensoleillement et cela joue notamment sur le chauffage. Donc on n'a pas pu avoir une baisse de chauffage comme on prévoyait de l'avoir. Pourtant, le plan sobriété, comme on vous l'a dit, on l'a vraiment appliqué. Dans certains gymnases, on avait bien les 14°. On avait 19° dans les bâtiments. Il y a aussi l'optimisation de la programmation d'occupation dans les locaux qui a bien été respectée. Pour autant, on arrive à 2,5 % de diminution de consommation sur la facture pour nos gros consommateurs. Là, c'est sur la facture si on prend l'électricité plus chauffage. Et on a -5,5 % sur tous les bâtiments, que pour le chauffage.

Après, pour ce qui est des panneaux photovoltaïques, on est bien en train de les mettre en place, comme on l'avait envisagé. Certaines installations sont faites depuis plusieurs mois et après, il y a tout le travail de raccordement au réseau qui prend du temps également. Par exemple, sur le théâtre de l'espace, ça fait plusieurs mois que l'on attend et on vient juste de le mettre en place. Donc les résultats vont se voir et ils vont se voir sans doute de façon plus massive en 2024, mais le plan est bien déployé cote panneaux photovoltaïques.

Mme LA MAIRE : Merci. Claudine CAULET.

Mme CAULET : Sur les repas, je rassure tout le monde. Les repas sont cuisinés dans notre cuisine municipale puisque nous avons 20 cuisiniers pour les préparer. Ils sont cuisinés essentiellement à partir de matières brutes et quand ils sont sans viande, c'est aussi le cas avec des combinaisons de céréales légumineuses vérifiées par une diététicienne pour que tous les acides aminés indispensables soient

bien présents dans l'assiette des enfants. Quand on achète ce type de denrées, on les achète sur une plateforme qui s'appelle Bio Bourgogne–Franche-Comté, donc issues de l'agriculture de la grande région, et notamment d'une filière lentilles qui est en train de se développer dans le département du Doubs, donc on contribue à notre modeste place à l'émergence d'une filière agricole de production de lentilles. Pour la viande, je le redis, les attributaires de notre marché viande bovine et porcine, c'est la coopérative La Chevillotte. Plus local, je ne vois franchement pas.

Mme LA MAIRE : Anthony POULIN.

M. POULIN : Oui, plusieurs éléments de réponse. Tout d'abord, je vous remercie pour le satisfecit que vous avez exprimé sur plusieurs opérations qui montrent que nous avançons. Je partage, Monsieur BAILLY, on peut toujours aller plus loin et au moment où nous présenterons les rapports qui nous permettent d'aller plus loin, j'espère que nous pourrons compter sur votre soutien indéfectible sur ces sujets, notamment en matière de développement des politiques cyclables ou de l'ensemble de nos politiques de transition. Mais j'ai bien noté votre engagement sur ce sujet et je saurai le rappeler le cas échéant si cela est nécessaire.

Sur les indicateurs en tant que tels, vous avez indiqué l'indicateur concernant les arbres plantés, mais vous n'avez indiqué qu'une partie de l'indicateur. Puisque cet indicateur a évolué cette année et il ne concerne que les opérations de désimperméabilisation de l'espace public. C'est-à-dire que c'est indiqué 58 arbres plantés dans le cadre de cet indicateur de désimperméabilisation de l'espace public. Nous avons une campagne d'hiver de plantation de plus de 1 000 arbres, donc ces arbres s'ajoutent à ces 1 000 arbres et nous avons aussi toute la programmation dans le cadre de la gestion durable de notre forêt qui fait que nous allons bien au-delà de ce que nous plantons dans nos opérations de désimperméabilisation. Mais pour rendre les choses beaucoup plus visibles, la direction Biodiversité a voulu faire évoluer cet indicateur pour que nous puissions voir le réel impact de nos opérations de désimperméabilisation, à la fois en nombre de mètres carrés de surfaces désimperméabilisées, mais aussi en surfaces végétalisées et en volumes d'eau qui peut s'imprégner suite à ces opérations. Donc ce n'est qu'une partie des actions que nous menons et c'est plus de 1 000 arbres que nous plantons chaque hiver. Et c'est bien ces travaux de lutte contre les îlots de chaleur que nous poursuivons et que nous menons fortement. Nous verrons d'ailleurs dans le compte administratif que c'est plus de 1,3 M€ que nous avons consacré à cette politique l'année dernière. Donc pour qu'il n'y ait pas de confusion, on était bien sur certaines opérations qui sont dans cette enveloppe, mais ça s'ajoute aux plantations de 1 000 arbres chaque année. Voilà essentiellement ce que je voulais dire. Les collègues ont apporté, il me semble, les réponses concernant les autres dossiers.

Mme LA MAIRE : Merci. Aurélien.

M. LAROPPE : Bonsoir à tous. Je vais effectivement répondre sur les questions qui ont été évoquées par Monsieur FAGAUT sur les questions de circulation et de voirie. Je reprends vos termes. Vous évoquez « obstinez avec acharnement ». Je vais juste vous faire part de différents éléments.

Rue de Vesoul, personne n'en est responsable, effectivement, question naturelle, donc je ne vais pas m'étendre là-dessus.

Le centre-ville. On s'est justement tout sauf obstinés avec acharnement puisque l'on s'est rendu compte dès le premier soir, et on peut vous l'accorder, qu'effectivement, il y a eu un problème quand la rue Proudhon a été fermée. Donc dès le lendemain, on a mis en place, pour faciliter la circulation des membres de l'équipe police municipale pour accélérer le trafic justement et au bout d'une semaine, on a enlevé les concessionnaires qui travaillaient. On leur a demandé de revenir au mois de juillet, pendant les vacances scolaires et on a rouvert la rue Proudhon. Donc en termes d'acharnement, je constaterai plutôt que l'on fait le contraire. C'est-à-dire que l'on constate qu'une erreur est faite parce qu'il y a des bouchons et cela engendre effectivement des temps d'attente pour les concitoyens, et on s'en excuse, parce que c'est très compliqué de simuler la circulation. Mais au bout d'une semaine, on trouve une solution. On rouvre la rue Proudhon et il n'y a plus de problème. Donc ça, c'est tout sauf être obstinés avec acharnement. Et il faut quand même savoir une chose. C'est que le contexte est dur à évaluer puisqu'il y a des choses que l'on peut évaluer de manière pragmatique. On est sur une rue qui est peu large, donc ça émet des contraintes. Quand elle est fermée, elle est complètement fermée. Mais par contre, il y a des choses que l'on ne peut que peu anticiper puisque l'on demande aux concessionnaires de venir quelques mois à l'avance et quand ils viennent, on a eu malheureusement, et on l'a tous constaté, du mauvais temps. Quand il y a du mauvais temps, il y a effectivement moins de report modal, c'est-à-dire de gens qui se déplacent à pied, moins de gens qui se déplacent à vélo et d'autres moyens. Cela veut dire plus de personnes dans leur voiture, ce qui est normal, donc à ce moment-là le trafic est impacté. Ça, on ne peut pas l'anticiper et c'est l'une des raisons pour laquelle il y a eu

effectivement différentes problématiques. Mais quand on voit ce genre de problématique, on réagit et on réagit vite pour faire en sorte que les citoyens puissent recirculer à nouveau dans de meilleures conditions.

Concernant le centre-ville, pour finir, on travaille justement sur d'autres solutions pour la rentrée de septembre 2024, afin que les personnes soient impactées au minimum. Mais il faut quand même savoir que l'on travaille sur un travail global au centre-ville pour revégétaliser, comme la rue Gambetta qui a été faite et qui apporte beaucoup de satisfaction aux habitants. Également la rue Proudhon à terme.

Concernant les autres sujets de circulation, il y a effectivement d'autres sujets, il ne faut pas s'en cacher. Il y a des sujets sur le secteur Polygones et Clemenceau à cause du réseau de chaleur. Mais il faut aussi expliquer, et je pense que c'est le devoir de tous, le vôtre comme le nôtre, que l'on propose aux habitants une énergie locale et deux fois moins chère pour se chauffer à terme pour l'ensemble des habitants. Que ce soit par exemple pour le quartier Grette-Brulard, on en parlera peut-être plus tard dans la séance, mais également toutes les personnes qui seront limitrophes au réseau de chaleur. Alors oui, la contrepartie, c'est que cela engage des travaux pendant un certain temps, mais à terme, cela veut dire que pendant plusieurs dizaines d'années, voire même à très long terme, on aura une énergie locale et deux fois moins chère par rapport au coût actuel et ça, c'est un vrai service rendu à nos habitants. La contrepartie, c'est effectivement que l'on est obligés d'engager des travaux. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Juste peut-être sur les travaux, comme l'a dit Aurélien, nous sommes aujourd'hui tributaires d'un certain nombre d'éléments. Je tiens quand même à le dire aussi. C'est qu'il y a des retards qui sont pris par les entreprises pour diverses raisons. Donc comme tous les travaux sont articulés les uns avec les autres, il est parfois difficile et même impactant de garantir les programmations telles qu'elles ont été faites. Mais ça, tous ceux qui font des travaux le connaissent bien. Les entreprises sont en plus confrontées à des difficultés qui sont diverses, dont celle du recrutement. Et parfois, avec des difficultés de garantir les délais sur lesquels ils s'étaient engagés. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, on est tous extrêmement impatients de voir les travaux de la route de Vesoul se terminer. J'espère que l'on arrivera le 28 juin à ce que les services du Département puissent nous ouvrir à nouveau la circulation parce que c'est un axe pénétrant et qui est forcément extrêmement impactant sur l'ensemble de la circulation de la Ville de Besançon. C'est donc un souhait que nous partageons et nous y sommes tous très attentifs. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Je voudrais évoquer avec vous, dans le cadre de ce rapport développement durable, l'impact des embouteillages sur la pollution urbaine. On a de plus en plus le sentiment que les aménagements sont faits pour créer des contraintes et ces contraintes créent des embouteillages. Et ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont les études. Les embouteillages créent de la pollution. Est-ce que vous avez mesuré ou est-ce que vous avez chiffré la pollution générée par les embouteillages à Besançon et l'évolution de cette pollution au fil du temps ?

Mme LA MAIRE : Il y a une autre façon de penser le climat, mais ce n'est pas celle que l'on a choisie, c'est ne rien faire. Du coup, c'est la solution. On ne bouge pas. Aucuns travaux, aucun réseau de chaleur, aucun changement en matière de matériaux pour tout ce qui est voirie, etc. On ne bouge rien. Surtout, ne bougeons rien. Mais je vous invite à retenir votre respiration parce qu'en 2050, je ne sais pas quelle température on va atteindre. Alors je répète ce que je dis depuis quelque temps. Il faut le savoir. Tous les scientifiques aujourd'hui ont démontré que nous avons des températures comme jamais, comme jamais, et qu'il est urgent d'agir.

Donc si votre proposition, c'est de ne plus rien faire. Parce que si l'on y va mètre par mètre, je peux vous assurer qu'on va y arriver très longtemps. Vous pouvez regarder votre collègue, Monsieur FAGAUT. Il n'y a pas de souci. Je sais très bien. Non, mais il n'y a pas de souci. Je vous parle, à vous. Oui, je vous le dis. En fait, ce que vous nous proposez, c'est de ne rien faire.

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Pour peut-être conclure sur ce rapport, par rapport à ce qu'a dit Madame GAGLIULO sur Planoise solaire, j'entends ce que vous évoquez, mais ça me surprend. C'est-à-dire que je trouve que le projet est assez intéressant parce que si je ne dis pas de bêtises, c'est neuf immeubles qui seront impactés. Il y a trois parkings qui vont être également pressentis pour accueillir des ombrières dans le cadre du développement de panneaux photovoltaïques. C'est quand même 4 M€ d'investissement. Et de voir qu'on lance la démarche et qu'en fait, les concessionnaires possibles de ce nouveau dispositif n'arrivent pas à répondre. Donc en fait, ce qui m'a questionné dans votre réponse, c'est comment on peut monter un projet d'envergure de la sorte, sans prédestiner qui en sera le délégataire par la suite, ce n'est pas ce que je suis en train de dire, et sans être sûr derrière que les délégataires potentiels aient

une capacité à répondre à cela. Ça me surprend, ça m'interpelle et aujourd'hui, on voit que ça a été lancé à grand renfort de communication et en fin de compte, on bloque. Et je pense qu'il y a quelque chose qui a manqué dans la construction de la démarche en tant que telle.

Après, sur ce qu'évoque Monsieur LAROPPE, honnêtement, il y a un mot que vous avez utilisé, vous auriez été plutôt bien averti de ne pas le prendre. « On ne s'acharne pas. » Je ne suis pas certain qu'aujourd'hui, les Bisontins, ce soit le mot qu'ils utilisent en vous caractérisant sur le fait de ne pas vous acharner sur les fermetures de voiries. Ce n'est pas le mot qu'ils utiliseraient, à mon avis. Allez voir les riverains du secteur nord-est, du secteur est, je ne suis pas certain qu'ils pensent à ça. Je pense que très rapidement, sur la rue de Dole, je ne suis pas certain qu'ils penseront à ça très rapidement. Je ne suis pas certain non plus que les habitants, les commerçants du centre-ville, ce soit le mot également qu'ils utilisent. Je ne suis pas certain non plus que les habitants du secteur de la rue Midol, du secteur de la rue WEISS et de tout le secteur pont de la Gibelotte, je ne suis pas certain que ce soit non plus le mot qu'ils utiliseraient aujourd'hui pour vous caractériser. Donc à mon avis, ce n'est pas tout à fait juste, ce que vous avez... Si, vous vous acharnez. Puisqu'on vous apporte des propositions, que ce soit nous au sein du Conseil Municipal, que ce soit aussi des habitants qui vous écrivent, auxquels vous ne répondez pas – entre parenthèses. Ils vous apportent des propositions, des solutions, vous ne les évoquez même pas. Vous les balayez quasiment toutes d'un revers de main. Donc oui, vous vous acharnez par rapport à tout cela.

Sur un point de pluviométrie que vous évoquez, quand on regarde les statistiques aujourd'hui de Météo France, Besançon est la troisième ville de France, derrière Brest et Biarritz, où il pleut le plus en nombre de jours par an. 141 jours. 141 jours par an, c'est-à-dire que 40 % du temps à Besançon, il pleut. C'est comme ça, c'est un constat. En plus cette année, c'est encore bien plus important, il me semble, que les autres années. Donc inévitablement que les personnes ont aussi besoin de leur voiture. Et Madame VIGNOT, c'est là où l'on n'est pas d'accord avec vous. Et Monsieur POULIN, c'est là où l'on n'est pas d'accord avec vous. Ce n'est pas sur le fait de développer des espaces vélo ou des reports modaux. Ce n'est pas ça le problème. Bien sûr que l'on y est favorable. Vous le savez très bien qu'on est d'accord sur cette démarche-là. Sauf que derrière, on ne le ferait pas comme vous. C'est-à-dire qu'on ne viendrait pas... Bien non, on ne le ferait pas comme vous. On ne viendrait pas empiéter sur les espaces voitures. Parce que derrière, on développerait, dans un réseau qu'on a étudié et travaillé, on travaillerait sur des sites propres pour les vélos et en totale sécurité, donc on ne le ferait pas de la même manière que vous.

Vous, aujourd'hui, c'est de sortir les voitures de la ville. Ça, c'est votre dogme. Désolé d'employer encore une fois ce mot, mais c'est votre idéologie et c'est le cadre dans lequel vous êtes engagés, et on ne le ferait pas de la même manière. Donc vous ne pouvez pas dire à grand renfort de communication et d'éléments de langage, « vous êtes contre. » Non, on n'est pas contre le développement des voies cyclables, sauf que derrière, on en le ferait pas de cette manière-là.

Vous avez évoqué la rue de Vesoul. Je pense que c'est le mauvais exemple parce qu'aujourd'hui, il embête tout le monde, autant le Département que la Ville de Besançon. Jusqu'à maintenant, tout le monde a travaillé en bonne intelligence, je trouve, sur ce rapport-là et je pense que ce n'est pas le sujet à aborder ce soir, et c'est un mauvais exemple.

Voilà un petit peu ce que l'on voulait vous dire par rapport à tout cela. Il y a des points que l'on ne ferait pas vous de cette manière-là et on le développerait d'une autre manière, tout simplement.

Mme LA MAIRE : Pardon, sur la route de Vesoul, on est bien d'accord, on est tous heureux de savoir que le 28 juin, on va rouvrir la circulation. On est tous heureux de ça. C'est bien ce que j'ai dit. Juste ça. Et surtout, je suis en train de dire que nous sommes bien malheureux d'avoir, au milieu de notre programmation, une route de Vesoul qui vient impacter l'ensemble de la circulation et en particulier sur ce secteur-là. C'est ce que j'ai dit. Monsieur DEVESA.

M. DEVESA : Merci Madame la Maire. Monsieur FAGAUT, Monsieur CROIZIER, moi, je partage votre avis. On peut très bien cohabiter avec les voitures, mais en mettant le paquet sur l'humain, et c'est peut-être là où l'on diverge. Parce que la cohabitation qui existe depuis plus de 50 ans, elle a été simple et à sens unique. On a créé des parkings. On a créé des voies de circulation, etc. Et l'humain, lui, a juste intégré dès le plus jeune âge qu'il fallait faire attention. Faire attention à la voiture, c'est dangereux. On regarde à droite, on regarde à gauche, on écoute. On traverse sur les passages. On marche sur les espaces réservés. Tout ça, ça marche bien.

Ça marche bien, mais sauf qu'on oublie un truc. C'est que la voiture, ça tue et ça tue à plusieurs titres. Ça tue directement parce qu'une voiture, à partir de 30 km/h, ça tue. Ça tue indirectement parce que ça bousille des vies, ça bousille des familles, ça bousille des moments partagés. Et puis ça tue en empêchant. Parce qu'on a installé depuis plus de 50 ans, une crainte tout à fait forgée qui est la crainte liée à la rue. Et c'est bien normal parce que compte tenu de l'incivilité routière qu'on peut constater

chaque jour, on place nos enfants dans un degré tel de dépendance qu'on les empêche de bouger parce qu'il y a la peur. Il y a la peur d'aller à pied. Il y a la peur d'aller à vélo. Il y a même la peur d'aller jusqu'aux moyens de transport en commun. Alors on les garde à la maison, nos gamins. Et ça, ça tuera au nom de sédentarisation, bien autant que de se prendre une voiture en face. Parce qu'on a des injonctions aujourd'hui de faire au moins 30 minutes d'activité physique par jour. Un prisonnier incarcéré, c'est au moins une heure par jour.

Ça veut dire que nos gamins, on les sort le week-end, 4 000 jours sur les 30 000 de vie, vous faites le pourcentage, ça ne fait pas lourd. Donc les pistes cyclables protégées, sur des axes parallèles, etc., c'est bien, mais ça ne rend pas la rue aux gens. Et aujourd'hui, moi je pense qu'il faut arrêter les prototypes. Il faut arrêter les prototypes et aller vers une modalité diverse et apaisée en osant effectivement contraindre la rue pour qu'elle soit partagée par tous et que chacun puisse se réapproprier la rue. Et pour ça, je suis désolé, oui, pour faire une ville relationnelle, il faut casser le modèle et être un peu contraignant jusqu'à ce que d'autres habitudes soient prises.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci.

On va tout de suite se mettre d'accord. C'est qu'il n'y a pas votre majorité qui se sent concernée par le réchauffement climatique et puis l'opposition qui s'en moque complètement. Non, non. Ça, c'est de la caricature. Moi, je ne voudrais pas rentrer là-dedans. Parce que c'est exactement ce que vous avez dit tout à l'heure. Je suis tout aussi inquiet du réchauffement climatique. Je suis tout aussi convaincu qu'il faut avoir une mobilité diverse et complémentaire. Et je pense que là-dessus, on est quasiment à l'identique.

La problématique, Monsieur FAGAUT l'a dit tout à l'heure, c'est la méthode. Concernant les embouteillages, on vous l'a dit plusieurs fois, il y a un problème d'écoute : écoute des habitants, écoute des commerçants. Les différents blocages qui sont apparus, que ce soit rue Proudhon, que ce soit le quartier des Montarmots, les habitants vous l'avaient dit. Ils vous l'avaient dit. Vous ne les avez pas écoutés. Heureusement que vous réagissez et que vous essayez de rectifier. Mais la conséquence, c'est qu'à la fois, ça a créé des désagréments et ça a créé une forme d'incompréhension, voire de colère chez certains.

Après, encore une fois, c'est sur la stratégie la différence. Est-ce qu'en mettant des contraintes, et mettre une piste cyclable, ce n'est pas une contrainte, mais est-ce qu'en mettant un certain nombre de contraintes comme vous l'avez fait par exemple quartier des Montarmots, et là il n'y a pas d'histoire de piste cyclable. Donc la conséquence, c'est que ça génère des embouteillages et au final, je ne suis pas sûr que l'intérêt pour la planète soit de créer de la pollution supplémentaire. Donc est-ce qu'à un moment donné, on peut se mettre, dans le bilan global, parce que je pense que c'est nécessaire de faire un bilan de ce que ça apporte et de ce que ça n'apporte pas... Quand il s'agit de créer une piste cyclable, quand il s'agit de créer une voie uniquement pour les réseaux de transport en commun, oui, pourquoi pas ? Regardons les conséquences. Regardons si l'on ne peut pas faire autrement. Regardons si l'on ne peut pas faire ailleurs. Je maintiens, mais encore une fois, je ne suis pas là à dessiner sur la carte, donc c'est un raisonnement, que l'on n'est pas toujours obligés de mettre la piste cyclable à côté de la route. Je pense qu'il y a des trajets qui peuvent être alternatifs. Ce n'est pas forcément vrai à chaque fois, mais... Je trouve que le sourire est assez déplaisant, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Tout à l'heure, vous me tourniez le dos pour regarder votre voisin.

M. CROIZIER : Mais je ne vous tournais pas le dos pour regarder mon voisin.

Mme LA MAIRE : Bien sûr. Je vous parlais et vous regardiez ailleurs. Donc, allez, on continue.

M. CROIZIER : Merci. Donc ce que je veux dire, c'est que parfois, on peut regarder d'autres options, d'autres scénarios, d'autres schémas. Et j'ai le sentiment que là, vous partez tête baissée, puis après, quand c'est trop tard, vous vous mettez à réfléchir. Donc prenons un peu de recul. Écoutez un peu les habitants. Écoutez aussi votre opposition parfois, parce que l'on a des désaccords, mais il arrive assez régulièrement que nous vous donnions aussi des solutions. Et je pense que l'on est en capacité de gérer de façon plus efficace et de façon plus complémentaire ce travail de mobilité. Et si l'on vous plaît, ne tombons pas dans les caricatures des uns qui seraient les bons et les autres qui seraient les méchants. Je crois que l'on doit aller au-delà dans ce Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : Très bien. Donc je propose de donner la parole à Madame VARET.

Mme VARET : Merci Madame le Maire. Je n'avais pas prévu d'intervenir au sujet de ce rapport, mais j'ai écouté avec attention Monsieur DEVESA et je trouve qu'effectivement, ses collègues auraient tout avantage à écouter ce qu'il vient de nous dire. Il nous parle d'un schéma développé depuis 50 ans qui fait que nos enfants ont peur de la route. Alors la route, ce n'est pas uniquement le chemin des Montarmots ou la rue de Vesoul. C'est aussi le centre-ville. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler. Au centre-ville, je pense que non seulement les enfants, mais l'ensemble des habitants aimeraient bien pouvoir se déplacer en toute sécurité. J'ai déjà émis l'hypothèse que vous réfléchissiez à un autre schéma pour le centre-ville, pour le schéma des bus notamment, pour qu'il n'y ait pas 700 bus qui passent au centre-ville par jour. 700 bus qui passent dans des rues étroites et qui mettent effectivement nos enfants en danger. Il y a d'autres méthodes pour permettre aux gens à la fois de marcher, alors Monsieur DEVESA, effectivement, on met un quart d'heure pour traverser la Boucle. Donc on peut marcher. Tout le monde le recommande et si des personnes sont en situation de handicap, on peut mettre des navettes électriques à la demande au centre-ville. Mais s'il vous plaît, réfléchissez à cela. C'est vraiment le bien-être de notre centre-ville qui est en jeu.

Mme LA MAIRE : Madame VARET, je me permets d'avoir un élément de réponse, mais vous le connaissez par cœur puisque je vous l'ai déjà dit. Quand vous déportez des bus, ils sont quelque part. Ils ne sont plus dans votre rue ou dans la rue du centre-ville. Ils sont sur une autre rue et bien sûr, ils impactent d'autres personnes. Voilà, je le dis. Et je suis d'accord finalement avec Monsieur CROIZIER. Ce qui est important, c'est de mesurer finalement à quel endroit l'impact se fait ou ne se fait pas. Monsieur CROIZIER, je respecte beaucoup nos services, nos agents, nos experts, qui réfléchissent. Parce que vous disiez qu'il fallait que l'on réfléchisse. Je respecte nos agents qui réfléchissent. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame la Maire.

Je voulais réagir aussi à ce que vient de dire Monsieur DEVESA. Dans cette salle, il y a beaucoup de jeunes parents, d'anciens parents, de nouveaux grands-parents et je crois que l'on peut tous s'accorder à dire que cette ville est faite pour que l'on puisse sortir nos enfants. Il y a beaucoup de parcs. Il y a beaucoup de jeux. D'ailleurs, vous étiez en charge de ce dossier le mandat précédent, il me semble, Madame VIGNOT. Si des parents ne sortent pas les enfants, c'est pour d'autres raisons et pas parce qu'il n'y aurait pas de lieux pour qu'ils puissent s'épanouir.

Mme LA MAIRE : Alors juste aussi, je vais donner la parole à plusieurs personnes ici. Simplement, pour vous dire les choses très simplement, ce que l'on peut tous se dire ici et quelque part on a contribué, on a été finalement victimes peut-être d'une politique d'après-guerre qui a vu dans la voiture, un objet de développement extrêmement important. À tel point que quand il y a eu des développements urbains, il y a certains quartiers, y compris à Besançon, qui ont été pensés avec des rues sans trottoirs. C'était pourtant des maisons où des familles s'installaient. Et bien on imaginait à ce moment-là que la voiture était tellement quelque chose d'extraordinaire, c'est ce que décrivait Cyril DEVESA, que finalement c'était la panacée et qu'on allait tout faire en voiture. Donc quand je rencontre un certain nombre d'habitants, ils me disent, « vous comprenez, il faut que l'on ait des trottoirs. » Entendez bien que suivant si on a huit mètres de largeur par exemple, sur certaines voies, que nous mettons des trottoirs, on n'imagine même pas pouvoir mettre une piste cyclable. On est bien d'accord.

Et puis, j'entends que vous n'êtes pas experts et que vous faites juste des propositions, mais je m'étonne que vous vous étonniez que dans une ville historique comme Besançon, quand nous traçons effectivement des pistes cyclables, si nous ne les mettons pas sur la voirie, nous les mettons peut-être sur les trottoirs ou je ne sais pas où, puisqu'ensuite nous avons des façades, et ensuite, dites-moi à quel endroit les choses se passent. Eh bien, il n'y a plus de lieux. C'est le lot. C'est la difficulté des villes comme les nôtres qui sont des villes en plus qui sont marquées par une topographie contraignante par un urbanisme qui s'est construit à une époque où finalement, on n'imaginait pas ce genre de mode de déplacement.

Donc voilà. Je veux bien que l'on redessine la ville. On peut faire la grande période Haussmann. C'est casser les maisons, reculer, donner une modernité, offrir de grands axes avec des pistes, des routes, des pistes cyclables, des zones pour les piétons, peut-être même une piste pour les trottinettes. Je ne sais pas comment on peut imaginer les choses, mais je pense que là, je crois qu'on manque d'espace. On manque d'espace, donc on apprend à vivre avec.

Et je voudrais juste faire une analyse qui a été faite un jour par un spécialiste et que j'ai trouvé extraordinaire. Ce que j'aimerais que l'on calcule un jour, encore une fois, le bilan que fait Cyril, c'est quand même important, c'est combien ça nous coûte aujourd'hui de devoir régler la question du non-respect du Code de la route qui lui-même devrait régler déjà ce partage de l'espace public. Le Code de la route, rappelons-le, c'est la priorité aux piétons, puis aux vélos, puis ensuite les véhicules de plus en

plus dangereux. Parce qu'ils ont été classés par dangerosité. Ça veut dire qu'à la limite, si tout le monde était respectueux, on ne devrait pas avoir à mettre autant de millions dans les voiries, dans les trottoirs, maintenant dans les pistes cyclables. Voilà. Ce bilan carbone là du non-respect du Code de la route, ça interroge. Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Merci.

Je suis toujours un peu perplexe quand on dit qu'il faudrait mettre les vélos, la circulation de vélos en dehors de la voirie. Il y a de la place ailleurs. Monsieur CROIZIER, vous avez le courage de dire que ce n'est pas votre métier de tracer des plans pour un schéma cyclable.

Par contre, votre collègue, Monsieur FAGAUT et son équipe, eux, se vantent d'avoir fait des plans, ce qu'ils appellent un anneau cyclable, si je ne m'abuse. Alors depuis le temps que l'on en entend parler en Conseil Municipal, je me suis dit, « il faut aller regarder ça », et on a regardé. Le résultat, ma foi, j'invite tous les Bisontins à regarder en quoi ça consiste. C'est cinq, six tronçons de 500 mètres grand maximum qui sont autour de la ville, et vous vous gardez bien de faire rentrer les vélos en ville. Vous faites la grimace, mais c'est bien le cas. Je vous invite à regarder votre schéma.

Donc c'est facile de mettre les vélos en dehors de la ville ou en périphérie. Ça fait plaisir aux promeneurs du dimanche, très certainement, mais à tous ceux qui veulent entrer en ville et aller acheter dans les commerces en ville, c'est utile de pouvoir avoir des voiries réservées aux vélos, des emplacements réservés aux vélos, de quoi circuler en toute sécurité. Et ça, nous le faisons et malheureusement, pour le faire, il faut prendre de la place aux voitures, soit aux stationnements, soit à une voie circulée.

Mme LA MAIRE : Merci. Élise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER : Oui, merci de me donner la parole sur ce débat.

Je ne voudrais pas rajouter encore de la lourdeur parce que je crois que beaucoup de choses ont été dites par mes collègues, Cyril DEVESA et Benoît CYPRIANI. Mais déjà, je voudrais quand même que l'on se mette d'accord pour que l'on arrête, les uns et les autres, de dire « les Bisontins et les Bisontines ». Comme si les Bisontins et les Bisontines ne parlaient que d'une seule voix et qu'il n'y aurait que vous qui mériteriez d'être les porte-parole. Je pense que l'on pourrait se dire « des Bisontins et des Bisontines » et on gagnerait déjà un peu plus en réalité de principe. Je ne pense pas que tout le monde est d'accord dans cette ville. Je pense qu'il y a des avis diversifiés. Je vous évite le poncif que l'intérêt général serait la somme des intérêts particuliers. Il y a parfois des habitants qui ont des intérêts différents selon les modes de déplacement qu'ils choisissent au quotidien, selon les quartiers où ils vivent où il y a des réalités aussi très différentes. Parfois, l'intérêt d'un quartier, l'apaisement d'un quartier se fait peut-être au détriment des quartiers environnants. En tout cas, c'est un équilibre qu'il faut trouver et je vous invite, peut-être que nous aussi, on l'utilise un peu trop facilement, de considérer qu'il n'y aurait qu'une seule et unique voix qui dirait qu'il faudrait faire la ville comme ci ou comme ça. Je pense que l'on est dans une pluralité démocratique. De la même façon, on voit que quand il y a des voix qui s'expriment dans la Ville de Besançon, que ce soit par des associations, par des pétitions, il y a rarement une seule proposition. Il y en a plusieurs et effectivement, c'est à nous, les élus, de pouvoir juger. Je pense aussi qu'il faut se donner du temps. Parce qu'effectivement, là, vous parlez beaucoup des embouteillages. On parle de la ville en travaux. Mais je crois que la ville est en travaux sur des projets sur lesquels on peut être d'accord toutes et tous ensemble. Moi, je ne sais pas comment on peut modifier la ville sans y faire des travaux. On le sait, c'est aussi des contraintes sur le coup dans les mobilités du quotidien. Mais j'aimerais aussi que l'on m'explique comment on pourrait faire autrement et on le voit bien sur des projets qui parfois ont pu effectivement agacer certains ou certaines. Une fois les réalisations, les réaménagements d'espaces publics faits, les désagréments, quand ils ont arrêté d'être vécus parce que nous étions en période de travaux, je crois qu'il y a aussi la perception. On revoit que les uns et les autres commencent à s'emparer de ces nouveaux espaces publics, donc les choses ne sont pas aussi dichotomiques.

Et une autre réflexion, parce que je crois que vous avez reproché que parfois, on revienne aussi sur des aménagements qu'on avait commencé à faire. D'une part, vous nous dites, « vous êtes obstinés. Vous êtes bornés. Vous vous acharnez. Vous êtes idéologues. Vous n'écoutez rien. Vous n'écoutez personne. » Parfois, on vous propose des expérimentations parce que justement, on attend des retours, parce qu'on a laissé aussi le temps d'expérimentation se faire. Parfois, effectivement, on se permet de bouger à la marge ou des fois un peu plus dans le fond, des modifications, et là, vous nous traitez d'« irresponsables qui ne savez pas où vous allez. » Nous, quand on vous propose des expérimentations, oui, on se laisse le temps de l'expérimentation. On se laisse aussi le temps de l'analyse. On sait bien que les choses ne se font pas en une semaine, deux semaines, trois semaines. On se laisse le temps et parfois, effectivement, on adapte et je trouve que l'on fait preuve d'intelligence collective quand on le fait. Donc il faudrait savoir. Est-ce que nous sommes bornés ou est-ce que

finalement, nous ne tenons pas assez fort nos lignes, parce que parfois effectivement, on est en capacité de modifier des projets ?

Mme LA MAIRE : Hasni ALEM.

M. ALEM : Merci Madame la Maire.

Il y a un élément qui n'a pas été dit et que je voudrais quand même ajouter. Ça a été cité le fait qu'il y avait 700 bus, si j'ai bien compris, qui vont par jour au centre-ville. Je pourrais aussi vous citer les 25 000 voitures qui chaque jour sont sur le boulevard. 25 000 voitures qui chaque jour traversent des quartiers populaires, polluent, d'un point de vue sonore, d'un point de vue pollution de l'air, etc., des quartiers populaires, et ça, depuis des décennies et des décennies. Et ça, c'est quelque chose qu'on n'entend pas. Je pense qu'on a fait une vie, en tout cas aux habitants des quartiers populaires qui vivent au bord du boulevard, qui est une vie qui est quand même extrêmement compliquée. Traversez le boulevard. Il n'y a pas si longtemps que ça, il y a eu des accidents, des personnes qui sont décédées par rapport à ça. Donc effectivement, 25 000 voitures qui passent chaque jour sur le boulevard et en plein milieu des quartiers populaires, je pense que c'est quelque chose sur lequel on doit aussi réfléchir.

Et à mon avis, la vraie question finalement là-dedans, je pense que c'est ça. Effectivement, je pense qu'il ne faut pas être dans la caricature et que la crise climatique est tellement forte que la plupart des gens, en tout cas tous les gens bien entendu qui sont ici dans ce Conseil Municipal, ont intégré le fait qu'in fine, il faudra qu'il y ait un changement à ce niveau-là. Mais maintenant, c'est comment est-ce que l'on va au-delà des déclarations de principes et comment est-ce que l'on développe des alternatives. Parce que je pense aussi, et là, je ne vais pas être d'accord avec certains qui sont ici, que la contrainte en elle-même ne suffit pas et qu'il faut avant tout mettre en place des alternatives qui permettent justement que les gens puissent se passer de la voiture. Il y a des éléments qu'en tant que Ville de Besançon ou agglomération on peut faire, mais il y a des éléments d'un point de vue macroscopique sur lesquels on a du mal.

Mais il y a un élément qui je pense n'a pas été abordé et sur lequel je pense qu'on peut véritablement insister et qui est de notre ressort, c'est aussi la question des transports en commun, donc le développement de l'offre. Ça, c'est important, bien entendu. Et qui dit développer l'offre dit adapter la voirie à ce niveau-là, mais aussi, et ça, il faut que tout le monde assume ses positions à ce niveau-là, c'est aussi agir sur la question de la tarification. Tous ces éléments-là et bien entendu, la question des vélos. Mais si on n'a pas tout ce package d'alternatives au niveau de la voiture, que l'on est simplement dans la contrainte, alors on n'avance pas. Mais si dans le même temps, on ne met pas en place des alternatives, mais que l'on ne met en place ni les alternatives ni la contrainte, alors on continue dans le modèle tel qu'il est actuellement. Et je pense qu'in fine, on ne prend pas en compte la réalité telle qu'elle est, la réalité du changement. De toute façon, il faudra changer. Soit on le fait par nous-mêmes et on réussira à adoucir les effets négatifs, soit on le fera de manière forcée et là, on sait très bien qui va trinquer lorsqu'on doit forcer les changements à ce niveau-là. C'est toujours les plus précaires, les classes populaires. Donc je préfère que la puissance publique que nous sommes, avec d'autres puissances publiques, puisse agir directement pour mettre en place ces alternatives pour aller progressivement vers une société beaucoup plus apaisée plutôt que laisser les choses telles qu'elles sont. Je pense que c'est notre responsabilité pour atteindre la société que l'on veut à horizon 2050, puisque c'est l'horizon que l'on se donne en général.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je crois qu'il y a eu un très bel échange sur la vision que l'on peut avoir en matière d'aménagement du territoire et effectivement, les urgences auxquelles on est en train de répondre. Et ça m'évoque une prise de parole que j'ai entendue plusieurs fois de la part du procureur et que je trouve extrêmement explicite. Il explique que finalement, dans les années 70, la voiture avait pris tant de place qu'elle était devenue un vecteur de mortalité extrêmement importante. Je vais donner un chiffre. Je ne suis plus bien sûre. Je crois que c'est plus de 120 000 morts qu'il y avait par an. Et finalement, pour « régler » cet état de fait, je crois que l'on est descendus autour de quelque chose comme 4 000 par an. Donc on est passés de 120 000 à 4 000. Il a fallu que la voiture soit réglée. Je vois bien que l'on ne m'écoute plus, mais en tout cas, une chose est certaine, c'est que les chiffres étaient extrêmement importants et qu'il a fallu une réglementation extrêmement forte pour éviter cette mortalité.

Je rappelle aussi que fin 70, les Pays-Bas, au moment où comme nous, on prenait l'orientation de mettre en priorité la voiture, les Pays-Bas ont pris une orientation, c'est de faire des axes qui étaient dédiés essentiellement au vélo. Mais parce qu'à ce moment-là, l'aménagement du territoire et le développement de l'urbanisme n'étaient pas ceux que l'on connaît aujourd'hui, et permettaient une structuration de ces pistes. Et ils l'ont fait, suite à un mouvement. Il y avait des dizaines de milliers de

personnes dans la rue. Ces personnes étaient là parce que la petite fille d'un fameux journaliste avait été renversée par un véhicule et était décédée. Du coup, cela avait bouleversé l'ensemble de la population et chacun s'était dit : « On veut un autre monde. » Alors aujourd'hui, ce monde, on le fait partager. On n'exclut pas, on partage. C'était donc une prise d'acte.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel de développement durable de la Ville de Besançon.

4 - Analyse des Besoins Sociaux 2023

Mme Lorine GAGLILOLO (1), Mme Nathalie BOUVET (1), et MM. Sébastien COUDRY (1), Nathan SOURISSEAU (1), Aurélien LAROPPE (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Maintenant, je vous propose de passer sur un autre dossier qui est très important et qui nécessite une présentation, le dossier n° 4. Je vous propose que ces dossiers 4 et 5 puissent faire l'objet d'une présentation commune de la part de Sylvie WANLIN.

Mme WANLIN : Concernant l'Analyse des Besoins Sociaux, je rappelle que son objectif est d'approfondir la connaissance des enjeux sociaux du territoire en observant et en révélant les évolutions et les dynamiques de ce territoire. C'est une spécificité du CCAS de la Ville de Besançon et la rédaction annuelle de l'ABS permet d'adosser le projet social du CCAS. Le projet social, c'est, vous le savez, la feuille de route politique sur une objectivation du projet social des données actualisées. C'est d'ailleurs ce que rappelle l'axe 1 du projet social 2022-2026. Pour effectuer cette analyse, le CCAS s'appuie sur une approche partenariale qui permet d'affiner le travail de ressources statistiques et de collecte d'informations.

Dans une année 2023 qui préfigure un nouveau Contrat de Ville, dont le CCAS est signataire pour la première fois, il a paru important de faire apparaître des indicateurs propres aux quartiers et de mesurer les disparités au sein de notre ville, le focus quartiers est donc celui qui a été retenu par l'ABS 2023.

Cette analyse permet d'apprécier les différentes évolutions sociodémographiques de Besançon autour des cinq grandes thématiques que vous connaissez par cœur maintenant :

- Le contexte socio-économique,
- La démographie et la population,
- Les revenus et niveaux de vie,
- La santé et la prévention,
- L'habitat et le cadre de vie.

Cette production est réalisée avec la contribution de nombreux partenaires et notamment l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon, l'AUDAB, mais également l'INSEE, France Travail, la CPAM, la CAF. Par ailleurs, au-delà du document papier de 40 pages que vous avez, le site internet de la Ville permet d'accéder aux analyses quartier par quartier. Je rappelle que l'Analyse des Besoins Sociaux est construite à partir de données froides qui émanent principalement d'estimations statistiques. Ce document a pour ambition de devenir un outil dont peuvent s'emparer les élus et les services, mais aussi les acteurs de terrain que sont entre autres les associations.

Toutefois, il est fondamental de s'appuyer sur l'expérience du terrain et sur la proximité pour mieux recouper les informations contenues dans l'ABS. C'est d'ailleurs ce qui ressort des échanges que nous avons eu le 11 mars dernier avec les associations, en amont de la rencontre organisée par le CCAS. Je veux parler du forum Lundisociable. Cette appropriation de l'ABS est d'autant plus nécessaire que la donnée statistique reste un indicateur estimatif sur des périodes données souvent qui sont basées à N-2 ou 3. La lecture de l'ABS exige donc de la prise de recul.

Je vais maintenant passer sur les différentes thématiques. En premier lieu, je vais évoquer le contexte socio-économique. Ce chapitre propose une lecture du contexte national, décliné aux échelles régionale, départementale et locale, Besançon, Grand Besançon. Il rappelle le contexte d'une inflation qui constitue un phénomène majeur depuis plus d'un an, qui est certes réduite, mais dont les impacts sur le pouvoir d'achat restent significatifs, notamment sur les plus fragiles. Les données de l'emploi, si elles performent les données régionales et nationales, ne doivent pas non plus occulter de réelles disparités et fragilités territoriales. Celles-ci sont d'ailleurs illustrées par une cartographie insérée dans le focus quartiers. À l'échelle des IRIS, les disparités et concentrations de fragilités sont clairement

visibles. Dans chaque thématique, vous avez le focus quartiers et à chaque fois le rappel par quartier de l'analyse de la thématique, donc là, le contexte socio-économique.

Concernant la thématique de la démographie et de la population, ce chapitre reprend des données principalement issues du recensement de la population de 2020. Donc vous voyez un écart considérable par rapport à nos jours. C'est pour ça qu'il y a une prise de recul nécessaire. Il met en évidence le vieillissement de la population, ainsi que les dynamiques et mutations qui sont à l'œuvre à l'échelle du bassin de population, comme à l'échelle des quartiers, en distinguant là aussi les disparités entre les secteurs d'un même quartier.

Concernant la thématique des revenus et niveaux de vie, les données disponibles, si elles offrent quelques indicateurs positifs, se révèlent quand même être en trompe-l'œil avec une paupérisation accrue de certaines populations fragiles. Si, fait inédit depuis longtemps, le taux de pauvreté des jeunes se réduit, cette fois-ci, c'est celui des seniors, 60 ans et plus, qui évolue défavorablement et interroge pour des populations qui ne peuvent compter sur une évolution notable de leurs revenus. Dans le focus quartiers, les marqueurs territoriaux forts que constituent la répartition des ménages bénéficiaires du RSA, ou encore le niveau de sollicitation des points de distribution d'aide alimentaire dans les quartiers, dont je rappelle que le CCAS est le coordinateur en appui des associations de proximité, apportent la confirmation de ces points de fragilité.

Concernant la thématique de l'habitat et cadre de vie, les chiffres clés font ressortir des niveaux de tension, c'est-à-dire de besoins sur l'offre de logement social, dans un contexte de vacance tout à fait relatif du parc privé, lequel ne répond pas nécessairement à la demande. Il paraît utile de préciser qu'un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 % et que supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier entre autres une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur le marché du logement, c'est-à-dire une faiblesse de l'offre au regard de la demande. Dans cette thématique, et dans votre ABS, la problématique de l'habitat indigne et insalubre est également abordée, domaine dans lequel le CCAS intervient régulièrement aux côtés des agents de la direction Santé publique de la ville. Le focus quartiers, là encore, apporte une vision détaillée de la répartition des logements sociaux, et des indications sur les particularités des différents quartiers.

Concernant la santé et prévention qui est la cinquième thématique, sont mis en avant le changement climatique, les périodes de canicule. L'ABS revient en effet sur l'année 2023 qui a été marquée par un épisode de chaleur inédit et sur ses effets sur la population, notamment les personnes fragiles. Il donne des perspectives sur le besoin actuel et futur d'accompagnement sur le plan médical et médico-social. L'ABS aborde le rôle d'outil de coordination des acteurs et politiques locales de santé qu'est la CPTS, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé qui a été créée en mars 2023. La CPTS aide les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et à mieux se coordonner entre eux, avec l'ensemble des acteurs de la santé. Le contrat local de santé également est un outil précieux, dont le CCAS est signataire avec la Ville bien entendu, et à l'œuvre, cheville ouvrière, la direction de la Santé publique. L'accent est également mis sur les récentes études publiées en matière de santé mentale qui devient, vous le savez, un sujet central de santé publique et dans lequel le CCAS s'investit particulièrement avec l'ARS, avec le Centre Novillars et avec le Département.

Au travers des études d'impact en santé qui peuvent être menées sur le territoire, c'est le concept de santé globale qui est abordé pour appréhender de façon complète, les enjeux et les besoins en matière de santé. Là encore, le focus quartiers s'appuie sur des indicateurs révélateurs de moindres accès aux soins et à la prévention selon les secteurs, tels que le taux de couverture complémentaire santé ou de médecins traitants déclarés.

Voici donc pour l'ABS.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'Analyse des Besoins Sociaux 2023.

5 - Solidarités - Rapport annuel d'activité du Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2023

Mme WANLIN : Je vais donc poursuivre avec la présentation du rapport annuel d'activité qui est un instrument de communication interne et externe, parce qu'il constitue un outil d'évaluation de la mise en œuvre du projet social 2022-2026. Il décrit et il explicite le travail effectué par l'ensemble des services du CCAS dans le cadre des six axes prioritaires du projet social.

Par ailleurs, il expose le travail effectué par l'ensemble de ses agents, en lien avec les autres directions du pôle d'Action sociale et citoyenneté, les services de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole, comme avec l'ensemble de ses partenaires associatifs et institutionnels.

Les six axes stratégiques structurent la présentation de l'activité à l'échelle de l'année écoulée. Je les rappelle :

- L'axe 1, intervenir auprès des publics prioritaires qui sont identifiés par l'ABS,
- L'axe 2, maintenir ou accompagner vers l'autonomie, les publics relevant du CCAS, au sens de l'autonomie sociale économique,
- L'axe 3, faciliter l'accès aux droits et leur maintien,
- L'axe 4, faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge, en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville,
- L'axe 5, optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public,
- L'axe 6, faire savoir et valoriser l'action du CCAS.

Particularités de l'année 2023, en lien avec le focus de l'ABS 2023 que je viens de vous présenter qui distingue les données relatives aux différents quartiers de Besançon, le rapport d'activité 2023 s'attache à mettre en valeur le maillage territorial mis en place par le CCAS, afin de pouvoir exercer ses missions dans la proximité, avec les habitants, et dans une volonté d'équilibre territorial.

Après évocation des temps forts de l'année 2023 et une référence aux grandes lignes de l'ABS 2023, le rapport d'activité s'attache à reprendre les sujets marquants qui ont rythmé l'activité de ses services. Notamment l'intensification des besoins des ménages bisontins bénéficiaires de l'aide alimentaire. Puisque sur l'année, on relève 15 386 passages supplémentaires pour un total de 115 988 passages. Je précise d'ailleurs que le CCAS a réévalué de 10 % son soutien aux associations distributrices afin de tenir compte de l'inflation. Il en est de même en 2024. Je rappellerai également le financement de 233 000 € apporté à la boutique Jeanne Antide dans le cadre de la fourniture des repas cuisinés chauds aux personnes SDF, SDS.

En parallèle, la CBAF (Commission Bisontine des Aides Facultatives) a connu en 2023 une activité soutenue et en augmentation par rapport à 2022 avec en moyenne plus de 40 dossiers traités chaque semaine. Ce sont 2 151 personnes qui ont été aidées pour un montant total de 247 580 € accordés par la Commission.

Également relevés, la campagne estivale, les bons gestes, les bons réflexes. En 2023, l'action a porté sur la pratique sportive et l'activité physique. Cette année 2023 a été marquée également par la négociation avec le Département du Doubs d'un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, CPOM, dans le cadre de son service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Également relevée, l'extension de son service de soins infirmiers à domicile, le SSIAD. Il faut savoir que SSIAD part de 25 places à l'origine en 2015 et que depuis le 1^{er} mai 2024, nous avons 73 places et ceci dû à une augmentation de places proposées par l'ABS dans le cadre de la mise en place du service à l'autonomie, pour préparer ce que l'on appelle le virage domiciliaire de personnes qui sont à domicile.

Également relevée dans le rapport d'activité, l'expérimentation d'un accueil des usagers de l'espace France Services qui est davantage tourné vers les personnes peu autonomes dans l'accompagnement des démarches en ligne.

Également relevée, l'augmentation des accueils assurés par les antennes sociales de quartiers. Il est relevé que leur taux d'accueil a progressé de 10 % sur l'année, ce qui est quand même considérable. Les problématiques de santé mentale dans l'accompagnement des publics suivis par le CCAS, comme dans le travail effectué au sein du Conseil local en santé mentale, ce sont les Groupes d'Entraide Mutuelle, les GEM, qui ont accueilli 235 Bisontins à l'occasion de 764 temps d'ouverture. Il est relevé également la création d'un nouvel outil mobile de sensibilisation au handicap, l'escape game Psy, le travail d'animation interâges développé par les différentes structures de la direction de l'Autonomie. Et enfin, est notée l'évolution positive du taux d'occupation des résidences autonomie depuis la fermeture de la résidence HUOT, et vous le savez, en cours, l'élaboration du projet de future résidence autonomie. Les événements portés par le CCAS pour ces publics et ces partenaires y sont rapportés. On citera :

- Les rendez-vous de l'âge qui ont été un succès, qui sont toujours un succès, avec près de 2 000 seniors participants,
- Le forum de l'innovation sociale, Lundisociable, qui a réuni plus de 500 participants,
- Les différentes animations et séquences qui sont proposées par la Maison des seniors dans le cadre de la Semaine bleue et qui ont attiré plus de 800 personnes.

On évoquera l'exposition des Renc'Arts au Kursaal qui va d'ailleurs bientôt avoir lieu début juillet et à laquelle je vous invite, bien entendu.

Outre l'évocation de tous ces moments forts, ce rapport livre de nombreux éléments chiffrés relatifs à l'activité des services, aux données budgétaires et aux ressources humaines, mais aussi à l'évolution du contexte social, toujours en lien avec l'Analyse des Besoins Sociaux. Puisque le socle de la politique sociale de la Ville et de son CCAS, c'est toujours l'Analyse des Besoins Sociaux, analyse annuelle.

Les données et les informations fournies dans le rapport d'activité apportent aux administrateurs et aux élus, des éléments d'aide à la décision quant à l'orientation, l'adaptation et la mise en œuvre du projet

social, et plus largement, des politiques sociales menées à l'échelle de la commune. Le rapport d'activité est également un outil de reconnaissance et de valorisation du travail engagé par les agents de l'ensemble des directions et des services. Il assure un rôle de communication interne au CCAS et transverse aux trois entités, CCAS, Ville, Grand Besançon Métropole.

Conformément à l'axe 6 du projet social qui vise à faire savoir et valoriser l'action du CCAS, cette publication annuelle largement partagée contribue à l'attractivité des métiers du CCAS, métiers qui sont d'ailleurs valorisés dans leur diversité et dont le caractère opérationnel est bien mis en évidence. Il s'agit d'un lien à l'usage des partenaires, parmi lesquels les financeurs et tutelles du CCAS.

Le rapport permet enfin de rendre compte publiquement aux élus, comme à l'ensemble des Bisontins et Bisontines, de l'action sociale portée par le CCAS auprès des publics fragiles. C'est d'ailleurs à ce titre qu'il est chaque année librement consultable sur le site internet de besancon.fr, après sa présentation en Conseil d'Administration, qui a été faite le 12 juin, et Conseil Municipal ce soir.

Je soulignerai d'ailleurs, pour terminer, que la rédaction rapport d'activité est effectuée en interne par la mission d'appui à la direction générale du CCAS, que je remercie pour son travail. Seule la composition graphique bénéficie d'un recours à une prestation externalisée.

Et puis souligner que depuis 2023, il a été décidé d'élargir l'accessibilité à ce rapport et d'y associer certains publics, notamment usagers du CCAS, d'ordinaire exclus de la lecture de ce type de document. Une version plus synthétique et rédigée en référence aux principes du FALC sera donc disponible d'ici à la fin de l'été et diffusée auprès des structures intéressées.

Je voudrais, Madame la Maire, remercier l'ensemble des services et je voudrais avoir une pensée émue pour notre Philippe. Je remercie aussi Jean-Hugues.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette présentation extrêmement précise et pratiquement exhaustive. Je donne la parole à Agnès MARTIN.

Mme MARTIN : Merci Madame la Maire.

Comme chaque année, ce document est précieux afin de mieux connaître la population et essayer de répondre au mieux à ses besoins. Cependant, je voudrais sortir un peu des chiffres et des tableaux. À quoi devons-nous répondre ? À retisser le lien social qui se délite ? À l'isolement qui progresse ? Le bénévolat n'a plus la cote. Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses. Les personnes âgées se sentent mises à l'écart et souffrent de solitude. La santé mentale à tous les âges de la vie est l'un des premiers symptômes de notre société qui souffre. La perte d'autonomie au sens large également.

Que le CCAS soit signataire du nouveau Contrat de Ville, auquel s'ajoutent deux nouveaux quartiers prioritaires, Battant et Hauts de Saint-Claude, afin de mieux repérer et coordonner les actions va dans ce sens et c'est une bonne chose. Pour faire aboutir ce projet commun, un travail de proximité et de cohésion entre les différents acteurs doit concrètement se mettre en place en s'appuyant sur une vision et une intention communes, ce qui demande un gros travail de concertation en amont.

Je voudrais finir par cette citation : « Nous avons des sociétés fortement communicantes, mais faiblement rencontrantes. »

Je vous laisse sur cette phrase à méditer. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette citation. Vraiment, je vous remercie parce que je pense que parfois, ici, on oublie de parler du fond et je vais répondre aux éléments que vous nous avez donnés et auxquels nous sommes extrêmement attachés, Madame MARTIN.

Santé mentale. On le sait tous, beaucoup de réunions montrent que dans toutes les catégories socio-économiques, professionnelles, culturelles, tout le monde a été touché par cette question de la santé mentale, et c'est fondamental. On nous a même dit au niveau national que cela devenait un objectif national. On nous a même dit que c'était tellement important que l'année dernière, on nous a proposé que l'ARS finance une psychologue auprès du CCAS pour justement accompagner cette crise de la santé mentale. Que nous arrive-t-il au bout d'un an ? Un an finalement en communication, un an qui a laissé entendre que c'était bien un objectif. Au bout d'un an, on nous retire les financements de ce poste au niveau du CCAS. Un an. En plus de ça, humainement, on embauche quelqu'un, on recrute une personne qui s'engage dans un travail qui est difficile parce que la santé mentale, c'est aussi une charge mentale extrêmement importante. Eh bien un an. Première réponse.

Deuxième réponse, c'est pour ça aussi que je suis complètement d'accord avec vous, mais parlons de quelle communication. Quand on parle aujourd'hui d'une aide au niveau social, que se passe-t-il ? Par courriel du 3 juin 2024, le CCAS a reçu une notification des crédits accordés par l'État sur les dispositifs précités, sans information préalable des services de l'État sur les modifications. Il ressort de la notification qu'en 2024, l'État a décidé une forte dégradation de son soutien à ces dispositifs, avec une baisse cumulée de 191 000 € sur les dispositifs que je vais vous décrire :

- L'Agora, dont tout le monde ici dit beaucoup de bien, donc l'hébergement d'urgence, -76 747 €,
- L'Abri de nuit, -61 940 €,
- L'accompagnement pour les SDS avec des chiens, -24 000 €,
- La veille mobile, -2 138 €,
- Les logements temporaires accompagnés tremplins, -14 500 €,
- Les résidences sociales Agora, -3 468 €,
- Les allocations logement temporaires, -7 829 €.

Je suis d'accord avec vous, Madame MARTIN. Cessons la communication et regardons ceux qui agissent et comment nous sommes traités aujourd'hui face à l'urgence dans laquelle un certain nombre de populations se trouvent. Comme l'a dit Sylvie, et nous l'avons déjà dit plusieurs fois, je rappelle que dans une volonté extrêmement forte de notre part que ce projet social soit collé à la réalité, à la vraie vie, celle qui est dans nos rues, dans nos logements, dans notre ville, les membres du CCAS ont travaillé à un projet social avec toutes les associations. Ce projet social a été évidemment élaboré avec eux et a permis d'être solide dans ses objectifs.

Sauf que je suis d'accord avec vous, arrêtons la communication. C'est important parce que l'on désespère les gens parce qu'il y a de moins en moins de moyens qui sont mis pour les personnes les plus vulnérables. Nous sommes malheureusement dans une période où on a vu en France une paupérisation. Ne nous étonnons pas de ce qui peut arriver aujourd'hui.

Dans cette ville, on peut se réjouir d'avoir amorti, mais on ne peut pas être heureux des résultats dans lesquels nous nous trouvons. Oui, on peut faire la valse des chiffres et se dire, « regardez, dans une ville de la même strate, nous sommes aujourd'hui à plus de 4,55 % d'augmentation de la pauvreté, alors qu'au niveau national, c'est plus de 7 % . » Et ça, c'est le rapport entre 2020 et 2021. Imaginez ce que c'est aujourd'hui. Je le dis. Soyons francs. Regardons les choses en face. Donnons les chiffres. Je suis d'accord avec vous aussi sur le constat que vous faites et que nous faisons tous. Nous avons effectivement un phénomène de décohabitation, national, européen. Un modèle de société qui semble montrer que finalement, il y a quelque chose qui amène, et je n'irai pas plus loin dans l'analyse que nous pourrions en faire, à ce que les gens vivent de plus en plus seuls. Ça a des effets redoutables. Des personnes se trouvent seules à devoir supporter des charges, celles que d'habitude, quand on est un foyer, nous partageons. C'est redoutable, effectivement.

Du coup, est-ce le moment de retirer un certain nombre de moyens sur les plus vulnérables ? C'est une question. Monsieur HUGUET.

M. HUGUET : Merci Madame la Maire.

Effectivement, pour faire suite à votre propos, j'avais prévu une mise en valeur d'un certain nombre de données informatives, mais qui vont renforcer votre propos. J'avais préparé des données informatives sur les quartiers prioritaires que je suis et effectivement, des données qui sont très inquiétantes.

- Battant, 4 113 habitants. La moitié des habitants a moins de 29 ans et 7 habitants sur 10 vivent seuls.
- Les Hauts de Saint-Claude, 1 144 habitants, nouveau quartier prioritaire sur la Ville de Besançon.
- Montrapon, à l'intérieur du quartier prioritaire, un peu plus de 1 000 habitants. Un quartier jeune avec une majorité de 15 à 29 ans. À peu près la moitié des habitants de Montrapon a moins de 30 ans.
- Saint-Ferjeux. On n'a pas de quartier prioritaire sur Saint-Ferjeux, mais des quartiers qui sont en fragilité, la rue de l'Amitié, la rue de la Pelouse, la rue Pesty, et qui elle-même poursuit son développement démographique et forcément également sur ces secteurs fragiles dans lesquels on trouve également la proportion la plus importante sur la ville de personnes âgées.

À Battant, la part des demandeurs d'emploi atteint le plus haut niveau de la ville. C'est pourquoi Besançon et les quartiers populaires dont je vous parle ne font pas exception à l'augmentation du nombre d'allocataires de minima sociaux. La fréquentation aux distributions d'aides alimentaires augmente dans tous les secteurs de manière considérable et dépasse à Montrapon les capacités possibles. Fin 2023, 712 personnes sont domiciliées par les services du CCAS, rue Champrond. C'est une augmentation de presque 200 personnes.

En matière de santé, on s'aperçoit également, grâce aux indicateurs de précarité, que parmi le taux de personnes affiliées à la CPAM, un certain nombre ne bénéficie pas de couverture complémentaire. On peut donc estimer qu'elles vont refuser de se soigner. Effectivement, ce niveau est particulièrement élevé. On peut le voir à Battant et à Montrapon. De manière générale, l'état de santé des personnes là où c'est le plus dégradé, on le voit bien, c'est dans nos quartiers prioritaires politique de la ville, car les habitants de QPV cumulent plusieurs facteurs :

- Un environnement social et économique dégradé,

- Des ressources personnelles moindres,
- Un cadre de vie qu'il nous faut améliorer au regard aussi des enjeux climatiques actuels et à venir.

C'est pourquoi nous portons nos efforts en particulier sur ces secteurs afin de développer des actions et des politiques concrètes autour du cadre de vie, de la qualité de vie, du lien social, de la tranquillité publique, en partenariat avec les habitants et les partenaires institutionnels. C'est également l'objectif du nouveau Contrat de Ville. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci Madame le Maire.

Vous avez égrené toute une série de chiffres que l'on ne retrouve pas dans l'Analyse des Besoins Sociaux. Est-ce que vous pourriez me donner la source ? Parce que c'est vrai que des fois, on est souvent les uns et les autres dans la guerre des chiffres et c'est toujours intéressant d'avoir la source pour pouvoir s'y référer. Donc si vous pouviez nous en donner les éléments, ça m'intéresserait.

D'un autre côté, j'ai deux chiffres qui m'ont animé quand j'ai lu ce rapport qui nous avait été présenté au CCAS, sur lequel on a pu échanger et débattre, et effectivement qui était bien fait, surtout quand on fait des focus. Là, c'est plutôt focus quartiers. Des fois, c'est focus logement. Ça dépend des thèmes de l'année, mais en tout cas, je trouve ça assez intéressant. Deux chiffres que je voudrais ressortir. Depuis le début de ce mandat, le taux de pauvreté à Besançon s'est dégradé cinq fois plus vite qu'en France. Je m'appuie sur les chiffres qui sont ici. Je ne suis pas allé chercher les chiffres que vous avez. Je ne sais pas d'où ils sortent, mais aujourd'hui, c'est factuel. C'est dans le rapport de l'Analyse des Besoins Sociaux. Le taux de pauvreté à Besançon s'est dégradé cinq fois plus vite que la France depuis le début de ce mandat. Premier chiffre.

Deuxième chiffre non négligeable non plus, et je pense que l'on ne peut pas en faire une gloire, au début de ce mandat, sur les 13 quartiers de la ville de Besançon, 30 % des quartiers sont en quartiers prioritaires de la ville, au début du mandat. À aujourd'hui, 46 % des quartiers de la Ville de Besançon sont en quartiers prioritaires de la ville.

Mme LA MAIRE : Je conclus que j'ai travaillé à l'appauvrissement de la population ? C'est ça que vous êtes en train de dire ? Alors je vais reprendre des chiffres.

Les chiffres que vous donnez, qui sont effectivement dans l'ABS, sont des chiffres qui sont en rapport avec la moyenne nationale. Alors oui, c'est vrai, la Ville de Besançon a une pauvreté plus importante que celle de Nice, mais quand on fait une moyenne, effectivement. Alors je vous le dis quand même. Aujourd'hui, sur la même strate, et je donnerai cette source nationale, nous sommes à 4,55 % alors que nous sommes à 7 % au niveau national. Les chiffres, on leur fait dire ce que l'on a envie. Simplement, je vous le dis, et je pense que les résultats sont en train de le dire, Monsieur FAGAUT, je ne me permettrai jamais, s'il y a une augmentation des personnes au RSA sur Besançon et sur le Doubs, de vous dire que cette augmentation est due à votre politique. Non, je ne permets pas de faire des conclusions aussi incroyables. Non, non, je ne fais pas ce genre de conclusion. J'y mets plus de précisions et d'intelligence.

Très bien. Je vous propose donc... Oui, Monsieur FAGAUT ?

M. FAGAUT : Je vais y mettre un petit peu d'intelligence aussi, vous permettez, avec mon faible niveau avec lequel vous me caractérisez, et je trouve ça encore une fois déplacé de votre part, mais ce n'est pas grave.

Simplement vous dire, je n'ai pas fait de conclusions hâtives. C'est vous qui avez dit : « Depuis que je suis là, ça veut dire que j'ai travaillé à l'appauvrissement de la population bisontine. » Moi, je fais des constats factuels, précis. Des chiffres, taux de pauvreté qui s'est dégradé cinq fois plus vite à Besançon qu'au niveau national. Les chiffres sont ici. 30 % de quartiers prioritaires de la ville au début du mandat, 46 % des quartiers prioritaires de la ville aujourd'hui. À Besançon, quasiment un quartier sur deux est en quartiers prioritaires de la ville. Dont acte. Vous en faites l'analyse que vous voulez, peut-être avec des raccourcis et vous avez bien sûr, toutes proportions gardées, bien intérêt à ne pas commenter la politique départementale, en tout cas sur la partie insertion que je pilote puisque la Présidente du Département m'a donné cette mission.

Une chose en termes de comparaison. Vous parlez des strates. Vous nous donnez des chiffres. Ils sortent d'où vos chiffres ?

Mme LA MAIRE : De l'INSEE.

M. FAGAUT : Eh bien donnez-les-nous. On ne les a pas eus. C'est vrai que c'est dommage que l'on n'ait pas pu aussi en échanger au sein du CCAS qui a légitimité pour... Non, mais tous les chiffres qui ont été évoqués par Madame VIGNOT, on ne les a pas eus. On ne sait pas d'où ils sortent, donc on aurait aimé les avoir pour pouvoir aussi en échanger. C'est facile de sortir des chiffres comme ça. On ne sait pas, donc on aimerait bien avoir les sources.

Moi, quand je regarde les villes de même strate, aujourd'hui, Nancy, taux de pauvreté, 18 %. On est aujourd'hui à 23 % de taux de pauvreté sur la Ville de Besançon. Dijon, 16 %. Metz, 21 %. Voilà. Je constate. Aujourd'hui, on a une paupérisation, on a un appauvrissement de la population sur le territoire bisontin. Vous en faites l'analyse que vous voulez derrière et je dis dont acte. Moi, je constate que depuis le début du mandat, il y a un appauvrissement de la ville.

Mme LA MAIRE : Je vais prendre un tableau sur le taux de pauvreté, issu effectivement des sites de l'INSEE que vous pouvez tous consulter, et je vous invite à consulter ces sites qui sont extrêmement intéressants.

Sur le taux de pauvreté moyen, je vais citer les données 2021 sur la même strate. Nous avons un taux pour Dijon qui est de plus de 6,25 %. Pour Metz, 4,35 %, Mulhouse, 5,88 %, Nancy, effectivement, 4,76 %. Orléans, +10 %, Clermont-Ferrand, 8,7 %, Caen, +10,53 %, Amiens, +8,33 %, Besançon, +4,55 %. Ce sont les chiffres de l'INSEE. Je ne les invente pas. Simplement, je vais à la source. Donc voilà, j'aime bien parler de façon extrêmement factuelle.

Monsieur LAROPPE.

M. LAROPPE : En fait, je trouve que c'est toujours compliqué ce que vous faites. Parce que vous donnez des chiffres et je ne les démens pas. Je sais parfaitement qu'ils sont justes. Nancy, effectivement, c'est en dessous de Besançon sur cette chose, mais à côté de Nancy, Vandœuvre, 30 000 habitants, c'est collé à Nancy. Vous regarderez le taux de pauvreté à Vandœuvre. En fait, Monsieur FAGAUT, c'est à vous que je parle. Franchement, je vous regarde systématiquement quand vous me parlez. J'espère que vous pouvez au moins m'écouter si vous ne voulez pas me regarder.

Donc je vais reprendre mes propos. Vous prenez Nancy, 100 000 habitants, nous, 120 000 habitants. La Ville de Besançon, 97 % du logement social sur l'agglomération. À Nancy, le logement social, je pense qu'il est aux alentours de 60, 70 % par rapport au poids de l'agglomération. Ça, ça change tout sur le taux de pauvreté puisqu'il y a des communes comme Vandœuvre, Tomblaine, Maxéville, énormément de communes qui portent du logement social. Ce qui veut dire que leur taux de pauvreté est équilibré sur l'agglomération. Et si vous voulez, on prendra le taux de pauvreté des agglomérations en France, et tout de suite, Besançon est beaucoup mieux positionnée. Du fait que le logement social est porté principalement par la Ville de Besançon, le taux de pauvreté est élevé sur la Ville de Besançon. Par contre, si vous regardez des analyses similaires sur les agglomérations, on est beaucoup mieux placés. Donc c'est systématique. C'est-à-dire que si l'on regarde avec un point de vue micro, on a des données qui sont erronées. Et si l'on regarde avec un point de vue macro, tout de suite, c'est toujours plus lisse.

Ensuite, je tenais quand même à dire une chose. Si on est élu depuis quatre ans et que l'on a un impact sur le taux de pauvreté aussi rapide, dans un sens ou dans l'autre, franchement, il faut que l'on donne la recette magique à toutes les villes de France. Il faut que l'on aille les voir et qu'on leur dise : « Attendez, on a trouvé la solution. Nous, en quatre ans, le taux de pauvreté, on a trouvé une solution. On est capables de l'infléchir ou le défléchir. » C'est une mécanique beaucoup plus globale, une économie beaucoup plus globale qui est au niveau France ou au niveau Bourgogne-Franche-Comté. Donc je pense qu'imputer la question économique et la question du taux de pauvreté à une simple collectivité qu'est une ville, c'est une grave erreur d'analyse.

Mme LA MAIRE : Sylvie WANLIN.

Mme WANLIN : Monsieur FAGAUT, pour vous répondre, la Ville de Besançon, certes, avec son CCAS, conduit les politiques sociales. Mais qui est le chef de file de l'action sociale ? Si l'on va par là, on n'en finit plus. Le Département a ses responsabilités. Et je voudrais aussi, malheureusement, avec la Ville et son CCAS, je voudrais aussi rappeler les tables rondes que nous avons réunies sur l'aide alimentaire. Parce que l'aide alimentaire, ça devient problématique à Besançon. Nous avons convié le Département et l'État. Fin de non-recevoir des deux. Alors c'est le CCAS qui met, la Ville qui abonde, qui abonde. Et à un moment donné, on expliquera à la population : « L'enveloppe est dépassée, est complètement dépensée. On ne peut plus. » Mais les responsabilités, Monsieur FAGAUT, elles sont multiples, et le Département, vous le répétez assez lors des CA, c'est le chef de file de l'action sociale, donc la responsabilité est là aussi.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame la Maire.

C'est surtout les chiffres des budgets en diminution. On a eu un CA il y a une semaine et on n'a eu aucun de ces budgets. Et là, ça sort ce soir, donc on se demande d'où ça vient et pourquoi ça sort ce soir en Conseil Municipal.

Mme WANLIN : Ces chiffres, ce sont les chiffres qui nous ont été donnés. C'est des chiffres d'État. Là, c'est l'État, ce n'est pas le Département. Mais lors du Conseil d'administration de mercredi dernier, ce n'était pas connu. Ça a été connu après. Et nous l'avons annoncé lors de la conférence de presse qui a eu lieu le vendredi suivant qui a précédé le Conseil Municipal. Mais nous ne le savions pas puisqu'à chaque fois, d'ailleurs les chiffres dans l'ABS, les sources sont rapportées à chaque fois avec les millésimes. Tout est absolument transparent. Ces chiffres-là de baisse drastique des crédits... parce que ça va quand même poser des problèmes au niveau de la précarité, puisque l'on touche à la pauvreté encore une fois, et on fait monter les mécontentements. Vous voyez un peu tout ce qui se passe. Voilà. Donc je voulais te dire que de toute façon, les chiffres n'étaient pas connus.

Mme LA MAIRE : Excusez-moi, Monsieur FAGAUT, mais je veux juste m'assurer que vous avez parlé deux fois, je crois, sur ce dossier. Très bien. Oui, bien sûr. Hasni ALEM.

M. ALEM : Quelques éléments sur cette Analyse des Besoins Sociaux. Comme ça a été dit, cette analyse, c'est beaucoup des données froides, des données statistiques et c'est important de les avoir, mais je pense qu'il faut aussi, et ça commence à être fait en partie, les pondérer par une analyse de comment est-ce que le terrain est ressenti, en particulier au niveau des quartiers populaires bisontins. Et s'il y a un élément sur lequel je pense qu'il faut insister et qui est à mon sens le cœur de la crise sociale, sociétale que l'on est en train de vivre, et on le voit dans les chiffres, c'est finalement le fait qu'il y a toute une partie de la population qui est dans un processus de grand décrochage. Une partie de la population est totalement décrochée et en tant qu'institution publique, et je parle de toutes les institutions, même les associations, on n'arrive même plus à les accrocher, en tout cas à les impliquer, à les inclure dans notre société. Et ça, c'est quelque chose qui à mon sens est véritablement la grande difficulté que l'on a.

Je prends souvent cet exemple-là, mais pour ceux qui font du porte-à-porte actuellement, vous vous rendez compte qu'en particulier dans les quartiers populaires, on a des personnes âgées qui sont totalement isolées et qui très souvent, n'ont absolument de contact avec personne. Quartier d'Orchamps-Palente, c'est caricatural à ce niveau-là avec des veuves âgées, qui sont veuves depuis des années, qui vivent dans de petits appartements et qui n'ont aucun contact social avec personne, à part le marché, et encore, quand elles peuvent y aller. Et ça, c'est quelque chose que l'on ne voit peut-être pas directement dans les chiffres, que l'on ne voit peut-être pas directement d'un point de vue statistique, mais c'est quelque chose que l'on ressent de plus en plus.

Lorsque l'on rajoute le fait que la société française, et on l'a vu malheureusement ces derniers temps, est une société de plus en plus polarisée où c'est de plus en plus compliqué de débattre, de discuter, d'être ensemble et de pouvoir faire société. On le voit particulièrement dans ces territoires-là où une partie de la population, et je dis ces territoires-là, mais on pourrait parler d'autres territoires où c'est aussi le cas, les gens font sans les institutions. Les gens font sans nous, font par eux-mêmes. Ils créent leur propre société. On pourrait parler des quartiers populaires, mais dans certains territoires beaucoup plus aisés, c'est la même chose, mais de manière différente. Et je pense que ce risque de rupture de la société, ce risque de rupture du lien commun qu'il y a entre nous, c'est à mon sens l'élément le plus dangereux et l'élément le plus saillant quand on analyse les chiffres de manière un peu fine et qu'on les combine aux données chaudes du terrain. C'est ce risque-là qui existe dans notre société où finalement, on n'est plus dans du commun. On est dans des communautés de personnes qui sont juxtaposées qui vivent les unes à côté des autres. Et c'est ça, je pense, dont il faut que l'on s'empare, nous toutes et nous tous autant que nous sommes, peu importe nos opinions, peu importe notre vision des choses à ce niveau-là. Parce que je pense que si l'on ne fait pas ça, si l'on continue sur la pente dans laquelle on est avec une polarisation de plus en plus forte, ça risque de faire exploser notre société.

Donc au niveau du CCAS, le travail quotidien que je vois des agents du CCAS, des associations de terrain, des gens de la Ville, du Département, de la Région, des services de l'État, les professeurs, bref, tout ce travail que je vois des gens qui essaient de faire société loin des grands discours, de grandes idéologies, qui essaient justement de pouvoir faire ce commun-là, il faut le soutenir particulièrement. Et effectivement, lorsque je vois ce qui se passe, ça a été dit au niveau des aspects financiers, mais plus globalement ce qui risque de se passer assez rapidement, je pense qu'il faut que l'on tire tous la sonnette d'alarme. Parce que faire société, ce n'est pas qu'un mot. C'est aussi une réalité et si cette

réalité n'existe plus, elle amène vers autre chose. Cette autre chose, c'est quelque chose sur lequel je n'ai vraiment pas envie que l'on aille.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Moi, je trouve vraiment dommage, et c'est souvent, que les membres qui siègent au CCAS ici apprennent des chiffres, des bilans, alors que l'on n'a pas pu y travailler au sein des CA. Par ailleurs, c'est vraiment pénible parce que dans cette assemblée, on oppose souvent les collectivités les unes contre les autres alors que tous les élus poursuivent le même but, à savoir les solidarités.

Mme LA MAIRE : Alors on va rétablir les choses. Moi, j'ai pris le temps aujourd'hui de vous donner les chiffres qui sont disponibles pour tout le monde sur le site de l'INSEE. Oui, mais moi, je vous parle de ceux-là. Non, non, les autres chiffres sont des chiffres que j'ai eus par l'État, effectivement, qu'il n'y avait pas jusqu'à présent au niveau du CCAS. Donc ce sont des chiffres que l'on vous donne parce que quand on reçoit des éléments comme ceux-ci, excusez-nous, mais on vérifie au niveau de l'État s'il n'y a pas eu, par hasard, une erreur ou quelque chose qui n'est juste pas normal. Donc soit, vous avez des informations qui sont celles qui ont lieu quand vous avez des réunions, effectivement.

Deuxièmement, on n'oppose rien. On rappelle simplement que régulièrement, on nous explique que le chef de file en matière sociale, c'est le Département. C'est tout. C'est tout ce qui a été dit. On est heureux de savoir que nous ne sommes pas seuls face à la crise sociale et que nous pouvons encore une fois porter la parole. Mais Monsieur FAGAUT, vous êtes toujours sur une double parole sur ce dossier-là.

M. FAGAUT : C'est deux rapports en un. Un rapport ABS et un rapport CCAS.

Mme LA MAIRE : On est en train de commenter une présentation. Je vais déjà donner la parole à Abdel GHEZALI.

M. GHEZALI : Oui, très rapidement. Je pense qu'il y a un débat, mais on part dans des batailles de chiffres. Évidemment, comme dans d'autres politiques, on pourra toujours trouver des villes plus pauvres, moins pauvres. Dont acte. On est sur les chiffres et je pense que c'est important. Sylvie WANLIN l'a rappelé, ce n'est pas une obligation pour la Ville de le présenter. On pourrait se dire qu'on le présente une fois tous les quatre ans, une fois tous les cinq ans, donc on n'a rien à cacher. Évidemment que les chiffres font partie d'une politique. Simplement, on pourra toujours trouver plus ou moins pauvre et on se « satisfera » de dire : « Ici à Besançon, c'est moins pire qu'ailleurs. » Mais les gens qui sont en précarité ne vont pas regarder dans les autres villes s'ils sont moins précaires que les autres. Je pense que tant majorité qu'opposition, c'est sur les actions que l'on mène que l'on doit se concentrer. Donc évidemment, si on peut discuter encore comme ça pendant une heure et demie sur la bataille des chiffres, je pense que l'on ne rendra service à personne.

Mme LA MAIRE : Nicolas BODIN.

M. BODIN : Il y a quelques jours, il y avait les élections européennes avec un score du Front national extrêmement élevé. Après, chaque parti essaie d'y répondre à sa façon. Et finalement, dans ce débat-là, on s'est un peu interrogés sur l'origine de ce vote-là qui est plutôt, à mon avis, un vote de désespoir. Ce vote de désespoir, à mon avis, est lié globalement à ce qu'ont présenté mes collègues et par rapport à l'Analyse des Besoins Sociaux. Parce que nous vivons, y compris dans notre ville, une crise sociale extrêmement forte.

J'ai souvent dit dans cette assemblée que je désapprouvais la politique économique de ce gouvernement, notamment par la mise en place d'un certain nombre d'exonérations, l'*exit tax*, la *flat tax*, la suppression d'impôt, comme la taxe sur l'audiovisuel par exemple, la CVAE pour les entreprises, la Taxe d'habitation. Je vais citer un seul chiffre. Si l'on prend les 500 Français les plus riches en 2009, ça représentait 200 Mds€ de fortune. En 2023, ça représente 1 200 Mds€. Ça veut dire que ces personnes-là, qui ont un grand mérite, celui d'être milliardaires, ont su capitaliser au-delà de ce que l'on pouvait espérer. Ça veut dire que c'est 1 000 Mds€ de fortune qui sont arrivés dans leurs poches directement, avec des efforts que l'on peut considérer comme assez modestes. Et bien ces gens-là, je demande de faire un effort patriotique.

Et Monsieur CROIZIER, je crois que par la politique que vous menez vous et vos amis depuis quelques années, globalement vous êtes en partie responsable de ce qui arrive aujourd'hui. Parce que ces 1 000 Mds€, s'ils avaient été en partie redistribués, peut-être qu'aujourd'hui, nous n'en serions pas là et peut-être qu'aujourd'hui, le taux de pauvreté dans des villes comme Besançon, mais *a priori* c'est le cas dans toutes les grandes villes françaises, ne serait pas dans cette situation. Et l'une des

conséquences de ça, c'est que peut-être qu'aujourd'hui, les scores de l'extrême droite ne seraient pas ceux que l'on a pu voir il y a une dizaine de jours.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, je vous accorde une reprise de parole, si l'on en est tous d'accord. Allez-y.

M. FAGAUT : Juste pour répondre à Madame WANLIN sur l'aide alimentaire, parce que je ne peux pas laisser dire tout et son contraire. Des chiffres encore une fois, désolé : Département, +150 % d'augmentation sur son budget par rapport à l'aide alimentaire. +150 %. Vous ne pouvez pas dire que vous ne le saviez pas puisque vous le saviez. Donc +150 % d'augmentation sur l'aide alimentaire. Parce que moi, personnellement, avec la Présidente du Département, on a rencontré les structures d'aide alimentaire et on a entendu leurs besoins du moment, mais qui semblent être pérennes sur la durée. Donc derrière, on fait les efforts financiers. Vous ne pouvez pas dire ça.

Et aussi, pourquoi on n'a pas répondu, comme l'État n'a pas répondu à votre invitation ? Parce que l'on a une vision plus globale qui est départementale. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on ne peut avoir une vision autocentrée bisontine quand on pilote un département. C'est-à-dire qu'il y a aussi des besoins sur Montbéliard. Il y a des besoins dans le monde rural. Il y a des besoins aussi sur la bande frontalière, quoi qu'on en dise. Et l'État est dans la même dynamique, c'est-à-dire que l'État a une réflexion aussi qui est départementale. Donc évidemment qu'il y a une stratégie départementale qui est portée par la collectivité et également en lien par l'État. Donc Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon, les deux collectivités, font partie de cette stratégie départementale. Donc je ne peux pas vous laisser dire les propos que vous avez pu tenir tout à l'heure.

Mme WANLIN : Sauf que Besançon est dans le département et j'ai l'impression que le Département oublie beaucoup Besançon. Parce qu'à deux reprises, nous avons fait ces tables rondes. Alors oui, vous mettez de l'argent dans la ruralité. Bien sûr, dans la ruralité, les gens doivent manger. Dont acte. C'est normal. Mais par contre, Besançon, vous l'oubliez un peu et après, vous faites porter la responsabilité au niveau de la Ville de Besançon en disant que la pauvreté s'accélère. Il faut être logique et cohérent. Vous n'aidez pas et vous êtes chef de file de l'action sociale. Monsieur FAGAUT, vous me le répétez assez souvent.

Mme LA MAIRE : Bien sûr que la séance est enregistrée. On est tous d'accord, Monsieur FAGAUT. J'ai bien entendu, mais je rebondis sur ce qu'il vient de dire parce que c'est des paroles qui ne sont pas anodines. Bien sûr. On est bien d'accord. On enregistre tout ce que l'on est en train de se dire. Mais ce que l'on est en train de se dire, c'est une vérité. Et comme l'a dit Abdel GHEZALI, je trouve quand même assez dommage que nous soyons venus sur ces questions de remise en cause de chiffres qui sont factuels. Derrière ces chiffres, il y a des gens. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : C'est la seule réponse que je ferai. J'étais sûr qu'à un moment donné, les élections législatives allaient resurgir parmi vos propos. On va essayer d'éviter de tomber dans ce piège parce que les Bisontins nous regardent et je pense que ce n'est pas du tout ce qu'ils veulent entendre, mais c'est comment ensemble, on peut éventuellement trouver des solutions.

Alors moi, je suis très à l'aise, Monsieur BODIN. Je suis très à l'aise parce que ça fait très longtemps que la Ville est gérée par la gauche à Besançon. Et on ne va pas se renvoyer les responsabilités les uns les autres à la figure parce que l'on ne serait pas à la hauteur. Donc aujourd'hui, c'est comment on fait ensemble. Il y a des responsabilités, mais de toutes parts. Alors ce discours : « C'est vous. C'est eux », etc., à un moment donné, je crois que c'est justement ce qu'a porté le vote du rassemblement national. Ce n'est jamais les uns. Ce n'est jamais les autres. Eh bien moi, j'assume ma part de responsabilités et peut-être que je suis le seul ici à le faire parce que je n'ai pas entendu quelqu'un d'autre le faire. À un moment donné, je crois que les Français ont besoin d'entendre ça, qu'on est tous responsables, vous, nous, eux et moi ! Et Madame VIGNOT sourit, encore une fois. C'est vrai qu'au niveau hautain, vous n'êtes pas mal ce soir, Madame VIGNOT.

Mme LA MAIRE : Oui. En fait...

M. CROIZIER : Mais je vais finir. Par contre, moi, j'assume. J'assume la politique de l'emploi parce que l'emploi, c'est la première des solidarités, et j'assume complètement ce travail. Nous avons aujourd'hui le taux de chômage le plus bas depuis 25 ans, le taux de chômage des jeunes le plus bas depuis 40 ans, le taux d'emploi le plus haut depuis qu'il est mesuré. Il y a 2 500 000 emplois créés depuis 2017. Eh bien tout ça, c'est des gens qui ne sont pas dans la pauvreté.

Mme LA MAIRE : Ça, ce n'est pas vrai. Alors là, ce n'est pas vrai.

M. CROIZIER : Tous ces emplois, ça limite la pauvreté, si vous voulez. Mais à un moment donné, arrêtez de faire croire qu'il y a des responsabilités chez les autres et jamais chez vous. Un moment donné, mettez-vous en cause, tous. Moi, je le fais, donc faites-le aussi. Je crois que c'est de la responsabilité et cela permettrait de monter un petit peu le débat entre nous.

Mme LA MAIRE : Alors on va redire les choses pour rétablir les choses. Malheureusement, en France, nous avons des gens qui sont dans la pauvreté en travaillant. Malheureusement, et de plus en plus. Et la pauvreté est de plus en plus importante. Donc tout ça est tout à fait relatif. Je rebondis encore une fois sur ce qu'ont dit Sylvie WANLIN, Abdel GHEZALI, Nicolas BODIN. L'ensemble des élus, nous assumons puisque nous sommes tous les ans à produire des chiffres pour être dans le réel, Monsieur CROIZIER. Gilles SPICHER.

M. SPICHER : Merci Madame la Maire.

Effectivement, je crois que ça ne sert pas à grand-chose de se renvoyer à la face ce que font les uns et ce que font les autres, notamment en ce qui concerne les villes. Et je crois qu'Aurélien LAROPPE a bien montré ce soir que chaque ville avait des particularités, qu'elles soient démographiques, qu'elles soient populationnelles, qu'elles soient géographiques et effectivement, ceci peut expliquer cela. Donc ça ne sert pas à grand-chose.

Je crois que dans le développement de la pauvreté, on ne peut pas ne pas parler de la hausse vertigineuse du coût de l'énergie qui a plongé les plus défavorisés d'entre nous dans une précarité, que ce soit l'énergie ou que ce soit l'inflation, même si elle se calme un peu aujourd'hui.

On ne peut pas non plus ne pas traiter du sentiment d'abandon qu'un certain nombre de nos concitoyens ont aujourd'hui et qui se traduit malheureusement par le vote que l'on sait. Ce sentiment d'abandon est dû en particulier aussi à l'abandon des services publics dans un certain nombre de zones.

Je voudrais revenir un petit peu en arrière et casser un peu le débat actuel. Remercier une fois de plus le CCAS et Sylvie WANLIN du travail accompli à travers cet ABS. Je crois que Sylvie en a parlé tout à l'heure. Elle a mis l'accent sur la question de la santé, avec le fait notamment de faire le lien entre le changement climatique et la santé. On y trouve également une cartographie intéressante des services de soins précaires sur la ville. Quelques chiffres, Damien HUGUET en a parlé. 11,93 % des assurés sont sans médecin traitant sur notre territoire. Le focus également sur la santé mentale et la nécessité de la prévention. Un chiffre : le taux de dépistage du cancer colorectal dans notre ville est de 31 % et les associations espèrent parvenir à un taux satisfaisant de 65 %. On sait qu'un cancer, plus il est détecté tôt, plus il est facile à traiter.

Notre société va mal et je crois que Besançon répond à cette situation et en cela, la Ville de Besançon est fidèle à sa tradition. Sur le plan de la santé, nous nous inscrivons dans le cadre du contrat local de santé qui est un enjeu énorme pour notre société, notamment celui du vieillissement, celui du défi climatique, la question de l'offre et de l'accès aux soins de nos concitoyens. Nous ne sommes pas effectivement aussi démunis que dans les zones rurales, mais il y a un certain nombre de trous inquiétants dans la raquette. Il faut favoriser l'attractivité. Là, il y a un énorme travail à faire, l'attractivité des métiers, que ce soit dans le sanitaire ou dans le médico-social. Toutes les associations aujourd'hui, notamment dans le médico-social, font état de très, très grandes difficultés de recrutement de personnels qualifiés.

Bien sûr, renforcer la promotion et la prévention parce que c'est effectivement un élément important dans la lutte contre le développement des pathologies.

Je crois qu'en cela, nous nous inscrivons dans le contrat local de santé. Le contrat local de santé est en train d'être réécrit et nous allons, avec nos partenaires, dont le Département, mais pas que, essayer de répondre sur notre territoire de Besançon et du Grand Besançon aux énormes défis qui se présentent à nous en matière de santé.

Mme LA MAIRE : Merci pour ces moments. Justement, c'est une présentation, c'est une information, c'est une prise de connaissance. Je constate que chacun a travaillé sur les chiffres et en discute.

Je reviens sur Nancy. Nancy, Analyse des Besoins Sociaux, réglementaire, une fois par mandat. C'est pour ça que j'insiste. C'est un vrai travail qui est fait par les services et je les remercie encore. Comme le disait Sylvie WANLIN, c'est un travail de fond. Nous sommes au plus près, au plus réel. Nancy, une fois tous les cinq ans. Nous, tous les ans.

Merci à vous.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2023.

6 - Besançon dans le réseau OCDE des maires champions pour une croissance inclusive

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au dossier n° 6, prise de connaissance là encore. Est-ce qu'il y a des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaires, je passe au n° 7.

Le Conseil Municipal prend acte de l'intégration de la Maire de Besançon au réseau des Maires Champions de l'OCDE et de sa participation aux animations de ce Réseau.

7 - Comptes de gestion 2023 de M. le Chef du Service de Gestion Comptable du Grand Besançon

Mme LA MAIRE : Dossier n° 7 concernant le compte de gestion 2023. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Pas de commentaires ? Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2023 au titre des différentes sections budgétaires du Budget Principal et des budgets annexes (Forêts, Zone d'activités Thomas Edison, Archéologie Préventive, Zone d'activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots),
- constate, pour ces mêmes budgets, la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Chef du Service Comptable et les comptes administratifs de la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Compte Administratif 2023

Mme Anne VIGNOT (2), Maire, ne prend part ni au débat ni au vote.

Mme LA MAIRE : Maintenant, nous sommes sur un dossier qui implique une démarche particulière. Vous savez qu'au moment du compte administratif, je désigne Monsieur Abdel GHEZALI comme étant Président de la séance parce que je vais me retirer pour permettre une décision du Conseil. Je cède donc la parole à Monsieur GHEZALI.

(Madame la Maire confie la Présidence de séance à M. GHEZALI)

M. GHEZALI : Merci Madame la Maire. Je donne directement la parole à Anthony POULIN pour la présentation du rapport.

M. POULIN : Merci Monsieur le premier Adjoint.

En effet, nous allons présenter ce soir le compte administratif qui est la dernière étape budgétaire de l'année et qui marque la clôture de l'exercice présent. Donc c'est bien de l'année 2023 dont nous allons parler immédiatement et dans quelques instants, nous parlerons de l'exercice budgétaire en cours avec la décision modificative de 2024.

Ce compte administratif est donc l'occasion de revenir sur l'action de la collectivité au cours de l'année 2023. Si je devais la résumer en un mot, j'emploierais celui de mobilisation. Mobilisation de tous les élus de l'équipe. Mobilisation de tous les agents de la Ville de Besançon auxquels je voulais pour commencer, adresser mes remerciements. Puisque oui, ce n'était pas simple. Tous les signaux étaient au rouge lorsque nous avons préparé notre budget 2023.

L'inflation était très forte, à près de 5 % et même à plus de 12 % sur les produits alimentaires. La facture énergétique était en forte hausse de près de 3,5 M€ par rapport à il y a deux ans, soit, retenons ce chiffre, 10 000 € de plus par jour que nous payons d'énergie dans les budgets 2023.

Il y a aussi un contexte international particulièrement lourd, et qui le reste d'ailleurs, et si j'ajoute les effets de plus en plus évidents et visibles du réchauffement climatique sur notre quotidien, 2023,

rappelons-le, a été l'année la plus chaude enregistrée dans le monde, tout cela rendait l'équation très compliquée. Pour autant, tout cela a guidé nos choix, dont les choix budgétaires, avec la nécessité qui relève, il faut bien le dire, d'une forme d'équilibrisme, d'être à la fois particulièrement prudents et encore plus ambitieux. Nécessité et envie d'être encore plus ambitieux dans nos objectifs et dans nos résultats. Car si ce contexte a pesé sur la Ville, il a pesé également, comme on vient de le voir, sur nos habitants, sur les entreprises, sur les associations, avec à la clé, encore plus de besoins en termes de cohésion, d'anticipation, mais aussi de dynamisme pour notre Ville. Cela signifie que plus que jamais, nous devons accélérer notre accompagnement, notre soutien, mais aussi accélérer l'investissement.

C'est bien pour répondre à ces besoins que nous nous sommes mobilisés. Là où beaucoup ont vu dans cette situation un frein, un alibi pour le repli ou la rigueur budgétaire, ou un sujet de pessimisme pour l'avenir, nous y avons vu un catalyseur, une urgence encore plus grande à agir face aux bouleversements que nous connaissons. Cette urgence n'est ni une option ni une position dogmatique, mais bien une nécessité foncièrement pragmatique.

L'Analyse des Besoins Sociaux vient de nous le montrer. Les besoins d'accompagnement sont de plus en plus nombreux en matière de prévention des risques sociaux, d'accès aux soins et de lutte contre le réchauffement climatique. C'est bien cela qui constitue les piliers du programme municipal et c'est bien cela le moteur de notre quotidien. Être à l'écoute pour répondre en profondeur aux besoins des habitants, améliorer la vie des Bisontines et des Bisontins, adapter la ville aux changements climatiques, développer l'attractivité et accélérer le développement.

Les résultats sont clairement au rendez-vous. Le compte administratif en témoigne avec des engagements strictement tenus, strictement calibrés. En 2023, la Ville a dépensé pour son territoire, pour ses habitants, un peu plus de 208 M€. C'est 570 000 € par jour que nous consacrons aux Bisontines et aux Bisontins et c'est 11 M€ de plus qu'en 2022. Les évolutions parlent d'elles-mêmes. En 2023, avec plus de 149 M€ consacrés au fonctionnement, soit une hausse de plus de 5 M€, nous avons réaffirmé notre très grand attachement au service public et aux agents qui le font vivre chaque jour. Dans un tel contexte, nous avons fait également le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour la 12^{ème} année consécutive. Ces évolutions ne sont pas et ne peuvent pas être un hasard. Elles relèvent de choix de priorisation que nous avons faits collectivement, ce qui a nécessité la poursuite d'efforts de gestion importants.

Ce d'autant plus, je voulais le souligner et on le voit dans le rapport, que nos recettes connaissent un vrai tassement. Les droits de mutation par exemple sont en baisse de 24 %, mais aussi les dotations de l'État, notamment la principale d'entre elles, la dotation globale de fonctionnement qui représente pour la Ville un peu moins de 32 M€ et 16 % de nos recettes de fonctionnement. En 2023, elle a évolué de 1,2 %. Si elle avait évolué à minima de l'inflation, elle aurait représenté une recette complémentaire pour la Ville de Besançon de 1,2 M€. C'est loin d'être négligeable. C'est 1,2 M€ que nous n'avons pas pu mettre au service de nos habitants.

J'insiste sur le fait que nos dépenses de fonctionnement sont en augmentation, mais si nous les ramenons à l'inflation que nous connaissions dans le pays, en réalité, nos dépenses de fonctionnement ont baissé de 1 % en évolution réelle hors inflation, alors même que la facture énergétique a augmenté de 27 %. C'est bien la preuve que nous faisons, que nous pouvons offrir un service public performant, tout en étant vigilants sur la situation financière et en investissant plus.

Oui, parce qu'en 2023, nous avons investi plus. Nous avons réalisé 46 M€ d'investissement, soit 6 M€ de plus que l'année précédente, tout en nous désendettant de 2 M€. Le taux de consommation est de 62,2 %, c'est-à-dire exactement au niveau de la moyenne 2015-2019. Et nous avons engagé, c'est-à-dire que nous avons signé des commandes avec les entreprises, à hauteur de 99 % de nos crédits ouverts, soit plus de 70 M€ injectés dans les carnets de commandes des entreprises. Sachant que plus de 80 % sont revenus à des entreprises régionales. 46 M€ en 2023, c'est plus de 10 M€ supplémentaire en paiement effectif par rapport à ce que la Ville réalisait en moyenne entre 2015 et 2019. Un chiffre également. La Ville investit 50 € de plus par habitant que les villes équivalentes. C'est-à-dire, rapporté au nombre d'habitants, 10 M€ d'investissement en plus.

Je pourrais citer beaucoup des politiques que nous avons réalisées. Mais je voulais indiquer également que nous maîtrisons strictement notre dette. La Ville est moins endettée que les villes équivalentes, ce qui est un signe de robustesse de la gestion de notre ville et nous avons renforcé la transparence de la gestion de cette dette. La situation de la Ville reste donc solide, malgré les nouvelles contraintes que nous avons subies ces dernières années, avec un niveau d'épargne en hausse. Ce n'est pas un point dont nous avons à rougir, cette épargne en hausse, bien au contraire. Car c'est ce qui nous permet d'envisager d'investir sans nous mettre dans le rouge. Et c'est donc avant tout la garantie que nous avons la possibilité de réaliser ce sur quoi nous nous sommes engagés aujourd'hui et demain. Vous le savez, nombre de collectivités ont dû fermer des équipements, augmenter très fortement les impôts, renoncer à des pans entiers d'interventions, arrêter des projets. Félicitons-nous de ne pas être dans ce cas, et cela est lié au fait que nous avons anticipé, maîtrisé et piloté.

Les chiffres que je viens de vous présenter témoignent de notre mobilisation, de ce qui parle le plus et ce qui est le plus important, c'est effectivement ce que voient les Bisontines et les Bisontins. Les Bisontines et les Bisontins voient une ville qui se transforme et c'est là l'essentiel, et nous allons continuer cela de manière très forte.

Un dernier chiffre pour illustrer cela. Nous avons consacré pas moins de 19,5 M€ au titre des travaux de proximité pour la vitalité de nos quartiers et de nos équipements, soit un million de plus qu'en 2023 qui était une année déjà particulièrement haute.

Je m'arrêterai là, mais je voulais vous montrer que le champ d'intervention de la Ville, bien que limité au regard de ses compétences, permet véritablement à nos Bisontines et à nos Bisontins d'avoir un filet social, un accompagnement de tous les instants, et que nous sommes au rendez-vous des investissements de notre temps. Ce qui est le plus essentiel, c'est que nous avons fait plus pour nos agents, plus pour les plus vulnérables, sans augmenter le taux d'impôt. Ce qui est essentiel à observer, c'est que nous avons investi plus pour la transition écologique sans nous endetter. Voilà notre façon de faire, tout cela en collectif avec toute l'équipe municipale. C'est ce qu'il me semble que nous devons retenir de compte administratif. C'est quand nous sommes ensemble que nous avançons le mieux et c'est quand nous anticipons que nous pouvons voir l'avenir de manière plus sereine.

M. GHEZALI : Merci Anthony. Avant d'ouvrir les débats, je vous indique simplement que les résultats définitifs de clôture sont définis à la fin du rapport de présentation du compte administratif. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci Monsieur le premier Adjoint.

Vous vous doutez bien, Monsieur POULIN, que l'on ne peut pas être dans la même approche que la vôtre et dans la même dynamique que la vôtre. J'ai dû lire, je pense, ce compte administratif au moins trois fois pour bien m'imprégner de tous les éléments parce qu'il y a des éléments un peu techniques aussi et je pense qu'il était important. Au fur et à mesure que je relisais ce rapport de compte administratif, les 10 premières pages, c'est de l'autosatisfecit à l'excès. Je trouve qu'au regard de certains éléments, ça manque un petit peu d'humilité. D'ailleurs, vous l'avez dit : « C'est robuste. C'est génial. On a fait ci. On a fait ça. » Ce que je peux comprendre. C'est normal. Vous êtes dans la majorité donc vous défendez votre bilan. En tout cas, on n'a pas le même regard et je vais m'en expliquer sur quelques chiffres.

Vous vous doutez bien qu'il y a un chiffre que je vais vous ressortir. Vous avez dit : « 62,2 % de taux de réalisation de nos investissements, c'est identique aux villes de même strate », etc., etc. 62 % de taux d'investissement réalisé, quoi. C'est-à-dire qu'il y en a 38 % aujourd'hui qui ne sont pas tenus. Et si on calcule depuis le début du mandat, c'est entre 80 et 100 M€ d'investissement qui sont affichés, encore une fois à grand renfort de communication, qui ne sont pas tenus. Et ne venez pas me dire les reports à réaliser d'une année sur l'autre puisque de toute manière, vous ne les tenez pas. C'est-à-dire que sur l'année écoulée, c'est 27 M€ qui ne se sont pas réalisés. Les Bisontines et les Bisontins doivent le savoir.

Après, encore une fois, dans les éléments de langage que vous utilisez, c'est « faciliter la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins ». Eh bien non, vous ne leur facilitez pas la vie aujourd'hui. Parce que quand vous bunkérisez la ville avec les voiries, on en a parlé tout à l'heure, vous ne leur facilitez pas la vie. Quand dans les écoles, vous avez, je ne sais pas où l'on en est, Madame CAULET, on était au mois d'octobre à 379 enfants qui n'étaient pas inscrits au périscolaire, donc pas acceptés en tout cas, non, vous ne leur facilitez pas la vie. On ne peut pas dire ça. Quand derrière, vous allez, Monsieur POULIN, mettre des stationnements payants sur les Hauts du Chazal dans les quartiers résidentiels, non, vous ne facilitez pas la vie des riverains. Non, vous ne facilitez pas la vie des habitants.

J'ai plusieurs questions à vous poser. Vous mettez en avant que la mutation se poursuit, notamment sur Planoise. Planoise solaire, on l'a vu tout à l'heure, ça n'existe pas pour l'instant. La grande ferme urbaine où vous avez communiqué aussi à grand renfort de documents, etc., on en est où de cette grande ferme urbaine avec des millions d'euros engagés ?

Vous dites également « cultiver le collectif en impliquant les habitants ». Mais aujourd'hui, un grand nombre d'habitants vous tournent le dos par rapport à ça. Ils sont en train de dénoncer à longueur de journée le fait que vous faites tout dans leur dos. Ils découvrent tout, comme nous à peu près, dans la presse. Et vous osez écrire « cultiver le collectif en impliquant les Bisontins. » On attendait, avant l'été soi-disant, un grand débat sur Saint-Jacques. Il est où le grand débat sur Saint-Jacques ? Je l'attends. On l'attend ici. On nous l'avait promis. Il est où ?

M. LAROPPE : *(Intervention hors micro, inaudible)*

M. FAGAUT : Non, non. C'est le CRAC que vous allez faire. Ce n'est pas le débat sur Saint-Jacques que vous allez faire, Monsieur LAROPPE. C'est un CRAC. C'est différent. Et dans tout ça, j'aimerais aussi avoir des réponses. Où en sont les tractations sur la sortie de Vinci ? Quel coût et quelles tractations ont été engagés par rapport à tout cela ? J'aimerais quand même vous entendre sur le sujet. En matière de sécurité et de tranquillité publique, vous dites aujourd'hui que la police municipale met tout en œuvre pour protéger les habitants. La police municipale, ils sont en grève mardi prochain parce qu'ils remettent en cause le projet de service. Et on attend toujours que le poste de directeur en tenue soit pourvu. Ça fait des années qu'il est à pourvoir. Personne ne veut venir. Pour conclure, on en a parlé tout à l'heure, quand vous dites « développer la circulation apaisée », on voit ce qui se passe sur Battant. Aujourd'hui, vous avez des commerçants qui font -30, -40 % de chiffre d'affaires et qui sont en grande, grande difficulté. Donc en fait, sur ce compte administratif, vous portez une équipe qui contraint, qui oppose, qui enferme, qui n'écoute pas et qui bien sûr est clivante. Et encore une fois, en termes d'investissements, vous ne dites pas la vérité. Depuis le début du mandat, c'est entre 80 et 100 M€ d'investissements qui ne se sont pas tenus.

M. GHEZALI : Merci. Benoît.

M. CYPRIANI : Concernant la grève, je pense que ça vous arrange de l'évoquer tout de suite. Mais une chose que vous ne savez pas, c'est que cette grève est nationale et qu'il y a un mot d'ordre de grève pour faire grève dans toutes les villes au moment du passage de la flamme olympique, donc à Besançon comme ailleurs. Hier, c'était à Montélimar. Ceci dit, suffisamment de policiers municipaux travailleront pour que la flamme passe dans les conditions requises.

M. GHEZALI : Merci Benoît. Claudine.

Mme CAULET : Merci.

Avec votre question, vous me donnez l'occasion de faire un petit cavalier sur la prochaine rentrée scolaire. L'année n'est toujours pas finie, mais on commence à avoir quelques résultats des inscriptions qui ont lieu entre le 4 mars et le 17 mai, avec un portail familles qui a plutôt bien fonctionné. On pense que l'on aura environ 7 750 enfants scolarisés dans les écoles publiques bisontines à la rentrée. Les chiffres sont en cours de consolidation. Le portail familles a été utilisé de façon différenciée entre les quartiers, entre 4 % et à plus de 70 % dans d'autres quartiers. Les Commissions d'examen d'accueil au périscolaire ont pu se tenir. Les parents ont dû avoir la réponse la semaine dernière par SMS. Pour les dossiers arrivés dans les temps, donc avant le 17 mai, sachant que la campagne a duré du 4 mars au 17 mai – elle était assez longue – modulo les impayés, puisque dans notre règlement intérieur, on met en stand-by les impayés :

- Le matin, nous accueillerons 1 674 enfants et nous avons établi zéro refus.
- Le midi, nous accueillerons 4 909 enfants et nous avons zéro refus.
- L'après-midi, nous serons à 3 985 enfants avec zéro refus.

M. GHEZALI : Merci. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Monsieur le premier Adjoint.

Vous me savez très attentif aussi sur les annonces d'investissements et sur le fait qu'elles soient suivies d'effet. Je suis quasiment intervenu chaque année sur ce sujet. J'avais pointé en 2021 et 2022, des taux de réalisation des dépenses d'investissement effectivement très insuffisants et nous avons tout de même senti un certain flottement dans les explications apportées. Et fin 2023, c'est 27 M€ de dépenses d'investissements qui ne sont pas réalisés. C'est mieux qu'en 2022. Il faut le dire, mais cela reste quand même 38 % de vos promesses d'investissements qui ne sont pas réalisées et ça reste élevé. Là où j'ai une problématique, c'est quand le message politique de votre majorité tient sur le niveau d'investissement, alors ça me pose problème. Je pense que vous gonflez les annonces d'investissements dans vos budgets, de façon à pouvoir tenir un propos politique. Donc je vous demande d'être peut-être – je vais utiliser un terme positif – un peu moins ambitieux sur le niveau d'investissement si vous n'êtes pas en capacité de le tenir. Je pense que c'est important pour la bonne lecture des budgets primitifs et se retrouver dans des niveaux de taux de réalisation qui soient ensuite plus acceptables.

M. GHEZALI : Merci. Avant de redonner la parole à Anthony POULIN, pas d'autres interventions ? Je te donne la parole, Anthony.

M. POULIN : J'avais anticipé, dès la présentation, un certain nombre de ces questions. Mais c'est légitime qu'elles reviennent. D'une part puisque cela est lié au fonctionnement des budgets d'une collectivité, c'est-à-dire annuellement, et à la structuration de notre budget qui n'est pas en autorisation de programme crédit de paiement. Dans d'autres collectivités, à la fin de l'année, lorsque l'on ne réalise pas, on ne fait pas plus d'investissement, mais on annule des crédits. Nous n'avons pas fait ce choix. On les reporte. On les reporte et on voit, et vous l'avez noté, que nos taux de réalisation sont plus importants, y compris avec les reports. Ça veut dire qu'heureusement que nous avons été ambitieux en investissements puisqu'en effet, aujourd'hui, nous investissons de manière concrète 10 M€ de plus que la moyenne des villes de notre strate. Si nous avions été moins ambitieux en programmation, nous ne pourrions pas aujourd'hui avoir ce résultat-là. Mais en effet, la logique des reports est intimement liée à celle de l'exercice budgétaire annuellement.

Le choix que nous avons fait d'une programmation plus élevée, plus rapide, conduit nécessairement à des restes à réaliser. Car tout simplement, au moment où vous passez la commande, vous n'êtes pas en mesure de la payer immédiatement. C'est un peu comme si on reprochait à un particulier qui achète une maison d'avoir fait un prêt pour couvrir l'ensemble de ses dépenses et de mettre deux à trois ans pour payer l'intégralité de la rénovation de sa maison. Et bien c'est ce que l'on fait. On s'assure, au moment où nous actons nos investissements, que nous avons les moyens de les payer jusqu'au bout. Ce qui conduit à un certain nombre de reports et à ne pas se contenter de se dire au moment de recevoir la facture : « Comment on va payer les choses ? »

Donc effectivement, cette année, nous avons mieux réalisé nos investissements. Et je peux vous le dire, la dynamique est encore meilleure sur l'année que nous sommes en train de vivre. C'est un regard de tous les instants pour nos services. Comme je l'ai dit, il y a 62,2 % qui ont été payés en 2023 et 99 % qui ont été engagés et qui le seront sur cette première partie d'année. Donc il n'y a pas de millions ou de projets qui disparaissent. Il n'y a que des projets qui se réalisent sur un temps plus ou moins long en fonction des réalités et du contexte. Tout cela est effectivement la réalité. Nous avons fait 46 M€ d'investissements de manière ferme et définitive, payés en 2023 et c'est 70 M€ globalement que nous avons engagés et qui seront payés à la fin de la réalisation de nos travaux. Donc nous tenons nos engagements et je l'avais déjà exprimé au moment de la présentation, c'est effectivement en plus des engagements qui bénéficient à la commande publique de manière très concrète. Si vous ne regardez que les commandes que nous avons passées, depuis le début de ce mandat, avec le Grand Besançon, grâce notamment à la politique de commande publique, c'est 30 M€ de plus de contrats que nous avons attribués à des entreprises de notre territoire ; 30 M€ de commande publique supplémentaires ; 30 M€ de projets portés par des entreprises et qui bénéficient à de l'emploi local. Ce qui démontre que nous avons un impact réel en matière économique et lorsque nous menons des projets de transition écologique, cela bénéficie à de l'emploi local.

Voilà essentiellement ce que je pouvais vous dire. Je crois que c'est l'essentiel des questions budgétaires qui m'étaient posées.

M. GHEZALI : Merci. Nicolas BODIN.

M. BODIN : Très rapidement sur cette question des taux de réalisation, on a choisi une stratégie qui est différente de celle du Département. Puisque Monsieur FAGAUT, de mémoire, je crois qu'au mois de décembre, dans votre dernière session annuelle du Conseil départemental, vous annulez un bon nombre de crédits pour améliorer de manière artificielle votre taux de réalisation. Si globalement on était capables techniquement, alors je sais que c'est très difficile pour les services financiers de la Ville, de calculer les investissements du 1^{er} juillet au 1^{er} juillet, vous verriez globalement que le taux de réalisation est très, très nettement supérieur. On doit frôler à mon avis le 80 ou 90 %. Donc il ne faut pas laisser croire aux Bisontins que cet argent-là a disparu ou que cela correspondrait à de fausses promesses. Cela dépend à quel moment on arrête la date et on fait les comptes quant aux investissements qui sont réellement réalisés. Mais si vous faisiez le calcul du 1^{er} juillet au 1^{er} juillet, vous verriez que tout ce qui a été prévu a été totalement dépensé, conformément à ce que l'on a pu voter lors du Budget Primitif de la Ville.

M. GHEZALI : Merci Nicolas. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Monsieur POULIN, j'aimerais connaître la raison pour laquelle vous n'avez pas recours à la gestion pluriannuelle et aux autorisations de programmes. Pourquoi est-ce que vous n'utilisez pas cette technique qui aurait le mérite, de mon point de vue, d'être beaucoup plus claire, d'être beaucoup

plus transparente ? Et la majorité des grandes collectivités l'utilisent. Donc est-ce que vous pouvez me donner une explication ? Je trouve que c'est une gestion beaucoup plus moderne des investissements et qui permet d'être clair. Au moins, on sait ce qui est réalisé, ce qui n'est pas réalisé et ce que la collectivité abandonne. Nous, on reste quand même dans le flou, donc pourquoi n'utilisez-vous pas les utilisations de programmes ? C'est une gestion beaucoup plus moderne des investissements.

M. POULIN : Je ne sais pas si c'est plus moderne. En tout cas, à la fin, ça a à peu près les mêmes effets. C'est une modalité de présentation du budget. J'entends que vous pensez que l'autorisation de programme crédit de paiement serait plus lisible. Pour autant, je viens de vous exprimer que l'année dernière, nous avons inscrit une somme et nous avons reporté ce que nous n'avions pas fait. Ça a un avantage important que vous verrez au moment de la décision modificative. C'est que lorsqu'un projet avance moins bien, on peut reprogrammer dans nos décisions modificatives, beaucoup plus activement nos investissements. Ce qui n'est pas permis avec une gestion d'AP/CP.

Par ailleurs, j'aimerais avoir les moyens de faire beaucoup plus de travail en AP/CP, qui demande un suivi administratif beaucoup, beaucoup plus important. Donc quand d'un côté on me demande de faire des économies d'un point du personnel et que de l'autre côté, on me demande de faire des AP/CP, il y a une équation qui est compliquée. Mais n'oublions pas que le débat que nous avons là, c'est comment on présente le budget. *In fine*, les choses sont faites de la même façon et vous venez de le dire en creux. Quelque part, on aurait une gestion en AP/CP, on constaterait. Mais nous, on n'abandonne pas. On reporte et au final, nous faisons nos investissements. Et tout est absolument sincère dans ce budget. Nous faisons nos investissements.

La preuve. Depuis le début de ce Conseil, vous vous plaignez pour certains des travaux que nous faisons dans la Ville. C'est bien que nous réalisons nos investissements. Ce n'est personne d'autre qui les paie. C'est bien nos collectivités qui paient ces travaux. Donc oui, effectivement, nous investissons plus. Oui, effectivement, ça se voit. Et peut-être que l'option de l'AP/CP pourrait être pertinente sur certaines de nos lignes. Vous regarderez la plupart des collectivités, elles ne sont pas dans une gestion intégrale en AP/CP. Elles sont pour suivre un programme en particulier. Ça l'est d'ailleurs au Grand Besançon sur certaines de nos modalités. Mais je pense que fondamentalement, ça ne change pas la nature budgétaire. Puisqu'au final, ce qu'il faut retenir, c'est que nous investissons, que nous investissons plus, que nous réalisons davantage et que nous engageons toujours plus de moyens en investissements.

M. GHEZALI : Merci Anthony. Pas d'autres interventions ? Plus de questions, donc le débat est terminé. Nous allons procéder au vote du compte administratif. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. On va donc dire à Madame la Maire de bien vouloir reprendre sa place.

(Madame la Maire reprend la Présidence de séance)

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette confiance et merci pour ce débat que vous avez sans doute eu avec beaucoup d'attention et de précision, j'en suis sûre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Thomas Edison, Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, tel que présenté dans ce rapport, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable joint en annexe, et prend acte de la reprise au budget 2024 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 2 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Nombre de procurations de vote : 11

Nombre de suffrages exprimés : 53

Votes :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 13 juin 2024

9 - Affectation des résultats 2023 pour le budget principal et les budgets annexes

Mme LA MAIRE : Je vous propose de continuer. Maintenant, le rapport n° 9, affectation des résultats 2023 pour le budget principal et les budgets annexes.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaires, je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confirme les affectations reprises au Budget primitif 2024 au titre du budget principal et des budgets annexes Archéologie préventive, Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots,
- approuve les différentes propositions d'affectation et d'inscrire les crédits mentionnés lors de la Décision modificative n° 1 de l'exercice courant au titre du budget annexe Forêts communales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Décision modificative n° 1-2024

Mme LA MAIRE : Désormais, la décision modificative, donc le rapport n° 10.

Je vous propose de donner la parole à Anthony POULIN.

M. POULIN : Nous étions sur l'exercice budgétaire précédent avec le compte administratif. Nous revenons sur l'exercice budgétaire de ce moment avec cette décision modificative qui s'élève à 2,5 M€ de mouvements, dont 2,9 M€ en réalité avec -400 000 € en ordre.

De manière concrète, sur le budget principal, il est notamment prévu de constater la recette de cession à hauteur de 2 M€ concernant la vente au profit de la CCI Saône-Doubs, d'une partie de l'ensemble immobilier situé 30 avenue Clemenceau à Besançon. Cette vente implique l'inscription en parallèle, en dépenses de fonctionnement, de l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique conclu entre la Ville et Loge.GBM pour un montant de 540 000 €.

Cette inscription budgétaire supplémentaire nous permet de proposer de nouveaux projets à inscrire dans le budget :

- 500 000 € pour accélérer de nouveaux aménagements au sein des quartiers prioritaires, avec notamment 300 000 € pour lancer la rénovation de la salle Battant qui est tant attendue et 200 000 € en faveur de l'aménagement du quartier Orchamps-Palente, notamment autour du City stade.
- 250 000 € pour renforcer le programme de développement des énergies renouvelables. Cela vous fera plaisir, Monsieur BAILLY, nous accélérons avec le déploiement de capteurs photovoltaïques sur la tribune d'honneur du stade Léo Lagrange.
- 130 000 € pour améliorer le confort énergétique et l'utilisation de la Piscine La Fayette dans le cadre notamment de la réfection structurelle de la pataugeoire.
- 150 000 € au titre du complexe sportif Rosemont pour d'une part poursuivre et finaliser le remplacement du terrain synthétique et d'autre part, permettre la déconstruction de l'ancien logement du gardien.
- 175 000 € dans le but de renouveler et moderniser certains matériels techniques, particulièrement en matière de gestion des espaces verts et de la propreté.
- Nous inscrivons également 17 000 € complémentaires dans l'organisation des festivités du 80^{ème} anniversaire de la libération de Besançon le 8 septembre prochain.
- 15 000 € pour la toile d'ombrage à la Citadelle afin de mieux contribuer au confort des visiteurs lorsque les conditions météorologiques sont défavorables.

Voilà ce que je pouvais vous dire dans l'essentiel. Près de 400 000 € sont également inscrits en DM pour ajuster certaines prévisions de fiscalité et de dotations en provenance de l'État.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Pas de commentaires. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Contre, 10. Très bien.

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, 4 abstentions, le Conseil Municipal approuve la Décision modificative n° 1 de l'exercice 2024 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint, et reprend au budget annexe Forêts les résultats de l'exercice précédent affectés conformément à la délibération spécifique adoptée au cours de cette même séance.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 41

Contre : 10

Abstentions : 4

Conseiller intéressé : 0

11 - Etablissements culturels 2024 - aide au fonctionnement (solde et subvention exceptionnelle) - Aide à l'équipement - Conventionnement

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (2), Carine MICHEL (1), Juliette SORLIN (1), et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport n° 11 concernant l'aide à l'équipement en matière culturelle. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- concernant la Rodia :
 - approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2024 tel que mentionné dans le rapport,
 - approuve le versement de la subvention d'équipement mentionnée dans le rapport,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2024 relative aux moyens financiers et matériels de la Rodia,
- concernant la scène Nationale (Les Deux Scènes) :
 - approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2024 tel que mentionné dans le rapport,
 - approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2024 relative aux moyens financiers, humains et matériels avec la Scène Nationale,
- concernant le Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne-Franche-Comté :
 - approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2024 tel que mentionné dans le rapport,
 - approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2024 relative aux moyens techniques et financiers du CDN,
- concernant l'Institut Supérieur des Beaux-Arts :
 - approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2024 tel que mentionné dans le rapport,
 - approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 14 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'ISBA.
- concernant l'Orchestre Victor Hugo:
 - approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2024 tel que mentionné dans le rapport,
 - approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - approuve le versement de la subvention exceptionnelle mentionnée dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 18

12 - Aide au sport de haut niveau

Mme LA MAIRE : Présentation par Monsieur Abdel GHEZALI concernant le rapport n° 12, c'est-à-dire l'aide au sport de haut niveau.

M. GHEZALI : Merci Madame la Maire.

On parle du sport de haut niveau avec l'accompagnement et les subventions. Les contrats de développement sportif signés entre la Ville de Besançon et les clubs de haut niveau permettent de définir les montants de subventions allouées pour chaque club en fonction de son projet sportif. Les modalités de définition de cette enveloppe budgétaire ne sont pas des critères mathématiques, mais des indicateurs d'évaluation du projet du club.

Structuration du club avec le suivi budgétaire et la gouvernance.

Club n° 1 dans sa discipline au niveau de la Ville avec le nombre d'équipes engagées dans chaque catégorie d'âge. Nombre d'éducateurs diplômés, résultats des équipes de jeunes.

Club formateur, nombre de joueurs issus de la formation locale évoluant dans cette équipe première. Structure de formation complète et qualifiée. Partenariats avec les structures haut niveau, Éducation nationale, pôles d'excellence sportive. Accompagnement social des sportifs favorisant leur intégration scolaire et professionnelle.

Club phare, participe à l'attractivité de la Ville, génère un engouement populaire, mobilise des partenaires économiques.

Club citoyen, veille à l'exemplarité du sport de haut niveau, s'implique dans la vie de la cité et dans les manifestations de promotion de la Ville, développe la fonction sociale du sport, on en parlait avec l'Analyse des Besoins Sociaux, et des actions en faveur de l'éducation et de l'insertion par le sport.

Cette année, différents clubs connaissent soit des montées, soit des descentes sportives. C'est bien le propre du sport. Montée de Palente, club de handball. Descente du BESAC, club de basket, et du Racing Besançon.

La Ville de Besançon a fait le choix d'accompagner ces changements de divisions qui impactent en partie les projets sportifs des clubs, rarement le fondement des projets, mais essentiellement la masse salariale mobilisée pour l'équipe première. Ainsi, il a été décidé d'accompagner la montée de Palente, des filles de handball, en passant la subvention annuelle de 70 000 € à 110 000 €. Cela représente une augmentation de 57 % du montant de leur subvention. Palente reste le second club de Besançon en handball féminin et il est important de conserver cette hiérarchie sportive afin de ne pas mettre en péril les équilibres entre les deux clubs. Les complémentarités sportives sont à travailler afin que les fruits de la formation collective, section sportive, pôle France, centre de formation de l'ESBF, nourrissent les effectifs des deux clubs, chacun à son niveau et au moment le plus opportun dans la carrière des joueuses. Une concurrence entre les clubs, qu'elle soit de nature sportive ou financière ne conduirait à terme qu'à un effritement du haut niveau en handball féminin à Besançon. L'accompagnement de la Ville de Besançon se positionne donc comme équilibré vis-à-vis de cette situation, tout en permettant à Palente d'évoluer sereinement en D2. Que ce soit en matière d'équipement sportif avec la mise à disposition du palais des sports pour les entraînements et les rencontres, ainsi qu'en matière de subventions.

La question de la parité n'est pas à observer entre disciplines ni même au niveau du hand de manière brute. Elle doit s'analyser au regard des enjeux d'une discipline, le handball féminin, dont la Ville de Besançon a toujours été fière et continue à l'être, avec ses deux équipes évoluant au plus haut niveau français. En cas de descente, la Ville a toujours cherché à atténuer la baisse des subventions et aucun club n'a retrouvé immédiatement la subvention dont il bénéficiait au niveau inférieur l'année de la descente. Cela était vrai pour le GBDH, le club de hand masculin qui évolue en pro D2, mais aussi pour Palente qui était à 50 000 € en nationale 1, puis à 100 000 € en D2, pour retrouver un niveau de 70 000 € en N1. Cette disposition a permis aux deux clubs cités de retrouver rapidement leur haut niveau.

Cette année, deux clubs bénéficient de cette disposition transitoire. Le BESAC et le Racing Besançon. Souhaitons qu'ils retrouvent dès l'année prochaine la N2 pour le Racing et la nationale 1 pour le basket. Quant au Besançon football, les volets citoyens et de formation ont réellement pris une dimension nouvelle à travers la mise en place de nouvelles écoles de football, se substituant à certains clubs ayant disparu tels que le SC Clemenceau. L'association compte désormais plus de 670 licenciés, dont plus de 450 jeunes de moins de 18 ans. Cela justifie l'augmentation de subventions de la Ville pour ce club qui continue par ailleurs à évoluer en nationale 3.

Concernant le sport individuel, quatre clubs bénéficieront d'une augmentation de subventions. Le Besançon BMX, notre gros club de BMX à Besançon, qui passera de 18 000 € à 26 000 € avec un club qui est, pour la seconde année consécutive, sacré meilleur club de France. La Française Haltérophilie qui évoluera la saison prochaine en N1 et donc qui passera de 8 000 € à 15 000 €. Le club Sauvegarde, club de karaté ancré dans le quartier de Planoise qui a eu des résultats au niveau national avec

différents athlètes, dont Laura SIVERT, passera de 9 000 € à 12 000 €. Dernier club, l'Olympique bisontin, notre club de rugby, qui verra la réfection du stade honneur. Il y aura donc des pertes au niveau de la billetterie et des buvettes. Ce qui nous amène à accompagner ce club pour ces pertes financières et on vous propose de passer de 50 000 € à 60 000 €.

J'ai essayé d'être rapide et néanmoins, de repositionner un peu toute cette situation. Ça reste fragile financièrement, mais vous dire que l'ensemble de ces clubs sont dans une situation très saine. Au moment où on se parle, on n'a pas de difficulté. Vous pouvez le voir au niveau national. De plus en plus de clubs sont souvent sur le one shot. C'est-à-dire un partenaire qui vient, qui met, qui se retire.

Je voudrais en profiter pour saluer les Présidentes et les Présidents de tous ces clubs avec les bénévoles, les parents, tous les licenciés. Parce qu'au-delà des aspects sportifs, on sait bien que ça fait vivre un territoire. Ça crée du lien social. Je voudrais donc remercier tous les clubs, tous les bénévoles et tous les Présidents. Je voudrais terminer par remercier André TERZO, mon conseiller municipal qui m'accompagne dans cette démarche. C'est du sport dans tous les sens du terme. Ça nous demande du temps. Ça nous demande de l'investissement, mais le sport est passionnant.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ? André.

M. TERZO : Juste une petite intervention puisqu'Abdel vient de me citer. Je te remercie Abdel parce qu'il est vrai qu'aujourd'hui, quand on répond à plus de 90 % des demandes, je pense que c'est quelque chose d'assez formidable et les clubs nous en remercient. Il est vrai qu'aujourd'hui, on fait un travail sur le terrain, Abdel, moi, et d'autres qui nous accompagnent parfois, parce que vraiment, toutes ces associations, tous ces clubs sportifs ont un besoin d'accompagnement. Et lorsque l'on est capables, comme Abdel parfois, à 22 heures ou 23 heures, de répondre à des inconvénients sur les terrains de sport, sur un problème quelconque, il répond présent et je trouve ça formidable. Je pense que malgré tout, il faut appuyer un petit peu sur ce dossier-là parce que c'est quelque chose qui est très, très bien, et j'en suis très fier. Bravo Abdel.

Mme LA MAIRE : Bravo à l'équipe. Très bien. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre du programme « Haut Niveau »,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les différents contrats de développement sportif pour la saison 2024-2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Dénomination de la Base Outdoor aux Près-de-Vaux "Grandes Heures Nature"

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 13, je vous propose de le retirer. C'est un dossier que l'on reverra à la rentrée.

Rapport retiré de l'ordre du jour, dont acte.

14 - Jeunesse - Habitat Jeunes Les Oiseaux et FJT La Cassotte - Versement des subventions 2024

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 14 concernant les Oiseaux, FJT La Cassotte, versement d'une subvention. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions de fonctionnement 2024 :
 - d'un montant de 21 560 € à l'association Habitat Jeunes Les Oiseaux,
 - d'un montant de 9 000 € au FJT La Cassotte,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec Habitat Jeunes Les Oiseaux, joint au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 - Prorogation pour 1 an de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier Montrapon / Fontaine-Ecu

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 15 concernant la prorogation pour un an de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier Montrapon / Fontaine-Écu. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- solliciter auprès de la CAF du Doubs la prorogation pour un an, soit jusqu'au 31/12/2025, de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier municipale de Montrapon / Fontaine-Ecu,
- signer les avenants de prolongation aux conventions « Animation globale et coordination » (AGC) et « Animation collective Familles » (ACF).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Accueil de loisirs - Concession de service public avec les Francas du Doubs - Avenant n°7 - Modification de la grille tarifaire, du règlement intérieur et du circuit de ramassage de la ligne 4

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 16 concernant la concession de service public avec les Francas, la grille tarifaire. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Carine MICHEL : Merci Madame la Maire. Effectivement, mon intervention n'était pas prévue, donc je comprends cette surprise. Néanmoins, puisque l'on a débattu très largement avec la guerre des chiffres sur le taux de pauvreté, cette délibération a pour moi une dimension très sociale et c'est un moyen de lutter contre la pauvreté. Puisque le travail que l'on a fait avec Claudine CAULET et Anthony POULIN, c'est de permettre une meilleure et une plus grande justice sociale grâce à une meilleure progressivité dans les tarifs par les quotients familiaux, favoriser la mixité sociale, et surtout, favoriser la prise du repas à un tarif minime pour les plus faibles à un euro. Donc pour moi, au-delà de la guerre des chiffres, cela se traduit par une action réelle.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 7 au contrat de CSP ALSH 2021-2025 portant sur la modification de la grille tarifaire, du règlement intérieur et du circuit de ramassage de la ligne 4 pour Bregille avec ouverture aux maternels,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 7 à conclure avec les Francas du Doubs, joint au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17 - Actions liées aux thématiques culture et jeunesse du Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) 2024

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (2) et MM. Cyril DEVESA (1), M. Damien HUGUET (2), Yannick POUJET (1), André TERZO (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le 17, le Contrat territorial d'accueil et d'intégration, un dossier que Philippe portait avec beaucoup de cœur. Madame MARTIN.

Mme MARTIN : Merci. Depuis 2019, l'État a proposé le contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés primo-arrivants *via* la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, dans le but d'apporter des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques en termes de santé, de logement, de formation linguistique, d'insertion professionnelle et de culture. La Ville de Besançon s'est emparée de ce dispositif en 2021 et c'est pour moi l'occasion de rendre hommage à Monsieur Philippe CREMER qui a travaillé avec détermination à sa mise en œuvre. Je voulais saluer son profond engagement pour les plus fragiles, sa sincérité, son humanité et son immense courage. Merci Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour ce très beau témoignage. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention à hauteur maximum de 7 100 € à l'association Côté Cour,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement entre l'association Côté Cour et la Ville de Besançon,
- attribue une subvention à hauteur maximum de 22 680 € à l'association MK Coaching & formations,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement entre l'association MK Coaching & formations et la Ville de Besançon,
- attribue une subvention à hauteur maximum de 5 280 € à l'association Hôp hop hop,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement entre l'association Hôp hop hop et la Ville de Besançon,
- attribue une subvention à hauteur maximum de 2 200 € à l'association du Goudron et des plumes,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement entre l'association du Goudron et des plumes et la Ville de Besançon,
- attribue une subvention à hauteur maximum de 12 740 € à l'association le Bastion,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement l'association le Bastion et la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

18 - Démocratie participative - Financement d'une thèse CIFRE

Mmes Frédérique BAEHR (1) et Pascale BILLEREY (2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et M. Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne peuvent prendre part ni au débat ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 18, la démocratie participative avec le financement d'une thèse CIFRE. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame MARTIN.

Mme MARTIN : J'ai une petite question. Que le service démocratie participative de la Ville de Besançon finance une thèse, même si celle-ci est en lien direct avec la participation des Bisontins à ces instances, peut surprendre. Pour autant, je ne remets pas en cause le fait qu'il me paraît plutôt intéressant d'approfondir ce sujet afin d'atteindre pleinement les objectifs de mobiliser plus largement les Bisontins en luttant contre les inégalités d'accès. Écrire l'histoire municipale de la démocratie participative à Besançon, pourquoi pas ? Mais cette candidature dite spontanée interroge. Le financement par la Ville à hauteur de 70 000 € sur trois ans n'est pas une modique somme. Ce dossier ne devrait-il pas être plutôt traité à GBM par la délégation de l'université ?

Mme LA MAIRE : Très clairement, un CIFRE, vous le savez, c'est un rapport direct avec l'employeur. Donc là, on est vraiment dans la logique même de l'employeur, et je le salue, qui fait appel à notre ressource qui à mon avis n'est pas suffisamment sollicitée, c'est celle d'avoir effectivement des étudiants en enseignement supérieur à la recherche. Mais un CIFRE, c'est un rapport direct avec son employeur. Très bien. Je vous propose de soumettre au vote. Un vote contre. Une abstention. Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la conclusion d'une Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) dans le cadre du développement et de l'amélioration des actions de démocratie participative ;
- autorise Mme la Maire à signer la Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) avec l'Université de Franche-Comté, l'Université de Bourgogne Franche-Comté et le Centre National de Recherche Scientifique pour le recrutement d'une doctorante affectée au service démocratie participative.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

19 - Fonds de Participation des Habitants (F.P.H)

Mme LA MAIRE : Le 19, le Fonds de Participation des Habitants. Est-ce qu'il y a des questions ? Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la prorogation de la convention de partenariat avec l'association AGIR Solidarité Franche-Comté jusqu'au 31/12/2024,
- se prononce favorablement sur le principe du versement envisagé à l'automne d'une subvention de 5 000 € à AGIR Solidarité Franche-Comté permettant d'abonder le Fonds de Participation des Habitants (FPH),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention joint au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 - Evolution des régimes indemnitaires suite à signature d'un protocole d'accord avec les organisations syndicales représentatives

Mme LA MAIRE : Maintenant, le rapport 20 qui est un rapport sur l'évolution des régimes indemnitaires suite à la signature d'un protocole d'accord avec les organisations syndicales représentatives que va présenter Élise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER : Merci, Madame la Maire, de me laisser la parole.

C'est quand même un honneur pour moi de vous présenter cette délibération qui est finalement la concrétisation de l'une des priorités affichées dans nos débats d'orientations budgétaires, celle de renforcer le service public en augmentant le pouvoir d'achat de celles et ceux qui le font vivre.

2,8 M€ à l'échelle de nos trois collectivités, c'est historique. Jamais une telle décision n'avait été prise dans nos assemblées. Je vous épargne ce soir les graphiques qui montrent l'éloignement de la courbe de l'inflation avec celle du point d'indice gelé depuis trop longtemps, et ce, malgré les évolutions récentes qui ne permettent pas de rattraper ce retard. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires est sanctionné nationalement depuis trop longtemps, donc il nous fallait agir. Pour nos agents qui ont du mal à finir leurs fins de mois, pour nos agents du service public qui se tiennent en rempart au quotidien face aux multiples crises que la société subit, qui œuvrent pour l'intérêt général et à qui nous exprimons ce soir toute notre considération. Et il nous fallait agir pour l'attractivité de nos métiers.

Une fois le budget acté, il a fallu se questionner sur les leviers à actionner pour redistribuer cet argent de manière efficace et la plus juste, même si effectivement, j'entends que tout le monde n'est pas forcément gagnant. En tout cas, la majorité des agents de la Ville de Besançon le sont. C'est donc sur cette question que s'est ouvert un dialogue social très riche de cinq mois avec les organisations syndicales que je tiens à remercier ici. Ce sont des mois de dialogue, de simulations, de débats, de priorisations et à la fin, un choix.

Nous nous sommes donc mis d'accord sur un cadre. Celui de l'augmentation des régimes indemnitaires et nous nous sommes mis d'accord sur deux objectifs. Un, augmenter les régimes indemnitaires des plus bas salaires, notamment les agents de la catégorie C et deux, tendre vers l'harmonisation des régimes indemnitaires pour décroître les inégalités entre les filières, et donc, les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Nous avons pu le voir effectivement régulièrement dans les rapports comparés d'égalité professionnelle.

Ce que nous proposons ce soir par cette délibération, après avoir signé un protocole d'accord avec la majorité des syndicats représentatifs ce 4 juin, c'est 1 521 000 € pour le montant en année pleine pour la Ville que représenteront les évolutions de régime indemnitaire que nous vous soumettons ce soir. Ce sont donc 1 350 agents, dont 950 relevant de la catégorie C, qui verront, dès le 1^{er} juillet, leur revenu augmenter. Nous sommes ici habitués à parler à coups de grands chiffres et je ne suis pas sûre que nous sachions exactement ce que représentent ces 1,5 M€.

Mais concrètement, qu'est-ce que ça va changer à l'échelle individuelle ? C'est entre 850 € et 950 € de plus par an pour les agents de catégorie C. C'est jusqu'à 2 300 € par an pour certains agents de la catégorie B des filières dites défavorisées, dont je vous ai déjà fait la liste, filière médico-sociale, filière sportive, filière culturelle, filière d'animation. C'est également un coup de pouce de quelques centaines d'euros pour les agents de la filière administrative et certains agents de catégorie A.

Nous avons pu entendre ici et là et à chacun de nos débats budgétaires que la masse salariale explosait. Nous assumons effectivement d'avoir augmenté le service public rendu à la population en créant des postes dans les directions où nous en avons le plus besoin et en déprécarisant un certain nombre de nos contrats. Et ce soir, nous assumons encore plus de vouloir répondre à la crise sociale que nous traversons à l'échelle nationale en reconsidérant les rémunérations de nos agents et agentes. Ils et elles sont animateurs et animatrices dans nos maisons de quartiers, auxiliaires de vie sociale, receveurs placiers, agents administratifs, bibliothécaires, assistants spécialisés, ATSEM, agents d'entretien, auxiliaires de puériculture, assistants et assistantes de conservation, animateurs et animatrices sportifs, agents d'accueil, conducteurs, conductrices, plombiers, plombières, jardiniers, adjoints techniques. La liste est longue, mais je voulais en cette délibération revenir sur le travail qu'ils font au quotidien. Nous les remercions et cette délibération, c'est aussi un geste de reconnaissance pour le travail qui est effectué.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des éléments ? Non ? Pas de commentaires ? Je le dis, merci au travail de chacun. Et vraiment, c'est inédit. C'est presque historique. Je le dis comme ça. C'est presque historique, cette augmentation de revenus pour nos agents, et on en est très fiers. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- l'évolution du groupe de fonctions C10 ;
- les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE ainsi que les critères de modulation individuelle ;
- la création d'une IFSE de sujétions pour les maîtres d'apprentissage ne remplissant pas les conditions statutaires pour pouvoir bénéficier de la NBI correspondante ;
- la création d'une IFSE de sujétions au bénéfice des ATSEM ;
- l'extension aux ATSEM de l'IFSE liée à la pénibilité ;
- la revalorisation de l'IFSE de soins aux animaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21 - Dialogue social - Aide aux organisations syndicales 2024

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne BENEDETTO (1), Marie ETEVENARD (1), Sylvie WANLIN (1), Marie ZEHAF (1) et MM. Hasni ALEM (1), Sébastien COUDRY (1), Cyril DEVESA (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christophe LIME (1), Yannick POUJET (1), Gilles SPICHER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Dialogue social, aide aux organisations syndicales 2024.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement de 7 subventions de fonctionnement aux organisations syndicales au titre de l'année 2024 réparti comme suit :

- 14 648,00 € à la Confédération Française Démocratique du Travail,
- 5 077,00 € à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,
- 13 432,00 € à la Confédération Générale du Travail,
- 3 153,00 € à l'Union Solidaire,
- 9 731,50 € à Force Ouvrière,
- 4 955,50 € à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes,
- 6 245,00 € à la Confédération française de l'Encadrement CGC.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 12

22 - Relations internationales - Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale - Attribution des aides - Année 2024

Mme LA MAIRE : Là, nous sommes sur le rapport 22 correspondant aux relations internationales avec une attribution des aides. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 3 000 € à l'association AGIR SFC
- 3 000 € à l'association The Serious Road Trip
- 3 000 € à l'association Palestine Amitié
- 1 000 € à l'association TOGOVI
- 1 000 € à l'association CIMADE

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23 - Adhésion de la ville de Besançon au réseau des cités interculturelles du Conseil de l'Europe

Mme LA MAIRE : Maintenant, nous sommes sur le réseau des cités interculturelles du Conseil de l'Europe. C'était pour nous fondamental de rentrer dans une dynamique aujourd'hui. Ça a un sens tellement essentiel. C'est quand même l'occasion de vous présenter une nouvelle orientation du service Relations internationales avec la création de la mission interculturelité à Besançon, et je remercie les services de Sadia qui ont travaillé extrêmement finement. Aujourd'hui, on est près d'une centaine de communautés, parce que l'on n'a pas envisagé la représentation par pays parce que parfois, dans un pays comme la Chine, il y a plusieurs communautés. On travaille en matière culturelle, donc de communautés, et il y a près de 200 associations du monde. C'est une force, une richesse pour notre territoire. Notre société ne travaille pas assez cette richesse, ce lien. Nous avons besoin d'échanger sur nos différences pour pouvoir nous comprendre et vivre ensemble. Avec cette mission interculturelité, nous travaillons avec les associations du monde, autour de thèmes comme l'hospitalité pour réfléchir à la façon dont on accueille sur notre territoire.

Le programme des cités interculturelles auquel nous proposons une adhésion et auquel vous êtes appelés à vous prononcer ce soir a été initié par le Conseil de l'Europe. Il rentre dans cette démarche de lien. Cette adhésion nous permettra de poursuivre et de renforcer cette inclusion culturelle. Il nous permettra d'établir un diagnostic de l'interculturalité guidant notre démarche pour y travailler de manière transversale et d'échanger avec les villes du réseau sur ce qui a été mis en œuvre ailleurs, car ce sont 164 villes adhérentes dans le monde qui sont dans cette approche. C'est aussi placer notre ville au niveau mondial comme une ville engagée dans l'inclusion interculturelle.

Je tiens évidemment à remercier le travail des services, mais surtout l'accueil. Je tiens à dire l'accueil que cette démarche a auprès des communautés qui, par cette démarche, se sentent reconnues et considérées. C'était urgent de le faire puisque nous avons une société qui s'éloigne depuis maintenant bien des années de cette reconnaissance et cette considération pour chacun dans son parcours culturel. Je vous remercie. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'adhésion au réseau des Cités Interculturelles du Conseil de l'Europe,
- approuve le versement de la cotisation annuelle (5 000 €),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant, en particulier la lettre d'intention entre la Ville et le Conseil de l'Europe nécessaire à l'adhésion.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24 - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

Mme LA MAIRE : Rapport n° 24, recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Chargé de mission Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Convention de gestion de services évènementiels, d'organisation de manifestations et de transports de la Ville de Besançon au profit de Grand Besançon Métropole

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 25, concernant la convention de gestion de services évènementiels. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de gestion de services évènementiels, d'organisation de manifestations et de transports de la Ville de Besançon au profit Grand Besançon Métropole
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26 - Animations commerciales - Attribution d'une aide pour le Troc des Chaprais 2024

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 26 qui concerne l'attribution d'une aide pour le Troc des Chaprais. Je donne la parole à Frédérique BAEHR.

Mme BAEHR : Merci Madame la Maire.

Ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais pour l'organisation du Troc qui aura lieu le dimanche 1^{er} septembre. Je voulais en profiter pour remercier les membres de l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais, tous les commerçants du secteur, ainsi que les bénévoles qui contribuent à l'organisation et au bon fonctionnement de cette animation, dont la notoriété et le succès ne sont plus à prouver.

Je voulais en profiter également pour vous informer que nous avons rencontré les représentants des commerçants de la rue de Vesoul. Nous avons pu constater que l'association des commerçants était à nouveau active. Ils sont en train de réfléchir à une animation qui aura certainement lieu à l'automne et sur laquelle nous pourrions bien sûr les accompagner. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Encore merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association « Commerce et Artisanat des Chaprais »,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Action Cœur de Ville - Délégation de la mise en œuvre et du suivi du permis de louer à la Ville de Besançon

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 27 concernant la délégation de la mise en œuvre et du suivi du permis de louer à la Ville de Besançon. Est-ce qu'il y a des questions ? Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la délégation de mise en œuvre et du suivi du permis de louer du Grand Besançon Métropole à la ville de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon relative à la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation de l'habitat du centre-ville de Besançon, joint au rapport,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les actes relatifs au permis de louer (autorisations préalables de mise en location ou récépissé de mise en location).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28 - Action Cœur de Ville - Lancement d'une procédure d'Opération de Restauration Immobilière et avenant n°3 à la convention

Mme LA MAIRE : Le rapport 28, lancement d'une procédure d'Opération de Restauration Immobilière avec un avenant. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le contenu de l'avenant n°3 à la convention OPAH-RU,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la convention-OPAH-RU,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à la procédure de DUP ORI.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Aide au fonctionnement aux radios locales associatives

M. Nathan SOURISSEAU (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport 29 concernant l'aide au fonctionnement aux radios locales associatives. Y a-t-il des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 420 € à chacune des cinq radios locales bisontines mentionnées dans le présent rapport au titre de l'année 2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

30 - Congrès - quatrième répartition d'aides de l'année 2024

Mmes Frédérique BAEHR (1) et Pascale BILLEREY (2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et M. Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne peuvent prendre part ni au débat ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le dossier 30, quatrième répartition d'aides de l'année pour les congrès. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € à l'Université de Franche-Comté qui organise le séminaire « La participation des familles et des enfants dans la recherche »,
- 4 500 € à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation la 21^{ème} Université d'été francophone en santé publique.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

31 - Mission "Etat des lieux amiante dans les écoles" ; Rapport de la commission n°2

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 31 concernant l'état des lieux amiante dans les écoles avec un rapport de la Commission n° 2. Je rappelle que nous nous étions engagés à apporter des éléments diagnostiqués et bien sûr, un plan d'action que va présenter Annaïck CHAUVET.

Mme CHAUVET : Merci Madame la Maire.

En effet, la Commission 2 s'est réunie pour travailler spécifiquement sur la question de l'amiante dans les 63 écoles municipales de la Ville de Besançon. En ce qui concerne les matériaux amiantés qui sont classés en liste A, car ils pourraient libérer des fibres d'amiante du fait de leur vieillissement, ces matériaux sont placés en score 1 lorsqu'ils présentent un bon état, en score 2 lorsqu'ils présentent un état intermédiaire et en score 3 lorsqu'ils présentent des matériaux dégradés. Nous n'avons constaté aucun établissement scolaire qui ne présente de matériaux de score 2. On a un local désaffecté qui est inoccupé à l'école élémentaire Tristan Bernard qui contient des matériaux de score 1 et 3 et ce local sera déconstruit à l'été 2024. Il y a également des cloisons au groupe scolaire Butte et au restaurant de l'école des Sapins qui contiennent des matériaux classés en score 1, donc en bon état. Ces matériaux seront cependant enlevés au moment de travaux réalisés au travers du Plan Ecoles, le Plan Ecoles pour l'école de la Butte. Sur cette école, il y aura de travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation plus lourde qui commenceront fin 2024 pour une livraison de l'école début 2026. Sur l'école des Sapins, il s'agit de travaux pour augmenter la capacité d'accueil en restauration scolaire, donc la construction d'un nouveau restaurant. Ensuite, l'ancien restaurant sera déconstruit en 2026.

Ensuite, on a tous les matériaux amiantés pouvant libérer des fibres lorsqu'ils sont sollicités, notamment lors de travaux. Ces matériaux sont classés en liste B. Ils doivent faire l'objet d'une évaluation périodique, EP, si leur état ne nécessite pas une action de protection immédiate. Ils doivent faire l'objet d'une action corrective de niveau 1, AC 1, si leur état nécessite d'avoir à supprimer les causes d'une dégradation et pour éviter toute nouvelle dégradation. Ils doivent faire l'objet d'une action corrective de niveau 2, AC 2, si leur état nécessite de mettre en place des mesures conservatoires pour limiter les risques de dégradation. Doivent être mis en place conjointement, des mesures d'empoussièrément. Les mesures d'empoussièrément s'effectuent au moyen de pompes qui filtrent l'air dans un volume bien défini, soit une salle de classe, soit un couloir. Cela dure plusieurs heures et on mesure le nombre de fibres par litre d'air.

Il y a 33 établissements scolaires qui présentent des matériaux de la liste B qui doivent donc faire l'objet d'évaluations périodiques. Il y a neuf établissements scolaires qui présentent des matériaux classés en AC 1. Au-delà de ce qui doit être réglementairement mis en place, la Commission a décidé qu'il y aurait des mesures correctives qui seront mises en œuvre avec des mesures d'empoussièrément. Les mesures d'empoussièrément ont déjà été faites et tous les résultats sont revenus négatifs et montrent donc l'absence de fibres d'amiante dans ces écoles. Il y aura par la suite des travaux de désamiantage. Certains ont été réalisés aux vacances scolaires de février 2024 pour ces neuf établissements. Ils seront programmés jusqu'en 2026, soit au travers de travaux du Plan Ecoles, soit au travers de travaux d'Ad'AP. Tous les travaux d'Ad'AP, c'est la mise en accessibilité dans les écoles, par exemple la mise en place d'ascenseurs, soit au travers de travaux de restauration scolaire, soit au travers de travaux annuels qui sont déjà programmés ou en cas de nouvelles interventions si besoin est.

On a sept établissements scolaires qui présentent des matériaux classés en AC 2 et dans ce cadre, ont été mises en place des mesures correctives de recouvrement par des dalles clipsables, avec également des mesures d'empoussièrément. Là encore, les résultats sont revenus négatifs.

Au-delà de tout ce qui est réglementaire, il y aura des travaux de désamiantage qui sont programmés pour 2024 et 2025.

Pour finir, ces résultats confirment que 28 écoles de notre patrimoine scolaire bâti sur 63 ne révèlent pas de présence d'amiante à ce jour ; 27 écoles font ou feront l'objet de désamiantage au travers des différents plans de travaux programmés et 16 écoles feront l'objet d'évaluations périodiques à réaliser tous les trois ans. Les dernières évaluations datant de 2023, les prochaines seront réalisées en 2026.

Mme LA MAIRE : y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci.

Vous vous doutez bien que j'allais intervenir sur ce rapport. Quand j'ai lu le rapport, ce qui m'a fait vraiment sourire, c'est cette première phrase. Première phrase du rapport, je le cite :

« Suite à une enquête nationale sur la gestion de l'amiante dans les écoles, la Ville de Besançon a considéré que ses procédures de contrôle de l'état de l'amiante dans ses établissements scolaires n'étaient pas nécessairement suffisamment formalisées. »

Heureusement qu'il y a eu une enquête. Et aussi et surtout, heureusement que l'on est intervenus au Conseil Municipal du mois de juin 2023 pour attirer votre attention sur le rapport. Vous auriez au moins pu avoir cette honnêteté de l'écrire de cette manière-là parce que vous n'auriez pas déclenché derrière la Commission spéciale de la Commission 2 avec une société extérieure de Besançon, dijonnaise, qui a été diligentée pour pouvoir mener à bien l'ensemble des travaux. Donc j'ai trouvé ça un petit peu marrant, en tout cas dans votre approche de ce rapport.

Si je reviens un petit peu sur les éléments, on vous avait demandé au mois de juin 2023, l'ensemble des dossiers techniques amiante sur les 63 écoles. Et Madame le Maire, désolé de vous le dire, vous avez été prise en flagrant délit de mensonge. Puisque vous m'aviez dit à l'époque, je cite : *« Monsieur FAGAUT, on a même mieux que ce que vous espérez. »* J'espérais tellement mieux qu'il n'y avait rien. Il n'y avait aucun dossier technique amiante de disponible au sein de la Ville de Besançon. Donc derrière, un peu panique à bord, tellement dans la panique que vous avez ciblé et pointé du doigt les agents qui ne vous avaient pas donné les informations correctes. J'ai trouvé ça un petit peu cavalier. En général, quand on est Maire, on se doit de protéger ses agents et d'assumer ses torts. Parce que vous aviez le droit aussi de vous tromper dans ce que vous m'aviez dit ce jour-là avoir mieux que mieux. Dans ces fameux diagnostics des sept premières écoles qui ont été réalisés, je le rappelle, par une société dijonnaise, qu'est-ce qu'on apprend ? Vous venez de dire qu'il y a des évolutions périodiques qui sont à mener. Pouvez-vous me dire si elles ont été menées les années précédentes ? Je pense que j'ai la réponse. C'est non. On nous annonce qu'il y a des écoles avec des espaces qui sont classés en AC 1. Vous l'avez évoqué tout à l'heure. Et il y a des écoles avec des espaces qui sont classés en AC 2. Et l'AC 2, c'est très clair, c'est la loi et c'est comme ça, il faut mettre tout de suite en place des mesures conservatoires, donc soit l'isolement, soit la fermeture, soit le désamiantage et tous ces éléments-là. Ce que vous n'avez pas fait. D'ailleurs, si vous regardez, l'école de Valdahon, l'école de Baume-les-Dames qui a eu sensiblement les mêmes effets que nous, tout de suite, ils ont fermé leur école.

Donc on s'aperçoit d'une seule chose, c'est qu'il y a un an en arrière, personne ne cherchait dans la majorité à savoir s'il y avait une certaine dangerosité dans nos écoles, personne. Et depuis notre intervention, et on en est ravis, enfin, le sujet a été pris à bras-le-corps et les diagnostics ont été engagés. Et vous venez de le dire également à l'instant, Madame, puisque vous avez des procédures de désamiantage et d'encapsulage qui ont été réalisées dans certaines écoles, dès l'été 2023. Donc c'est bien qu'il y avait une urgence. Ce qu'il ne faut pas me faire dire, parce que je vous vois aussi venir parce que je l'ai entendu sur certains médias, à aucun moment je n'ai dit que l'amiante qui était présent dans les bâtiments avait une dangerosité immédiate. Sauf que comme il n'y avait pas d'évaluation... Non, non, non. Je connais à peu près le dossier. J'en maîtrise des bâtiments et j'en suis des bâtiments, donc je sais à peu près de quoi je parle sur ce dossier-là. Sauf que derrière, vous n'aviez pas d'évaluation sur les années antérieures permettant de dire que cet amiante avait été dégradé ou pas. Est-ce que vous pouvez me dire si sur les années précédentes, il y a eu des travaux d'intervention avec perçage ou autres, dans ces zones où il y a eu de l'amiante ? Non. Vous êtes incapable de me le dire puisqu'il n'y a pas d'évaluation produite sur les années précédentes.

Donc on s'aperçoit aussi d'une chose, c'est que la société dijonnaise, en l'espace d'une journée, a réussi à faire sept diagnostics amiante. Je pense que l'on aurait pu aller encore plus vite parce que l'on a perdu du temps. La preuve en est que vous avez un petit peu pris les choses en main puisque c'est quasiment 300 000 € qui ont été votés très rapidement pour mettre en place les mesures de protection et d'engagement de recherches de l'amiante, notamment avec un logiciel à hauteur de 38 000 €.

Donc encore une fois, on est ravis que vous nous ayez écoutés, même si vous évoquez une enquête nationale qui nous a fait sourire. On espère simplement une chose. C'est que sur les années passées où vous aviez, vous, Madame le Maire, la responsabilité en tant qu'adjointe à l'environnement et où

vous avez depuis 2020, la responsabilité en tant que Maire, on espère simplement une chose, c'est qu'il n'y aura pas pour nos enfants, pour le personnel, pour les agents qui ont pu intervenir à l'intérieur, enseignants ou autres, des problèmes de santé à venir. Parce que c'est de votre responsabilité et vous n'avez pas assumé cette responsabilité-là. Et aujourd'hui, on est ravis que ce travail ait pu être enfin mené.

Mme LA MAIRE : Alors vraiment, je me souviens même que vous aviez réagi au fait que justement vous faisiez référence à une enquête nationale. Je le dis quand même parce que c'est vrai qu'il y a eu une enquête nationale de journalistes qui ont souhaité mener une enquête importante dans, je crois, plus de 200 écoles en France. Premièrement, mais finalement, ce n'est pas le principal.

Le principal, c'est que ce que je redis, c'est que nous avons toujours eu des services et des équipes qui ont fait des évaluations régulièrement. Seulement, et je le réaffirme, il n'y avait pas cette pratique d'avoir le reporting qui était posé dans un document. Riez, je vous en prie. C'est tellement plaisant. Je dis les choses telles qu'elles ont existé.

Puisque tout à l'heure on parlait de modernité, aujourd'hui, on a décidé que non seulement ce reporting serait extrêmement précis...

M. FAGAUT : C'est la loi.

Mme LA MAIRE : Oui, bien sûr, c'est la loi. Vous avez raison. C'est la loi. C'est pour ça que l'on a rappelé que c'était la loi. Je le dis. Nous avons rappelé que c'était la loi. Je ne vais pas protéger non plus ce qui ne se fait pas si l'on n'est pas dans le cadre de la loi, donc c'est la loi et on s'assure que les choses se fassent. Voilà, c'est tout.

Ce qui est certain, c'est que du coup, on a engagé les financements pour aller sur un outil qui nous paraît très pertinent pour faire ce suivi de façon très précise. Ce qui est intéressant, mais je suis sûre que c'est là-dessus que vous allez tous conclure, c'est que finalement, toutes les mesures qui sont prises, les mesures de fibres, etc., il n'y a pas de mise en danger de quelque enfant que ce soit, ou agent d'ailleurs, ou même enseignant. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire.

Quelques commentaires. Tout d'abord dire que ce travail était absolument nécessaire et au moins, on a ici le détail des informations que nous demandions dès les premiers questionnements. Et c'est peut-être l'absence de réponse ou en tout cas le flou dans la réponse qui a créé une certaine interrogation. En tout cas, on en voit la nécessité qui était celle de créer cette Commission de façon à faire ce travail de diagnostic. En tout cas, cela montre une chose, c'est qu'il y avait tout de même une négligence dans les suivis concernant l'amiante dans les écoles.

Je suis ravi que finalement, le débat au sein du Conseil Municipal amène la Ville de Besançon à être beaucoup plus rigoureuse dans le suivi de l'amiante dans les écoles. Mais peut-être si dès le départ vous nous aviez dit : « On n'a pas l'ensemble des documents », plutôt que de nous dire : « Oui, on les a. On va vous les envoyer » et que finalement, nous ne les recevions jamais, peut-être que ça aurait été beaucoup plus clair et nous aurions peut-être pu engager cette Commission de façon très rapide pour pouvoir faire ce document qui va rassurer les familles des enfants bisontins. En tout cas, je pense que l'on peut tous se réjouir qu'il n'y ait pas d'école problématique. À titre personnel, j'en suis très rassuré, mais j'aurais aimé avoir l'information beaucoup plus tôt.

Mme LA MAIRE : Monsieur LIME.

M. LIME : Quand vous dites, Monsieur FAGAUT, qu'il n'y avait pas de suspicion, quand même. Je n'ai pas ce souvenir-là en tout cas, sur le fait d'avoir interrogé. Y compris la fin de votre intervention est de nouveau sur une suspicion. Oui, c'est la même suspicion. Non, non, mais attendez. Vous êtes en train de me dire : « Je n'ai jamais mis de la suspicion », mais ce soir... Et moi, j'ai posé la question, parce que j'étais dans le groupe de travail, à quelqu'un qui était neutre puisque c'était le bureau d'études, en disant : « Est-ce qu'il y a eu un risque au niveau des enfants ? » Le bureau d'études m'a dit *non*. Il était extrêmement clair. J'étais dans la Commission, donc on est à peu près d'accord. Ça, c'est déjà le premier point, donc il n'y avait pas de risque. Parce qu'il y a quand même eu un emballement médiatique derrière. Et quand on est sur le mot amiante, si on veut faire peur à tout le monde, c'est comme ça qu'il faut le faire. Alors peut-être que pas de suivi sur un certain nombre de choses, sur un certain nombre de points. Sauf que les services nous ont fait la démonstration qu'ils surveillaient quand même un certain nombre de choses. Et comme l'a dit Madame la Maire, il n'y avait pas de reporting. C'est ça qui manquait, mais les contrôles ont été faits, suivis. Donc quand aujourd'hui vous remettez de nouveau la suspicion sur un certain nombre de choses, je trouve que ce n'est pas sain. Parce que faire peur aux

parents en disant : « qu'est-ce qui s'est passé il y a cinq, six ans ? Qu'est-ce qui s'est passé il y a 10 ans ? » Alors qu'on vous dit que les services ont suivi un certain nombre de choses, je pense qu'on met en doute y compris l'honnêteté et le travail des services, ce que je ne fais pas.

Deuxième chose, il faut quand même ramener les choses dans la réalité, pendant des années, on a laissé des salariés sous couvert de l'amiante alors qu'on savait tous qu'il y avait un vrai risque sur un certain nombre de choses et qu'y compris il y a encore quelques années, vous aviez des mécaniciens qui mettaient des coups de soufflettes dans les plaquettes de frein et qui sont morts de ce type de choses. Il a fallu la bataille des organisations syndicales d'une façon importante pour pouvoir obtenir un certain nombre de choses. On est à peu près d'accord. Et y compris la France a été un des derniers pays à mettre une telle réglementation sur un certain nombre de choses. Donc à un moment, il faut aussi relativiser un certain nombre de choses. J'ai un peu l'impression aujourd'hui, je vous le dis très tranquillement, que quand on trouve un millimètre dans une colle, sous une moquette ou quelque chose, on a l'impression qu'il y a eu un accident nucléaire dans l'école. Non, mais je le dis. Entre ce qui se passait il y a quelques années, ce qui se passe aujourd'hui... Et il faut bien protéger sur un certain nombre de choses. Il faudrait mettre un petit peu de vérité et de conscience par rapport à ça et y compris se rappeler de ceux qui étaient au pouvoir et qui refusaient à l'époque de mettre de la protection sur les salariés.

Mme LA MAIRE : Merci, Christophe, parce que l'on ne peut jamais regarder que dans un petit temps. C'est bien une histoire longue des polluants. D'ailleurs, on en aura d'autres aussi à voir et on verra comment, justement, les élus porteront haut et fort un certain nombre de communs en matière de polluants. Merci à vous. Oui, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : C'est là, cher Christophe LIME, où l'on n'est pas d'accord un petit peu sur les éléments. Parce qu'effectivement, c'est un dossier qui peut tout de suite faire peur, avec tout ce qui s'est passé par le passé. Sauf qu'aujourd'hui, vous dites, Madame le Maire : « Il y a eu des évaluations, mais pas de reportings. » Donc, est-ce qu'on a une trace sur les années passées de l'évolution et de la dégradation ou pas de cet amiante ? Est-ce que l'on a une trace ? Non puisque vous nous dites qu'il n'y a pas de reporting, donc on a évalué, mais on n'a pas matérialisé. Donc comment on fait ?

Moi, je pose une deuxième question. Donc pas de suspicion, je questionne par rapport à cela. Est-ce que derrière, quand vous avez des agents de la mairie, quand vous avez des artisans qui sont intervenus dans des locaux dans lesquels évoluent des enfants, dans lesquels évoluent des enseignants, et des travaux ont été réalisés dans ces espaces amiantés, avons-nous au préalable fait les évaluations et avons-nous ensuite fait à nouveau des évaluations ? C'est la loi. Non, vous n'avez pas ces éléments-là. Donc on est incapables de le dire, donc je questionne.

Si des travaux ont été réalisés dans des espaces amiantés et que l'amiante a été volatile pendant une certaine période, comment vous le savez, ça ? Vous n'avez pas d'évaluation là-dessus, donc vous pouvez me dire ce que vous voulez. Vous n'avez pas d'évaluation là-dessus.

Et vous voyez, quand je reprends le premier diagnostic qui a été fait à l'école Bruyère, le 24 août 2023, on dit que dans 10 salles de classe et quatre halls et deux sanitaires, on a des espaces amiantés AC 1. Vous avez même dit tout à l'heure, Madame, qu'il fallait faire des mesures correctives. Ensuite, dans la même école des Bruyères, deux réfectoires, un hall, un couloir et deux bureaux sont classés en AC 2. Et la loi est très claire, c'est que sur l'AC 2, il faut mettre en place des mesures conservatoires appropriées. Soit on ferme, soit on désamiante, soit on calfeutre. Mais les mesures conservatoires, vous ne les avez pas prises. Non. Non, non. Ne me dites pas si. C'est-à-dire que si l'on ne s'interroge pas, si l'on ne vous interroge pas au mois de juin 2023, personne ne se questionne sur la dégradation de l'amiante dans nos écoles.

Donc cher Christophe LIME, je suis désolé ni vous ni moi ni Madame le Maire ni personne n'est capable de dire, un minimum sur les 10 dernières années, s'il y a eu des risques encourus du fait de travaux ou du fait de dégradation de cet amiante qui pour certaines salles présentait des risques reconnus par rapport au degré d'évaluation préconisé par la loi. Voilà, c'est juste ça et aujourd'hui, je me félicite que les travaux aient été engagés, que les mesures aient été menées, mais vous n'avez aucune certitude sur les années passées s'il y a eu dégradation et s'il y a eu risque sanitaire ou pas. Ni vous, Monsieur LIME ni moi ni Madame le Maire ni qui que ce soit ici au sein du Conseil Municipal. Parce qu'on a fait des évaluations et il n'y a pas de reporting. C'est comme si moi, dans mon établissement, on avait fait des évaluations, mais on n'avait pas fait de bulletin scolaire. « Donc il a quoi, l'élève ? Il a quel niveau scolaire ? » « Ah, ben on l'a évalué, mais on ne l'a pas noté sur un bulletin. »

Vous voyez que ce n'est pas sérieux quand même. Et c'est vous qui avez la responsabilité. Vous étiez adjointe en charge de l'environnement sur la période 2014-2020 et depuis 2020, vous êtes Maire de Besançon, donc depuis 10 ans, vous aviez cette responsabilité-là. C'est tout ce que je constate.

Mme LA MAIRE : Amiante et espaces verts, je crois qu'il y a une toute petite nuance, mais voilà. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Merci.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport « état des lieux amiante dans les écoles ».

32 - NATURA 2000 - Extension du périmètre du site de la Moyenne Vallée du Doubs sur la commune de Besançon

Mme LA MAIRE : 32, NATURA 2000. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Ce rapport NATURA 2000 que je suis par ailleurs nous a questionnés. Il nous a questionnés déjà parce qu'un certain nombre de communes aujourd'hui périphériques de Besançon ne souhaitent pas rentrer dans l'élargissement du périmètre de NATURA 2000. Et aujourd'hui, on voit bien que le périmètre qui est identifié, le secteur de la Citadelle, les Prés-de-Vaux, Port Douvot, un petit peu tout le secteur ici présenté, qui représente à peu près 50 hectares, si je ne dis pas de bêtises par rapport au rapport, ce périmètre est déjà protégé dans le cadre de la protection au titre des ZNIEFF qui derrière protègent cet espace-là. Et on voit bien qu'il y a une volonté, affirmée certainement, ou en tout cas déguisée, parce qu'on ne le voit pas dans ce rapport. Et j'ai des questions parce qu'on ne voit pas dans ce secteur-là quels sont les impacts que l'extension de la zone NATURA 2000 va apporter à ce territoire-là en termes de construction, de développement, ou autres extensions. Donc j'aimerais bien avoir, parce que la note ne le préconise pas... et c'est vrai que quand on ne donne pas toutes les finalités d'un rapport, c'est un petit peu dérangent et on ne peut pas non plus savoir quelles vont être les contraintes en matière de développement d'activités, de rénovation de bâtiments sur ces 50 hectares autour de NATURA. La note ne le précise pas. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, si vous voulez travailler sur un accès, facilité ou autres, de la Citadelle, vous êtes coincés. Parce qu'on sait très bien que derrière, dans la révision du PLU, vous y mettez des contraintes dans le cadre de NATURA 2000.

Donc moi je questionne par rapport à cela. On y voit quelque chose d'un petit peu détourné. Il me semblait que la zone de protection type ZNIEFF qui est installée sur le périmètre de la Citadelle et les 50 hectares était suffisante aujourd'hui pour protéger l'ensemble de la faune et de la flore présentes sur cet espace-là.

Mme LA MAIRE : Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE : Étant donné que Madame BRAUCHLI est absente ce soir, je vais répondre sur ce sujet. En toute franchise, Monsieur FAGAUT, quand le rapport est arrivé, puisqu'on les travaille en amont étant donné que l'on est élus délégués, je me suis posé la même question que vous. La Maire m'a donné une délégation sur laquelle je dois signer ou ne pas signer des permis de construire en fonction du PLU.

Effectivement, c'est souvent évoqué par Monsieur CROIZIER, mais je sais que pour un pétitionnaire qui arrive, je pense qu'il faut que cela soit lisible quand il vient déposer un permis de construire pour faire un projet. Donc la première question que j'ai posée était de savoir si cela allait complexifier les choses. La réponse est très claire. Pour les questions de construction, cela ne complexifie pas les choses. Par contre, pour des questions de biodiversité, de faune et de flore, etc., la zone est étendue sur des espaces d'habitation, mais cela n'impacte pas les constructions sur les espaces d'habitation. Donc je tiens à être très clair sur ça et je tenais à vous rassurer.

Mme LA MAIRE : Lorine GAGLILOLO.

Mme GAGLILOLO : Je me permets d'apporter un complément en tant que Présidente du Copil NATURA 2000 et pour avoir mené tout ce travail sur l'extension. Je voulais juste répondre sur la partie de savoir si une ZNIEFF aurait pu suffire.

En réalité, il faut avoir en tête que NATURA 2000 finalement, ce n'est absolument pas une mise sous cloche du milieu. C'est une reconnaissance du fait qu'il y a des enjeux de biodiversité qui méritent une attention. Du coup, cela peut engendrer, dans certains cas et donc pas pour la construction d'une terrasse, une extension simple... Bref, un tas de choses de l'ordre de l'usuel dans les cas d'urbanisme ne sont absolument pas soumis à évaluation d'incidence. Pour autant, quand il y a une évaluation d'incidence, c'est pour prendre en compte le plus en amont possible dans certains projets, les enjeux de biodiversité qui ont été repérés sur le territoire.

Quant à l'esprit même de NATURA 2000, il faut toujours garder en tête que NATURA 2000, c'est avant tout une politique européenne de préservation des enjeux de biodiversité, et donc des moyens. Et quand on classe en NATURA 2000 des secteurs, on a la possibilité derrière de mettre en place des contrats NATURA 2000 et d'accompagner à 80 ou 100 %, des investissements et des mesures en faveur de la biodiversité. Ce qui n'est absolument pas le cas en ZNIEFF, donc ce sont bien des choses qui sont complémentaires et c'est quelque chose qu'a priori, vous connaissez assez bien sur le périmètre du Marais de Saône où l'on a une superposition de plein de dispositifs. NATURA 2000, il faut aussi savoir le voir comme une opportunité de financer des mesures.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Je suis assez d'accord sur ce que vous venez d'évoquer par rapport à l'objectif de NATURA 2000. Sauf que vous oubliez de citer quelque chose qui concerne NATURA 2000, c'est « particulièrement menacé », c'est-à-dire les espèces particulièrement menacées. Avons-nous sur le périmètre identifié de NATURA 2000, là, zone de la Citadelle, Prés-de-Vaux et Port Douvot... quelles sont aujourd'hui les zones particulièrement menacées comme le préconise NATURA 2000 au niveau européen ? Je voudrais bien que vous me les citiez et que vous puissiez me les donner parce qu'encore une fois, ils ne sont pas présents au sein du rapport.

Et *a minima*, vous auriez pu quand même donner les incidences sur les activités existantes et sur l'urbanisme. Elles ne sont pas dedans. Donc comment voulez-vous derrière que l'on fasse pleinement confiance à un rapport de ce type-là ? Moi, je vous pose simplement cette question-là, et je pense que Monsieur LAROPPE, vous serez assez d'accord avec moi qu'il manque des éléments dans ce rapport-là. Et on sait un petit peu les tournures que ça pourrait prendre. Donc aujourd'hui, il manque clairement des éléments dans le rapport de développement NATURA 2000 parce que nous craignons effectivement que ça impacte le développement des activités sur la zone que vous avez identifiée *via* le PLUi qui arrive derrière qui donnera d'autres préconisations.

Mme LA MAIRE : Juste une question. Vous vous questionnez quand vous arrivez en Conseil Municipal ou vous vous questionnez quand vous arrivez en Commission ?

M. FAGAUT : (*Hors micro, inaudible*).

Mme LA MAIRE : Non, mais vous ou vos collègues. Juste pour dire, est-ce que ces questions se posent en Commission ?

M. FAGAUT : (*Hors micro, inaudible*).

Mme LA MAIRE : Je le dis. Monsieur BAILLY, est-ce que ces questions sont posées ? Est-ce que vous avez obtenu des réponses ?

M. BAILLY : Évidemment que les questions sont posées en Commission. Et évidemment que l'on n'a pas les réponses. C'est bien pour ça qu'on les repose en Conseil Municipal. C'est tout le problème. Monsieur POULIN, vous y étiez aussi en Commission. J'ai posé la question.

M. POULIN : Et vous avez eu la réponse.

M. BAILLY : On a eu la réponse ? Non. On n'a pas eu de réponse. On n'a pas eu d'élément factuel.

Mme LA MAIRE : Pardon. On ne fait pas d'échange comme ça.

M. BAILLY : On n'a pas eu de réponse.

Mme LA MAIRE : Moi, c'est très simple. Je peux donner les comptes rendus. Je peux vous renvoyer le compte rendu des réunions. C'est important. Nous avons besoin d'avoir un travail qui se fait au préalable. S'il y a des questions, s'il y a des réponses, il faut s'assurer qu'il y ait bien les questions-réponses. On est bien d'accord. Lorine GAGLILOLO.

Mme GAGLILOLO : C'est malgré tout un plaisir pour moi de reclarifier un petit peu le contexte dans lequel on prévoit une extension de NATURA 2000. Évidemment, il y a des enjeux. Effectivement, il y a des espèces qui sont sur les listes européennes qui sont repérées sur le secteur bisontin. Sinon, on ne pourrait tout simplement pas envisager l'extension puisque cette proposition d'extension qui a été

entérinée en Comité de pilotage NATURA 2000 et qui est soumise à l'approbation des différentes communes est ensuite transmise aux services de l'État, au ministère et à l'Europe et on doit bien évidemment prouver qu'il y a des espèces menacées sur les listes européennes.

Si l'on veut faire la liste rapide sur le secteur de Besançon, et je pourrai vous faire passer la cartographie avec plaisir, on a des enjeux de pelouse sèche, de hêtraies, donc de forêts de hêtres, de prairies humides, de castor d'Europe, de milan royal, de grand-duc, de pic noir, de martin-pêcheur, de harle bièvre et de faucon pèlerin. Tout un programme.

Mme LA MAIRE : Ce que tu expliques justement, et c'est important de le savoir, c'est que non seulement on protège des espèces indicatrices dans des milieux, mais on protège des milieux. Mais je pense que Monsieur FAGAUT connaît très bien ce dossier-là puisqu'il a en charge effectivement un dossier assez similaire.

Donc, ce n'est pas seulement des espèces, c'est des milieux.

Et puis, Monsieur FAGAUT, Monsieur BAILLY, vous allez être tout à fait d'accord avec moi. L'urgence, elle est de lutter contre l'effondrement de la biodiversité.

Donc, nous travaillons pour que justement il puisse y avoir des mesures favorables, donc avec des financements à la clé, pour justement accompagner les personnes qui vont dans le sens de l'amélioration de la biodiversité. C'est de ça dont il est question derrière NATURA 2000. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Très bien. Contre NATURA 2000 ! Donc 2, 4, 6, 8, 10 contre NATURA 2000. Des abstentions ? Très bien. Je vous remercie.

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet d'extension du périmètre Natura 2000 de la Moyenne Vallée du Doubs sur le territoire de la commune de Besançon,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce projet d'extension.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 45

Contre : 10

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33 - Zones Agricoles Protégées (ZAP) - Accord de principe pour la création de deux ZAP sur le territoire Bisontin

M. Kévin BERTAGNOLI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

Mme LA MAIRE : 33, Zones Agricoles Protégées. Est-ce qu'il y a des votes... oui ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Merci. Merci Madame le Maire.

Moi, j'ai juste une question à vous poser, que vous ont-ils fait pour que vous en arriviez là ? Et je parle des commerçants.

Aujourd'hui, ce rapport, on l'avait déjà évoqué... ah pardon ! Je me trompe.

Mme LA MAIRE : Alors... pour le 33, Monsieur BAILLY, je vous donne la parole.

M. BAILLY : Oui. Voilà. Sur le 33, on parle bien des Zones Agricoles Protégées pour que ce soit clair pour tout le monde.

Non. Simplement, on valide le principe de Zones Agricoles Protégées.

Simplement, une interrogation quant au périmètre et à la surface : 67 hectares de Zones Agricoles Protégées sur le territoire bisontin.

Alors, on comprend la volonté d'installer, de protéger la terre agricole dans la perspective d'installer de futurs maraîchers, mais enfin bon pour avoir une projection, les maraîchers, c'est un à deux hectares de surface d'exploitation.

Là, on va venir protéger 67 hectares. Alors, je comprends que le PAT ait des ambitions, mais je pense qu'on est loin de ces ambitions-là, à savoir d'installer trente-cinq maraîchers sur la commune de Besançon. Et un deuxième point par rapport à ces Zones Agricoles Protégées d'une telle ampleur sur le territoire, c'est le risque de voir la pression foncière se reporter sur les autres terrains constructibles disponibles du fait d'avoir sanctuarisé ces espaces-là. D'autant plus que ces espaces sont qualifiés en zone agricole déjà vis-à-vis du PLU qui protège déjà quelque part ces terrains-là de l'urbanisation.

Donc, voilà. Un doute. Une interrogation.

Et attention, voilà, aux effets pervers que ça peut avoir sur les autres terrains disponibles.

Mme LA MAIRE : Françoise PRESSE.

Mme PRESSE : Oui.

Mme LA MAIRE : Oh pardon ! Je t'ai coupé la parole. Excuse-moi. Pardon. C'est le voisin.

Mme PRESSE : Je me permets de répondre à la place de Fabienne BRAUCHLI. Tout d'abord, sur l'objectif d'une ZAP. Bon. Vous êtes tous Conseillers Communautaires, donc vous avez déjà eu connaissance de la délibération générale posée au niveau du Grand Besançon sur l'ensemble des communes. Et sont concernées dans cette démarche, dans un premier temps, deux communes : la Ville de Besançon et Cussey-sur-l'Ognon. Donc, ce soir, il s'agit d'un avis pour la Ville de Besançon sur deux secteurs : Port Douvot Vallières et une petite zone sur les Vaîtes qui longe la zone à urbaniser. Pour en revenir aux objectifs de cette ZAP, il y a deux objectifs principaux.

Tout d'abord, protéger le foncier de façon pérenne, le foncier agricole et, d'autre part, développer et maintenir les activités agricoles en place et éventuellement accueillir de nouvelles activités agricoles sur ces territoires. Donc, on pourra articuler la zone des Vallières.

Ça permet aussi d'arrêter éventuellement toute spéculation foncière sur cette zone et de protéger donc à long terme cette zone.

Alors, pour répondre à votre question, donc il ne s'agit pas d'installer, pour l'instant, X maraîchers puisque les terres appartiennent à des propriétaires privés et c'est eux qui gèrent eux-mêmes leurs affaires. Nous n'avons pas choisi de préempter sur ces zones et de modifier les règles d'urbanisme en cours, Aurélien pourra le confirmer.

Par ailleurs, si des propriétaires connaissant cette volonté de notre part souhaitent vendre à de futurs maraîchers, de futurs arboriculteurs ou de futurs éleveurs, parce que c'est divers, la profession agricole, ça pourrait se faire et ça pourra se faire quand la ZAP aura pris sa consistance.

Donc, dans la délibération, on vous rappelle les démarches en cours, que sont interpellés nos partenaires, la Chambre. Nous devons aussi présenter ce dossier en CDOA ainsi qu'à l'INAO puisque nous sommes en territoire Morbier et Comté.

Et pour avis, nous présenterons également à la CDPNAF ce dossier.

Alors, vous avez une autre crainte qui est le report de constructions sur des zones périphériques, mais actuellement il n'y a aucune possibilité de construction sur les zones que nous avons mises dans la ZAP. Donc, il n'y a pas de report possible puisqu'il n'y avait déjà pas de construction possible en cours. Mais c'est une question légitime que vous pouvez avoir et c'est aussi quelquefois l'inquiétude de certains habitants. Donc, je comprends la question parce qu'elle m'est quelquefois posée également sur les sites de Besançon, mais pas que, sur les sites également du Grand Besançon.

J'espère avoir répondu à vos questions ou sinon je donnerai plus de détails si je peux.

Mme LA MAIRE : Oui. Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Oui. Merci. Vous avez répondu en partie à la question et de fait ces terrains-là sont déjà classifiés en zone A, donc déjà protégés, donc on peut se poser aussi l'intérêt de revenir superposer avec une zone agricole à protéger.

On est dans un cadre législatif qui est assez restreint en matière d'urbanisme, ce n'est pas Monsieur BODIN qui va dire le contraire et qui nous dit aussi, à chaque Conseil Municipal, qu'il y a un fort besoin de logements.

Et au-delà des aspects techniques, c'est le signal aussi envoyé et le fait de sanctuariser ces 67 hectares sur la commune, voilà, il peut y avoir aussi un effet, c'est ce que je disais, d'augmentation de la pression foncière sur les autres terrains disponibles, et derrière la pression foncière c'est aussi un phénomène de spéculation. Donc, voilà. Alors, que c'était le but inverse qui était recherché à la base.

Mme LA MAIRE : Alors, moi, je... pardon, Françoise, je vais te redonner la parole.

Mais pour avoir travaillé au niveau national sur l'agence nationale de la biodiversité, il y avait le représentant des Chambres d'agriculture au niveau national qui posait toujours une question extrêmement intéressante c'est : comment qu'on luttait contre la spéculation des terres agricoles. Voilà. Françoise.

Mme PRESSE : Je vais dans le même sens que toi sur la spéculation bien sûr.

Alors, il faut savoir que sur la Ville de Besançon, on a plusieurs objectifs, d'une part, préserver des terres agricoles qui étaient vraiment... qui accueillait de nombreux maraîchers, il y a encore quelque

temps, mais aussi développer une politique de logements *intramuros* parce que nous ne sommes pas pour l'étalement urbain et que, nous, nous essayons de répondre à ces deux objectifs. Donc, c'est sûrement une attitude d'équilibriste bien sûr de faire ça, mais, nous, nous poursuivons ces deux objectifs.

Donc, sur ces terres agricoles, ça permet de façon pérenne de conserver ces terres agricoles et ça permet de le faire à très long terme de manière à ce qu'il y ait, quels que soient les changements qui pourraient arriver sur cette ville, on arrête la spéculation foncière sur ces 71 hectares.

Les Vallières, c'est effectivement 67, mais plus Port Douvot et les Vaïtes : 71 hectares.

Voilà le principal enjeu.

D'autres adjoints s'occupent de la politique du logement et je peux vous dire qu'on a une politique de logement qui est très positive en ce moment puisqu'on démarre un certain nombre de projets, et ça va faire l'objet des délibérations suivantes, je crois, et des discussions suivantes.

Tu auras la parole, Aurélien. Voilà. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de la mise en place de Zones Agricoles Protégées, constituée de 2 secteurs sur le territoire de Besançon, Vallières / Port Douvot et Vaïtes,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la procédure de mise œuvre de la ZAP.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

34 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Adaptation du dispositif des tarifs et exonérations au contexte réglementaire

Mme LA MAIRE : Sur le dossier n° 34, peut-être celui-ci Monsieur FAGAUT ?

M. FAGAUT : Oui. Merci. J'espère que vous avez préparé la réponse.

Mme LA MAIRE : Oui.

M. FAGAUT : Vous avez eu le temps d'y réfléchir, donc...

Non. Plus sérieusement sur ce rapport-là, moi, j'étais déjà intervenu, donc il y a un an en arrière, on se pose la question, aujourd'hui, pourquoi autant d'acharnement, le terme est peut-être un peu fort, mais en tout cas en direction des commerçants, notamment pour ceux qui ont des enseignes entre 7 et 12 m² puisque jusqu'à présent ils ne payaient pas. C'était la loi, mais le Conseil Municipal pouvait déroger à cela et rentrer dans un financement et un paiement de par les commerçants donc de ce dispositif publicitaire.

Donc, on ne comprend pas pourquoi vous êtes rentrée dans cette démarche-là.

Aujourd'hui, on sait que les commerçants ce n'est quand même pas toujours simple non plus pour eux. Et on voit bien que, à chaque fois, vous y mettez le montant maximum et on se doute bien que vous avez encore la possibilité l'année prochaine d'aller encore plus loin pour qu'ils soient au maximum, donc à savoir des 37 € du mètre carré pour les enseignes qui ont entre 7 et 12 m².

Donc, on ne trouve ça pas forcément très encourageant pour les commerçants qui investissent aujourd'hui et qui font vivre notre ville. Et je regardais par rapport à une boutique qui a une enseigne de 10 m², ce n'est pas non plus quelque chose de très gigantesque sur une vitrine, mais en 2023, elle ne payait, en 2024, elle va payer 270 € et, en 2025, parce qu'on suppose que vous allez remettre 5 € du mètre carré l'année prochaine puisque vous allez au maximum des 37 € possibles, ils paieront 320 € donc, soit une augmentation maximum autorisée par la loi. Donc, on vous demande de revenir sur ce dispositif-là, de laisser respirer aujourd'hui les commerçants qui en ont bien besoin sur le territoire.

Et d'ailleurs, je voudrais vous poser une question. Parce qu'aujourd'hui les associations, elles ne sont pas soumises, assujetties à la taxe de la publicité. Sauf qu'on a une association qui s'est permis d'ériger sur un bâtiment public, qui ne lui appartient pas, une bâche que j'estime 12 mètres par 6, 72 m². Donc, là, l'association, elle rentre dans la catégorie plus de 50 m².

Donc, elle devrait régler aujourd'hui 108 € du mètre carré pour cette bâche. Donc, elle doit à la Ville 7 776 €. Allez-vous lui facturer ? Mon petit doigt me dit que vous avez été invitée aussi par Territoire 25 à faire en sorte que cette bâche soit sortie. Je vous rappelle quand même aujourd'hui aussi qu'une entreprise pour déposer donc un document d'enseigne au service d'urbanisme, il lui faut à peu près un mois pour obtenir l'autorisation. Et, là, on a une association financée par la Ville, bâtiment public mis à disposition, classé, qui pose une bâche, élections dimanche, mercredi la bâche de 72 m² qui est posée. Et vous trouvez ça normal ? Et vous laissez faire ? Donc, nous demandons, ce soir, que cette bâche soit démontée rapidement parce que ça n'a pas sa place sur des bâtiments publics classés sans considération politique quelle qu'elle soit.

Mais aujourd'hui, c'est une honte ce qui se passe sur le secteur Saint-Jacques avec l'association que vous financez.

Mme LA MAIRE : Sur la... alors, Madame MULOT et puis, ensuite on vous répond.

Mme MULOT : Oui. Merci Madame la Maire.

En complément, quelques mots en complément de ceux de Monsieur FAGAUT.

Bien évidemment qu'il est nécessaire de réglementer la publicité mais attention. Attention derrière l'augmentation de cette fiscalité, ne croyez pas que vous n'allez punir que les grandes entreprises nationales, les grandes enseignes nationales ni les gros groupes du CAC40, puisque, dans la majeure partie des cas derrière ces grandes enseignes, ce sont de petits commerçants, des commerçants indépendants qui souffrent. D'autre part, à l'heure où les modes de consommation ont considérablement changé, où la consommation est en pleine mutation, à l'heure où le commerce physique souffre du commerce digital, cette augmentation rajoute, une fois encore, comme l'a dit Monsieur FAGAUT, une difficulté aux difficultés existantes déjà que rencontrent les commerçants.

Alors, je souhaitais simplement attirer votre attention sur le sujet. Merci.

Mme LA MAIRE : Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE : Alors, il y a deux sujets, Monsieur FAGAUT, que vous évoquiez.

Le premier, c'est l'augmentation effectivement de cette taxe.

Alors, je veux juste remettre un peu de contexte et expliquer à nos commerces que cette augmentation, ce n'est pas la Ville de Besançon qui la décide, c'est l'État qui a fait un changement, excusez-moi, je vais être un peu techno, mais je vais vous lire les éléments. Il y a une ordonnance qui est passée le 20 décembre 2023, qui a créé le Titre V, donc communication numérique, culture du Livre IV aux autres impositions sectorielles du Code des Impositions sur les Biens, donc CIBS, et Services, et codifie différentes taxes, dont la taxe de la publicité extérieure qui, jusque-là, était régie par un autre code et donc, ça oblige à changer les tarifications. Donc, en fait, ce n'est pas la Ville de Besançon qui décide de changer les tarifications. La Ville de Besançon, on lui impose de changer sa tarification et de la rebaisser à nouveau. Donc, ça veut dire qu'on aurait augmenté la tarification, puis on l'aurait redescendue pour ensuite, à nouveau, l'augmenter. Donc, en fait, on a fait le choix, et ça a été travaillé justement avec l'État et donc la Préfecture, d'augmenter cette tarification, c'était le seul moyen de la maintenir et on l'a augmentée du minimum qu'on pouvait, c'est-à-dire le niveau de l'inflation : 4,8 %.

Et contrairement à... alors, je pense peut-être que c'est une erreur parce que, effectivement, il y a eu des modifications dans les rapports. Vous avez dit que c'est une augmentation de 5 € du mètre carré, c'est faux. C'est une augmentation de 4,8 %, donc c'est beaucoup moins.

Et on a fait en sorte justement d'avoir l'augmentation minimale pour nos commerçants et pour faire en sorte qu'ils paient le minimum possible suite à cette augmentation.

Donc, ça, c'est quand même un choix important puisqu'on ne voulait pas aller sur une augmentation trop forte pour ne pas pénaliser nos commerces. Et enfin, sur l'exemple que vous prenez, du coup je me permets de réexpliquer le chiffre, mais sur une enseigne de 10 m², on serait plutôt à 283 € par an pour un commerce, donc ça reste quand même entendable, et c'est quand même une publicité qui est visible de la part de l'extérieur et donc, c'est normal qu'il y ait une taxation sur ces éléments. Puisque derrière le travail qu'il y a de ça, on parle de coûts auprès de nos commerçants, moi, je tiens à dire aussi auprès de nos commerçants, c'est que limiter à avoir des enseignes de qualité dans notre centre-ville de par la réglementation qu'on met en œuvre, ça crée de l'attractivité pour notre centre-ville. Donc, c'est cette politique qu'on met en œuvre, ce n'est pas de taxer les commerçants. C'est une politique de cadre de vie et d'avoir des enseignes qui soient bien intégrées, tant qu'à faire pas trop grosses et, ça, ça travaille vraiment au cadre de vie et à l'attractivité du commerce du centre-ville.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci pour ces éléments importants. Quant à l'élément qui a été posé, nous avons fait la démarche de leur demander de retirer et nous sommes en discussion avec eux pour retirer cette bâche.

M. FAGAUT : Discussion de quoi ?

Mme LA MAIRE : Discussion. Attendez, excusez. Doucement. Oui. Doucement.

M. FAGAUT : Je ne sais pas si j'ai la parole. Oui ?

Mme LA MAIRE : Oui. Vous avez la parole.

M. FAGAUT : Non. Mais ça nous fait réagir ! En discussion de quoi ? En discussion de quoi sommes-nous avec une association qui illégalement pose une bâche de 76 m² sur des bâtiments publics classés ? Association que nous finançons et dans des bâtiments qu'on leur met à disposition. En quoi sommes-nous en discussion ? Il me semble, Madame le Maire, que c'est de votre responsabilité, enfin Territoire 25, enfin je sais à peu près comment ça se passe à Territoire 25. Il y a eu des échanges qui ont été réalisés où vous étiez, il me semble, dans les échanges, dans la boucle et on vous a demandé très...

Mme LA MAIRE : Je ne sais pas. Je ne sais pas ce que vous raconte Territoire 25. Moi, je ne sais pas.

M. FAGAUT : D'accord. Vous ne savez pas ?

Mme LA MAIRE : Non. Je ne sais pas ce que vous raconte Territoire 25.

M. FAGAUT : D'accord.

Mme LA MAIRE : Et j'espère bien que Territoire 25...

M. FAGAUT : D'accord.

Mme LA MAIRE : On est bien dans une relation qui n'est pas celle de ce que vous êtes en train de raconter.

M. FAGAUT : Non ! Mais moi, je...

Mme LA MAIRE : J'espère !

M. FAGAUT : Moi, j'échange aussi, c'est-à-dire que quand je vois ça parce que je sais que c'est Territoire 25 aujourd'hui qui est l'opérateur sur Saint-Jacques, donc je le questionne.

Mme LA MAIRE : Eh bien !

M. FAGAUT : Et donc, Territoire 25 me répond qu'il a sollicité les parties prenantes, dont la Mairie de Besançon, à qui il a été demandé de faire... d'intervenir pour que cette association financée dans un bâtiment public, classé, mis à disposition en plus pour le coup, retire cette bâche, et vous nous dites « on va discuter ».

Mais attendez, on va discuter de quoi ?

Mme LA MAIRE : Eh bien, on discute de la même façon...

M. FAGAUT : Monsieur LAROPPE....

Mme LA MAIRE : Pardon ! Pardon ! Pardon ! On n'échange pas. Vous finissez votre question ?

M. FAGAUT : Non. Je finis mon intervention.

Mme LA MAIRE : Finissez votre intervention.

M. FAGAUT : Monsieur LAROPPE vient de nous dire qu'il veut avoir une réglementation, ce que je peux comprendre, je suis tout à fait d'accord avec vous, pour qu'il y ait des enseignes qui soient plutôt posées plutôt qu'avoir quelque chose d'anarchique dans une ville. Je trouve ça tout à fait normal qu'on réglemente. Vous venez de nous dire qu'il faut réglementer, qu'il faut qu'il y ait un cadre de vie pour que tout le monde puisse s'adapter à tout ça et vous dites on est en train de discuter avec une bâche de 76 m² sur des bâtiments publics de l'hôpital Saint-Jacques. Mais on est où là ?

C'est vous qui avez l'autorité ! C'est vous qui avez la loi pour intervenir par rapport à tout cela !

Et c'est ça que l'on dénonce. C'est votre rôle. C'est votre rôle, Madame le Maire.

Vous nous dites à longueur de journée, à longueur de Conseils Municipaux « *je suis le Maire... la Maire* », « *je suis le Maire* ».

Non, mais je reprends la Maire parce que c'est les paroles de Madame le Maire.

(*Applaudissements*)

M. FAGAUT : Je ne pensais pas être un jour applaudit pas vous quand même. (*Rires*)

M. FAGAUT : Oui, il en faut toujours une, c'est le dernier de l'année, en tout cas ça me fait plaisir. Ça me fait chaud au cœur, je vais pouvoir partir en vacances tranquille.

Donc, tout ça pour dire, vous nous dites « je suis le Maire, c'est moi qui ai autorité, etc. », faites respecter votre autorité ! « *Je suis en train de discuter* », imaginez si tout le monde fait ça. Si tout le monde fait ça ! On va mettre des banderoles un petit peu n'importe où, n'importe comment : « *on est en train de discuter* ». Ce n'est pas possible ça, Madame le Maire ! Agissez enfin ! C'est votre rôle !

Mme LA MAIRE : Très bien ! Donc, j'ai demandé aux services d'aller rencontrer les responsables pour qu'il y ait un retrait de ces éléments et, voilà, nous en sommes là. Et ensuite, je n'envoie pas l'armée, excusez-moi si je n'y vais pas comme ça. Je suis bien en train de faire en sorte... J'aurais bien aimé... j'aurais bien aimé que vous soyez aussi virulent quand il a été question de la bâche Némésis qui a été posée sur la Grande Rue, je le dis, j'aurais bien aimé qu'on ait cette même discussion aussi importante, qui avait été posée. J'arrête là. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Contre ! Bien sûr ! Pourtant vous avez trouvé que c'était un pas vers la qualité, mais très bien. Donc, des votes contre. Des abstentions ? Ah oui ! Simplement, dans l'écriture de la délibération, il s'est glissé une erreur au lieu de dire « *une superficie supérieure du coup à 7 m² et inférieure à 12 m²* », au lieu d'écrire ça, ça a été... non ! Au lieu d'écrire un... c'est écrit *inférieure*, pardon, et en fait c'est *supérieure*. Voilà. Page 1039. Très bien. Mais je pense que ça ne change rien au vote des uns, des autres. Je vous remercie.

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le maintien de l'application d'un tarif nul pour tous les ensembles d'enseignes de moins de 7 m², et du tarif normal pour tous les ensembles d'enseignes de 7 m² et plus ;
- se prononce favorablement au titre des 1° et 2° de l'article L454-64 du CIBS, sur l'application d'un tarif nul pour les faces des dispositifs exploités en vertu d'une concession conclue dans le cadre de l'exercice d'une compétence communale, et pour les faces des dispositifs publicitaires apposées sur des éléments de mobiliers urbains ou kiosques à journaux,
- porte les tarifs :

• **s'agissant des dispositifs publicitaires et les pré-enseignes non numériques**

	Tarifs 2025 en cas d'absence de correction de l'ordonnance du 20/12/2023	Tarifs 2025 avec application de l'IPC (4,8 %) conditionnée à correction de ladite ordonnance
Superficie < ou égale à 50 m ²	28,30 € / m ² (+ 4,8 %)	28,30 € / m ² (+ 4,8 %)
Superficie > à 50 m ²	48,80 € / m ²	56,60 € / m ² (+ 4,8 %)

• **s'agissant des dispositifs publicitaires et des pré-enseignes numériques**

	Tarifs 2025 en cas d'absence de correction de l'ordonnance du 20/12/2023	Tarifs 2025 avec application de l'IPC (4,8 %) conditionnée à correction de ladite ordonnance
Superficie < ou égale à 50 m ²	73,30 € / m ²	84,90 € / m ² (+ 4,8 %)
Superficie > à 50 m ²	144,80 € / m ²	167 € / m ² (+ 3,6 %)

• **ensembles de face d'enseignes**

	Tarifs 2025 en cas d'absence de correction de l'ordonnance du 20/12/2023	Tarifs 2025 avec application de l'IPC (4,8 %) conditionnée à correction de ladite ordonnance
Superficie supérieure à 7m ² et inférieure à 12m ²	24,40 € / m ²	28,30 € / m ² (+4,8 %)
Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure à 50m ²	48,80 € / m ²	56,60 € / m ² (+ 4,8 %)
Superficie supérieure à 50m ²	97,70 € / m ²	113 € / m ² (+ 4,6 %, l'application de l'IPC ne pouvant être réalisée complètement compte tenu du plafonnement à 5 € par m ² et par an)

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 43

Contre : 10

Abstentions : 2

Conseiller intéressé : 0

35 - Projet d'extension du centre de réadaptation des Salins de Bregille sur la commune de Besançon - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme LA MAIRE : Donc, le dossier 35, convention de projet urbain, partenariat pour Bregille, l'extension donc du centre de réadaptation des Salines. Est-ce qu'il y a... Comment ? Les Salins, pardon, oui, et pas des Salines. Des Salins. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière des Salins de Bregille, de la commune de Besançon et de Grand Besançon Métropole aux équipements,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec les représentants de l'association des Salins de Bregille et de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36 - Aménagement d'espaces publics végétalisés dans l'ilot Bourgogne à Planoise

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 36, alors l'ilot Bourgogne, une demande de subvention pour l'aménagement d'espaces publics. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Ah ! Oui. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Je vous remercie. J'ai été interpellée par des habitants de Planoise qui sont inquiets par rapport à la suppression de places de parking liée à cet aménagement. Alors, moi, j'ai lu le rapport et j'avoue que, comme il n'y a pas de plan, je ne vois pas très bien de quoi on parle. Donc, est-ce qu'il va bien y avoir suppression de parkings, de places de parking ? Parce que visiblement il en manque dans ce secteur. Donc, voilà. Je me fais le relais d'habitants.

Mme LA MAIRE : Oui. Je reviendrai vers vous. Mais très honnêtement, ce que l'on traite surtout c'est qu'on enlève les voitures qui sont des voitures ventouses et qui restent. Donc, au fur et à mesure et en fonction des règles, nous sommes surtout attentifs au fait de ne pas transformer les parkings en garages sauvages. Je tiens quand même à le dire. Très bien. Je vous remercie. Donc, est-ce qu'il y a des votes contre ? Oui. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Alors, je ne comprends pas votre réponse.

Il y a des suppressions ou il n'y a pas de suppressions ? Parce que, là, vous savez encore à cette heure-ci cette personne, ces personnes sont en train de nous écouter, donc votre réponse, je pense que ça va leur faire plaisir.

Mme LA MAIRE : Lorine.

Mme GAGLILO : Oui. Merci. Alors, effectivement, il y a eu... sur ce projet, oui, il y a quelques suppressions. Honnêtement, je suis désolée, je n'ai pas la mémoire des chiffres, je ne peux pas vous dire combien il y en a, mais effectivement il y en a quelques-unes.

Ce dossier-là, il a été travaillé avec une démarche de concertation que je trouve relativement exemplaire pour le coup, ça fait partie des chouettes démarches de concertation qu'on a menées avec à la fois les usagers, les habitants à proximité, les usagers du coup du 5 Bourgogne qui est un bâtiment qui héberge plusieurs structures.

Et à mon sens, les suppressions de parkings peut-être, celles auxquelles vous faites mention, c'est probablement un parking autour de la Tour Vauban... oui, Vauban. Voilà.

Et c'est des choses qui ont été largement discutées avec les habitants pour réfléchir à la meilleure manière de faire avec des ajustements pour qu'il puisse y avoir des chargements de courses à proximité des portes de l'immeuble, etc. Donc, voilà.

Après, effectivement, l'esprit de cet aménagement c'est bien de pouvoir sacraliser un espace piétonnier dans un environnement où on a plusieurs associations, des enfants de différents âges, les abords de l'école, etc.

Et pour ce qui est du stationnement pour accéder à l'école, on a considéré qu'il y avait relativement... enfin suffisamment de poches de stationnement à proximité directe de cet ilot-là pour pouvoir gérer les arrivées à l'école. N'oublions pas qu'à Planoise il y a quand même un certain nombre d'écoles au kilomètre carré et que donc, en général, les parents qui emmènent des enfants à l'école, viennent généralement de quelques centaines de mètres de l'école. Certains auront encore besoin de leur voiture dans leur organisation personnelle et on a considéré qu'il y avait une offre de stationnement suffisante à proximité. Voilà. Pour ce qui est des chiffres précis, on vous fera passer ça sans difficulté.

Mme LA MAIRE : Oui. Je sais qu'ils ont enlevé quelques places devant l'école. Devant l'école.

Donc, on est bien d'accord qu'on est sur une logique de protection du périmètre scolaire et que l'on continue dans ce sens-là. Et que l'urgence, donc on vous donnera exactement le nombre de places, c'est effectivement de faire en sorte que ce soit des parkings qui soient bien opérationnels et pas qu'il y ait des stationnements qui ne correspondent pas à l'usage correct, je dirais, de ces espaces, comme partout d'ailleurs, je tiens quand même à le dire, comme dans tous les quartiers. Parce que c'est peut-être ça qu'il faudrait dire, c'est que nous traitons tous les quartiers de la même façon. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet et le plan de financement prévisionnel,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter ou confirmer les subventions auprès des partenaires mentionnés dans le plan de financement prévisionnel et à signer les éventuelles conventions à venir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37 - Projet des Lumières – Quartier Clairs Soleils - Acquisition de locaux pour créer un tiers lieu petite-enfance-parentalité et relocaliser la Médiathèque Aimé Césaire

Mme LA MAIRE : 37, le projet des Lumières, donc le quartier Clairs Soleils avec l'acquisition de locaux pour créer un tiers-lieu petite-enfance-parentalité. Un très beau dossier. Est-ce qu'il y a des questions ? Ça valait le coup d'en parler pourtant, mais en tout cas un très beau dossier. C'est sans doute parce que c'est un très beau dossier. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de l'acquisition à la Foncière RU de locaux représentant une surface d'environ 678 m² (lots actuellement numérotés 100, 200, 201, 300 et 301), dans un bâtiment cadastré section CO n° 166, selon les conditions énoncées dans le rapport à reporter dans le compromis,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le cas échéant le compromis de vente correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38 - Déconstruction d'un immeuble sis 12 et 12 bis avenue de la 7e Armée Américaine par Néolia

Mme Aline CHASSAGNE (1) et M. Saïd MECHAI (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Ensuite, le rapport n° 38, donc déconstruction d'un immeuble sis 12 et 12 bis avenue de la 7e Armée Américaine par Néolia. Donc, est-ce qu'il y a des votes contre ? Le 38. Tout le monde est... c'est ça ! (*Rires*) Donc, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci. (*Rires*) Vous ne déconstruisez pas les choses... (*Rires*) Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet de déconstruction de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 12 et 12 bis avenue de la 7^e armée Américaine à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

39 - Déconstruction d'un immeuble sis 8 à 12 rue Charles Gounod par Néolia

Mme LA MAIRE : Maintenant, le rapport 39, nous le retirons. Il reviendra plus tard. Donc, voilà.

Rapport retiré de l'ordre du jour, dont acte.

40 - Propriété 4 à 10, rue Pierre Semard (Néolia) – Vente de 32 logements

Mme Aline CHASSAGNE (1) et M. Saïd MECHAI (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport 40. Le rapport 40, est-ce qu'il y a des votes contre ? Très bien. Alors, pardon, du coup... je ne sais plus...

M. GHEZALI : Fais voter pour, ça ira plus vite.

Mme LA MAIRE : Ah oui ! oui, alors je vais faire le contre... le contraire plutôt. Est-ce qu'il y a des pour ? Ah tu votes pour Yannick. 1, 2, 3, 4, 5, 6. Pour ! Je ne sais pas si on compte mieux finalement.

M. GHEZALI : Si. 10, 14, 14+11, 14... 14... 24, 25.

Mme LA MAIRE : 22. Allez, zapette ! Allez ! Je suis heureuse de voir que vous réclamez la zapette. *(Rires)* C'est bien. Donc, Monsieur MECHAÏ, vous pouvez appuyer sur le 4, Monsieur MECHAÏ. Très bien. Donc, je vous propose d'arrêter là. Donc, on est sur 25 pour, 29 contre.

Mme CHASSAGNE : 23.

Mme LA MAIRE : Comment ? Ah, je ne voyais pas. 23 pour, 29 contre. Très bien. Je vous propose d'arrêter là. Merci. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Alors, bon, je... non pas que vous m'expliquiez votre vote. Il y a quelque chose que je n'ai pas compris, donc... non, mais je n'ai pas compris comment vous présentez un rapport ce soir, à l'ordre du jour porté donc par...

Mme LA MAIRE : Oui.

M. FAGAUT : Par vous et que vous votez contre. Je ne comprends pas.

Mme LA MAIRE : Oui.

M. FAGAUT : Bon, parce qu'il y a les ventes de logements par Néolia, alors pourquoi vous le présentez en Conseil Municipal. Je ne comprends pas là, il y a quelque chose qui m'échappe. Excusez-moi, je ne comprends pas.

Mme LA MAIRE : C'est... oui. Oui. Bien sûr ! Je vous explique tout de suite. C'est un avis qui est demandé à chaque déconstruction, donc la commune doit exprimer son avis. Donc, on exprime notre avis.

M. FAGAUT : D'accord. Donc, jusqu'à maintenant, vous votiez pour et, là, vous votez contre, c'est ça ?

Mme LA MAIRE : Pour celui-ci, oui. Mais... Aurélien, je te...

M. LAROPPE : Alors, on... c'est effectivement... on en a débattu en commission, on avait expliqué le positionnement du vote contre. C'est vrai que c'est un rapport qui arrive au Conseil Municipal et on se dit la majorité vote un rapport qu'elle a amené. Alors, ce n'est pas la majorité qui a amené le rapport, c'est Néolia qui apporte le rapport à la Préfecture, la Préfecture nous demande un avis.

Donc, ce n'est pas la Ville de Besançon qui apporte le rapport. Ça, c'est pour comprendre et c'est la raison... ce n'est pas la raison pour laquelle on vote contre, mais c'est pour la compréhension du vote contre. Et ensuite, la raison pour laquelle on vote contre, c'est que, sur ce secteur, donc rue Semard, on est sur un lieu où on n'a que 4 % de logements sociaux dans l'IRIS, donc l'IRIS c'est l'espace de la Ville sur lequel on se base pour faire les calculs. C'est-à-dire qu'en fait on a 96 % de logements qui sont non sociaux. On a pour objectif, sur la Ville de Besançon, d'avoir entre 20 et 30 % de logements sociaux qui soient à peu près équi-répartis et la vente de ces logements sociaux diminuerait jusqu'à 2 % le nombre de logements sociaux dans l'IRIS. Donc, c'est pour ça qu'on s'oppose, c'est-à-dire qu'on n'est pas contre, et ça a été le cas depuis le début du mandat, vous avez bien fait de le souligner, on n'est pas contre le fait que les bailleurs sociaux vendent des logements, mais par contre on est contre le fait qu'ils les vendent dans les lieux où il n'y a déjà pas de logements sociaux. Donc, on invite les bailleurs sociaux à les vendre à d'autres endroits et c'est la raison pour laquelle le rapport d'après on votera positivement.

Mme LA MAIRE : Très bien. Du coup, on passe au dossier suivant.

A la majorité des suffrages exprimés, 29 contre, 22 pour, 1 abstention, le conseil municipal émet un avis défavorable sur la vente de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 4 à 10 rue Pierre Semard à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 22 Contre : 29 Abstention : 1 Conseillers intéressés : 3

41 - Propriété 13A rue des Vignerons (Néolia) – Vente de 12 logements

Mme Aline CHASSAGNE (1) et M. Saïd MECHAI (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Donc, le 41 qui lui donc concerne la vente rue des Vignerons de 12 logements. Et, là, du coup, nous sommes pour. Alors, est-ce qu'il y a des votes contre ? Là, c'est dans la même configuration que d'habitude. 2. Donc, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Huit. Huit. Très bien. Et donc, ensuite, est-ce qu'il y a des abstentions ? Ah pardon ! Je vais jusqu'au bout du vote quand même ? Des abstentions ? Pas d'abstentions. Et donc, je vous remercie. Donc, tu veux revenir sur le 41 ?

M. BODIN : Simplement une explication de vote.

On vote la même chose à chaque fois en tant que socialistes par rapport aux démolitions parce qu'au mandat précédent on avait établi une liste de critères. C'est ce que je disais à Aurélien, le critère qu'il propose est un critère qui, à mon avis, est intéressant, mais je pense qu'il faudrait redélibérer sur les critères qu'on souhaite imposer et à ce moment-là, on pourrait éventuellement modifier notre vote. Mais à partir des critères qu'on avait jusqu'à présent, il est tout à fait logique qu'on maintienne notre position en étant en faveur des démolitions quel que soit le quartier, quel que soit l'IRIS. Donc, moi, je souhaiterais que, au prochain Conseil Municipal, on délibère sur potentiellement sur de nouveaux critères.

Mme LA MAIRE : Très bien.

A la majorité des suffrages exprimés, 8 contre, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la vente de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 13A rue des Vignerons à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 44 Contre : 8 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

42 - Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2023

Mmes Lorine GAGLILOLO (1), Laurence MULOT (2), Françoise PRESSE (1), et MM. Nicolas BODIN (1), Aurélien LAROPPE (2), Christophe LIME (1), Anthony POULIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Sinon sur le 42, alors concernant le CRAC de la Caserne Vauban. Est-ce qu'il y a... Aurélien, tu donnes des éléments ou... à toi. Non ! Est-ce qu'il y a des votes... enfin, non, c'est prendre acte, je crois bien. On est bien d'accord. Non ! C'est un vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2023 pour la reconversion du site de la Caserne Vauban.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 9

43 - Concession d'aménagement Viotte - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan révisé au 31 décembre 2023 - Avenant n°4 à la concession d'aménagement

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (2) et Anne VIGNOT (2) et M. Nicolas BODIN (1) et M. Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le dossier 43 concernant le CRAC concernant Viotte. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le présent Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2023 pour l'aménagement de l'éco quartier Viotte,
- se prononce favorablement sur l'augmentation de la participation financière de la Ville de Besançon à hauteur de 5 200 K€,
- et autorise Mme la Maire à signer l'avenant n°4 modifiant la participation financière de la Ville de Besançon et les modalités de rémunération de l'aménageur.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

44 - ZAC des Hauts-du-Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC), bilan au 31 décembre 2023 - Avenant n° 19 de prolongation et participation d'équilibre

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne VIGNOT (2), Marie ETEVENARD (1), et MM. Nicolas BODIN (1), Damien HUGUET (2) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant le 44, donc les Hauts-du-Chazal. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2023, pour un montant de 53 543 K€ HT,
- se prononce favorablement sur l'engagement des collectivités co-concédants en hausse, qui ressort à 22 784 K€ HT dont 21 957 K€ HT en participations et vente d'ouvrages et 827 K€ HT en participation en nature des Collectivités pour la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement,
- autorise Mme la Maire de Besançon à signer l'avenant n° 19 à la Convention Publique d'Aménagement traitant :
 - a) de la programmation retenue pour le secteur nord-est,
 - b) de la modification de l'effort financier de l'autorité publique contractante à l'opération,
 - c) de la prolongation de la durée de la Convention Publique d'Aménagement pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 18 novembre 2030 afin d'être en cohérence avec la durée de la convention sur TEMIS Microtechniques,
 - d) des modalités de rémunérations de sedia correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

45 - Saint-Jacques Arsenal - Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan au 31 décembre 2023

Mmes Marie ETEVENARD (1), Marie-Thérèse MICHEL (2) et Anne VIGNOT (2) et M. Nicolas BODIN (1), Damien HUGUET (2) et M. Anthony POULIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le 45, je vous propose qu'Aurélien vous fasse une présentation.

M. LAROPPE : Comme vous l'avez vu précédemment, on a passé plusieurs CRAC et ça montre la détermination concernant la production de logements qui est faite sur notre Ville et le souhait justement de répondre, avoir une offre attractive pour les Bisontins et même les personnes étrangères à l'heure actuelle à notre territoire qui souhaiteraient y vivre.

Et donc, c'est la raison pour laquelle on développe de nombreuses opérations, six opérations structurantes sur la Ville de Besançon qui représenteront près de 4 000 logements dans les 15 années à venir et qui, je l'espère, répondront au mieux aux besoins des habitants.

L'une d'entre elles concerne justement le site Saint-Jacques, que vous voyez ici, et avant de commencer, je voulais remercier les personnes qui travaillent depuis longtemps sur ce dossier puisque c'est un dossier qui a été initialement porté par du privé. Je veux bien rester sur la première slide, s'il vous plaît.

C'est un dossier initialement qui a été porté par du privé et de nombreuses personnes ont travaillé dans l'ombre durant ces 10 dernières années sur ce sujet et je voulais vraiment les remercier.

La première chose que je souhaitais vous dire c'est que, sur cette première slide, on a deux logos : la Ville de Besançon, Territoire 25 et c'est deux logos 100 % publics. C'est extrêmement important que cette opération soit redevenue publique puisque ça permet de garder la main, d'une part, sur notre patrimoine et ça permet aussi de garder la main et le pilotage du projet à destination de nos habitants pour et avec nos habitants.

Je remercie également les équipes qui nous accompagnent, qui sont citées en dessous et qui sont des entreprises et des conseils de renom, pour n'en citer qu'une seule d'entre elles : l'AGENCE TER qui travaille à Bogota en Colombie, à Shanghai en Asie et dans différents milieux dans le monde sur de très, très gros projets et on est très fier et très honoré d'avoir pu les faire venir sur ce site, car ça fait également partie du rayonnement de faire venir de grands noms de l'urbanisme sur ces éléments.

Sur la slide suivante, on évoque effectivement une vision globale du site.

Comme vous le voyez, sur la partie Ouest, on a la colline de Chaudanne que tout le monde connaît, sur la partie Est, la colline de Bregille et puis, tout autour, on a une enveloppe verte, une ceinture végétale qui est existante et qu'on souhaite justement consolider et créer un maillon supplémentaire avec le site de Saint-Jacques.

On souhaite également travailler sur les rives qui se situent tout autour de la Boucle et créer un renforcement sur ces rives entre l'espace qu'il y a, à l'heure actuelle, sur le parc de Chamars qui est un

espace de qualité sur lequel il y a beaucoup d'événements, on a vu « Grandes Heures Natures » la semaine dernière et puis qui est un parc de plaisance quotidien pour nos habitants qui est intéressant. Une rive beaucoup plus urbaine, la rive que je vais appeler Battant et entre les deux, à l'heure actuelle, on a un espace tampon qui n'est pas accessible, qui est Saint-Jacques et qu'on va redonner accessible et donc créer un lien entre ces espaces et consolider ces espaces.

Et bien entendu, ce sera un site qui sera important puisqu'en continuité avec des pôles d'emploi majeurs, la Ville de Besançon bien entendu, le Département, les Impôts et puis bien entendu certaines entreprises privées et tous les commerces qui y sont.

Donc, c'est extrêmement important pour la constructibilité de ce site de travailler avec ces limites et en continuité avec ces limites afin de travailler sur ces éléments de lisière.

Je tiens également à rappeler qu'on rouvre un site de plus de 7 hectares en plein cœur de ville et j'y reviendrai par la suite, mais c'est un vrai vecteur d'attractivité.

Sur la slide suivante, on évoque justement trois éléments et trois axes majeurs sur le projet de Saint-Jacques.

Le premier axe, c'est la Ville Campus. On a un campus à l'heure actuelle sur Bouloie-Temis qui est existant, qui est en train de se rénover et qui est très qualitatif. On veut avoir un campus qui soit renforcé en ville et ça sera le cas sur l'opportunité qu'on a à Saint-Jacques. On travaille également avec les partenaires sur ce sujet pour continuer à avoir une université et tous les autres éléments qui sont en lien avec les étudiants qui soient attractifs.

Donc, vraiment le travail sur le campus et sur les étudiants en cœur de ville est central sur ce projet.

Sur le deuxième axe, c'est la question de l'habitat.

On a pour projet effectivement de produire du logement et, sur ce site, produire du logement c'est aussi envoyer un symbole fort en famille. Aujourd'hui, on le voit, les familles ont tendance à partir pour diverses raisons, des questions de coûts, des questions d'accès, des questions de problématiques qui peuvent parfois faire et porter à réfléchir pour les familles. On veut que ce site soit emblématique pour donner envie aux familles de vivre en ville, car il y a beaucoup d'avantages à y vivre et que ce soit sur des avantages environnementaux, mais aussi sur des avantages financiers et des avantages du quotidien. Travailler vraiment sur ce site à destination des familles est une cible extrêmement importante.

Au-delà des familles, bien entendu on travaillera également sur les étudiants, j'en ai parlé juste avant, mais on va l'évoquer plus en détail, et on travaillera également sur la question d'intergénérationnel avec des personnes qui peuvent être plus âgées. Donc, on va avoir un site vraiment emblématique sur la question de l'habitat. La question d'habiter en ville, et je reviens dessus et vraiment je m'y attarde à nouveau, est centrale puisque, aujourd'hui, on a une équation à résoudre sur ce point et beaucoup de personnes se posent la question d'habiter ou non en ville. On espère que, sur ce site demain, ils ne se la poseront plus et que ce sera une évidence.

Sur la question touristique, on est en plein cœur de ville. On est dans un des joyaux, puisque bien entendu la Citadelle reste le lieu majeur de notre Ville d'un point de vue touristique, mais on est donc dans la Boucle et on veut travailler justement sur une offre patrimoniale à renforcer et à conforter et également continuer à travailler sur une offre de loisirs et de nature en proximité avec le parc de Chamars qui soit à conforter et que ça soit un vrai vecteur d'attraction et d'attractivité pour la question touristique.

Quelques chiffres clés, j'en ai déjà parlé, 7 hectares de ville qui sont réintégrés au cœur de la Boucle ; 3 hectares qui seront de nouveaux espaces publics et donc des espaces verts qui seront bien entendu remplis de différents éléments que j'aborderai juste après ; et enfin 50 000 m² de constructions et de bâtis, dont les deux tiers sont déjà existants puisque deux tiers de ces réalisations se feront dans les bâtiments existants.

Sur la slide suivante, on évoque bien entendu un projet central, on parlait de la Ville Campus.

La Ville Campus, le vecteur de cette Ville Campus, c'est la Grande Bibliothèque. C'est un projet à près de 100 M€, c'est vraiment l'emblème du site et ça sera l'emblème du site de demain.

Ça sera plus de 250 000 usagers par an, ce qui veut dire qu'on aura un flux de personnes, de familles, d'étudiants, de chercheurs qui viendront travailler et qui créeront une attractivité et une émulsion sur ce site qu'on travaillera bien entendu avec eux. On va également accueillir plus de 1 000 nouveaux habitants avec 600 logements qui seront produits, dont 210 qui seront des logements étudiants.

Et je tiens à dire à travers ça que 1 000 nouveaux habitants, c'est une nouvelle ville qui émerge au sein de la Boucle et donc des vecteurs également de développement qui peuvent se faire à cet endroit.

Sur la question de la nature en ville, c'est 3 hectares qui seront restitués à la nature en ville.

Tout d'abord, on rouvre un site de 7 hectares qui était fermé jusqu'à présent, mais sur lesquels les personnes n'avaient pas accès. On le rouvre à l'ensemble des habitants et, dans ces 7 hectares, il y a 3 hectares qui seront à disposition bien entendu de tous, mais à disposition d'espaces verts pour justement le bien vivre en ville.

La question de ces 3 hectares de nature, ce n'est pas simplement de dire qu'on fait de la nature en ville, c'est vraiment le vecteur pour convaincre les familles qu'on peut habiter en ville, car justement on vient leur apporter un jardin auprès de leur habitat qui soit un jardin, bien entendu, commun, mais qui leur donne envie de rester justement au sein d'un territoire urbanisé.

Enfin, on travaillera également sur un pôle de santé.

On était sur anciennement un pôle médical avec le CHU.

On souhaite garder au sein de la Boucle un pôle de santé qui soit structurant afin que nos habitants n'aient pas à faire plusieurs kilomètres pour aller trouver médecins et paramédicaux, donc on vient restructurer un pôle santé au milieu de ce site.

On travaillera également sur les questions économiques, les questions de solidarité et touristiques que j'ai évoquées.

On travaillera sur la question du commerce de proximité, de boutiques, ateliers, et sur ce point, c'est important, on va avoir 1 000 nouveaux habitants, ce qui veut dire qu'on va créer de l'attractivité sur des commerces, donc on a besoin de renforcer ces éléments, mais on souhaite être très précis sur ce point puisque l'objectif ce n'est pas de détricoter les commerces qui sont déjà existants. Si on vient renforcer Saint-Jacques avec de nouveaux habitants, c'est pour renforcer les commerces qui sont déjà existants et, à la marge, la création de nouveaux commerces pertinents sur le site de Saint-Jacques.

Et enfin, le dernier point, une capacité hôtelière renforcée.

Avec ce site, on a vraiment un symbole touristique qui va émerger et donc on a besoin, pour accueillir ces touristes et ces différentes personnes qui viendront visiter notre territoire, de renforcer cette capacité hôtelière dans un écrin de verdure et dans un écrin patrimonial qui sera unique sur la Ville de Besançon.

Sur la slide suivante, on a bien entendu travaillé ce projet en concertant avec les habitants, en concertant avec les collègues, en concertant avec les lycées, en concertant avec toutes les personnes qui sont limitrophes aux espaces de Saint-Jacques et toutes les personnes aussi qui ont bien voulu s'y rendre pour échanger avec nous.

Lors de notre dernière réunion publique lors de la démolition de la Mère et l'Enfant, près de 3 000 personnes sont venues sur le site pour venir échanger avec nous et leur faire part de nos idées et également recevoir leurs idées.

Sur la slide suivante, on souhaite avoir un projet qui soit respectueux puisque, aujourd'hui, les habitants ont beaucoup d'attentes en termes de bien vivre en ville, mais ils ont également beaucoup d'attentes sur où est-ce qu'ils vivent et les choix d'achat de leur logement et de vie se font aussi en fonction des projets qui leur sont proposés, et c'est la raison pour laquelle on veut travailler sur un projet qui soit respectueux.

La gestion des eaux pluviales. On va travailler effectivement sur une gestion des eaux pluviales qui restitue l'eau à la rivière, donc au Doubs, pour recréer un cycle de l'eau naturel puisque, à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas et donc il y a vraiment un travail global qui va être fait sur les toitures également, sur la pénétration de l'eau dans le sol pour faire en sorte qu'on retrouve un cycle qui soit complètement naturel. On veut favoriser la continuité écologique entre le parc de Chamars, la colline de Chaudanne et ensuite on remonte vers le parc des Glacis pour revenir vers le parc Micaud et repartir vers Bregille de l'autre côté. Cette continuité écologique est structurante, vous l'avez vu récemment, on a de plus en plus de faune et également de flore qui viennent se développer au sein de notre ville et on en est très fier.

Enfin, sur la question du plan de sauvegarde et de mise en valeur, on est sur un site qui est protégé sur lequel on travaille avec certaines normes et on veut donc, par rapport à ces normes, réaliser un grand parc public qui soit ouvert vers la rivière et une perméabilité avec le parc de Chamars déjà existant et bien entendu créer un lien avec le bâti qui est existant, le bâti qui sera également à naître.

Sur la slide suivante, j'ai pu parler de la démolition, que vous avez probablement vue, de la Mère et de l'Enfant qui est en cours. On travaille bien entendu sur le réemploi de tous les matériaux qui sont sur ce site, de matériaux structurants, comme le béton qui peut être réutilisé pour faire des socles d'autres usages, de certaines pierres qui peuvent être intéressantes et bien entendu de choses plus simples comme des gaines électriques ou autres qui sont dans les bâtiments historiques et qui sont réutilisées en circuit court, très souvent dans le département ou dans la région.

Sur ce site de 7 hectares, on va restituer 64 % de sols fertiles, alors qu'initialement on avait 15 % de sols fertiles. Ce qui veut dire que, d'un point de vue artificialisation nette, ce site va être positif, il va rendre plus d'espaces verts que de projets construits qu'il y avait initialement et, ça, symboliquement c'est important puisqu'on a effectivement, ces dernières années, eu de grosses tendances à la périurbanisation, on montre qu'on est capable de faire rebrousse chemin sur ces sujets, de construire du logement, de construire un projet, mais également de construire des espaces verts et des espaces qui soient sympathiques à vivre.

C'est 350 arbres qui seront plantés également sur ce site et ça va être une intensification donc de la faune qui va se faire dans ces espaces.

Sur cette slide, comme vous le voyez, on a les bâtiments, donc deux tiers des bâtiments, je l'évoquais tout à l'heure, qui sont maintenus, donc la partie Arsenal, que vous voyez en bas à droite, qui est maintenue dans sa totalité avec des rénovations, la partie, que vous voyez en brune, qui sont les monuments historiques qui sont bien entendu maintenus et protégés, le site de Bersot qui est bien entendu également maintenu, le travail sur le neuf de la Grande Bibliothèque et enfin sur la partie proche du Petit Chamars, on aura pour ambition de travailler une architecture qui soit nouvelle, bien entendu avec des projets neufs, mais qui répondent, d'une part, à l'attente des habitants et surtout qui répondent à un aspect esthétique qui soit extrêmement important dans ce site patrimonial. Montrer qu'on peut construire du neuf, du neuf qui soit beau, du neuf qui soit accessible et du neuf qui donne envie d'y vivre. C'est vraiment l'ambition de ce projet.

Sur la slide suivante, on a un sujet très important, c'est la question des mobilités. On veut accueillir des familles, pour accueillir des familles, on a différents modes de déplacement, tout le monde n'est pas pareil, mais très souvent au sein d'une famille, il y a une voiture qui est présente.

Et donc, on veut travailler sur la question du stationnement pour offrir aux personnes la possibilité de se stationner, pas forcément en bas de chez elles, notamment sur les bâtiments historiques, on ne veut pas créer de parkings au pied des bâtiments historiques. Ça serait une erreur importante. On veut justement garder ces espaces libres et accessibles à tous.

Mais on veut avoir la possibilité, à une centaine mètres, de pouvoir se garer pour dire aux habitants qui voudraient venir sur ce site, il y a la possibilité de travailler sur ces éléments.

On veut également travailler sur la question commerciale.

Comme vous le voyez, je vais partir de la droite du site, on a différents éléments qui seront travaillés sur les questions commerciales, et j'y reviendrai après.

Sur la partie la plus à droite, on a la construction de 210 logements étudiants qui seront en plein milieu d'un îlot Arsenal qui sera réservé justement en tout cas aux étudiants et à la vie étudiante puisque, avec la MSHE et puis les différents pôles de l'université, on a un vrai pôle à développer, un vrai campus de ville à développer.

On travaille également, je l'ai évoqué, sur un site de santé sur cette partie de l'Arsenal.

Et enfin, des questions commerciales sur la partie Arsenal qui est en front de Saint-Jacques.

Sur la partie en haut de la diapo, on travaille sur un projet d'hôtellerie globale en lien avec la question de l'attractivité touristique pour accueillir nos futurs visiteurs.

Et enfin, sur le patrimoine historique, on travaille sur plusieurs ailes, sur des questions de logement, mais on a souhaité garder la partie la plus belle et la plus emblématique du site, c'est-à-dire le site Saint-Joseph, donc celui-ci qui est au fond de la Cour d'honneur, à disposition de différents projets qui seront bien entendu présentés bientôt.

On travaille sur le maintien du patrimoine historique avec l'apothicairerie et des sites qui seront visitables et accessibles à l'ensemble des Bisontins. C'est notamment l'une des raisons pour laquelle le projet a été repris par le public, je pense que c'est important que cette transaction ne soit pas donnée à des vecteurs privés sur des sites aussi emblématiques.

Enfin, sur la partie basse de la slide, on a bien entendu la Grande Bibliothèque, et je l'évoquais juste avant, des bâtiments neufs sur la partie gauche de la slide près du Petit Chamars.

Sur la diapositive suivante, on vous a donné, là, une première perspective du site. Donc, on est sur la place Saint-Jacques qui est complètement revégétalisée, sur laquelle on a remis en œuvre une strate arborée qu'elle soit bien entendu haute avec les arbres, mais également une faune basse, une flore basse, pardon, en élément.

Et on veut travailler surtout sur la partie de l'Arsenal, et comme vous le voyez sur la droite, une ouverture des arcades pour travailler vraiment sur une place qui soit attractive et qui donne envie à nos habitants d'y vivre quotidiennement, à nos visiteurs de passer par ces éléments.

Ça sera véritablement une entrée territoriale pour visiter la Ville de Besançon et visiter ses alentours, c'est un point extrêmement important.

Et comme vous le voyez, on a une luminosité qui est intéressante et on voit dans la Cour d'honneur des bâtiments qui sont illuminés jusqu'à tard le soir par la lumière naturelle et, ça, c'est un véritable avantage pour les personnes qui viendront y vivre à terme.

À l'arrière de la diapo, vous verrez bien entendu la Chapelle du Refuge sur laquelle différents projets culturels et touristiques pourront être travaillés à l'avenir.

Sur la diapositive suivante, on a une vue de l'intérieur du parc avec la Grande Bibliothèque que vous voyez au fond qui bien entendu vient s'ancrer en contact avec les bâtiments historiques et c'est vraiment le projet emblématique de ce site pour travailler sur les questions universitaires et étudiantes avec bien entendu tout l'ensemble des personnes qui y travaillent.

On voit également la question des eaux pluviales qu'on voit un peu plus précisément avec une légère passerelle qui passe au-dessus et qui permettra d'absorber justement ces eaux pluviales et une

circulation apaisée au sein du parc et donc des logements et également différents commerces et activités qui donneront dans un parc qui soit complètement apaisé.

Enfin, sur la diapositive suivante, on souhaite travailler sur un îlot de fraîcheur puisque, aujourd'hui, quand on sonde les habitants sur les raisons pour lesquelles ils ne viennent pas vivre en ville, c'est la question de la chaleur. Effectivement, quand vous habitez en périphérie, on a des îlots de chaleur qui sont prégnants et donc l'été c'est moins problématique. C'est la raison laquelle il y a un élément important et un parc important de 3 hectares pour créer un îlot de fraîcheur autour de l'habitat et autour des activités qui seront existantes pour créer une certaine attractivité pour nos futurs habitants.

Et enfin, bien entendu, les familles, avoir un parc en rez-de-chaussée. Il y a de nombreuses familles qui se posent la question effectivement d'habiter en périphérie avec un petit jardin, etc., mais qui se posent aussi la question de l'entretien, avoir un parc en rez-de-chaussée c'est quand même l'avantage d'avoir un chez soi en plein centre-ville, d'avoir un jardin en bas de chez soi et en plus de ne pas avoir les contraintes de devoir s'en occuper en permanence et quelque chose qui soit bien entendu assuré par la collectivité.

Sur la slide suivante, on souhaite vous faire part de différentes dates puisqu'on est sur un projet urbain sur lequel on met une concession de 13 ans à notre aménageur, donc Territoire 25, l'aménageur public, donc on va vous donner les tendances des 13 prochaines années à venir.

Donc, en jaune, vous voyez les éléments de préparation.

En rouge, vous voyez les éléments qui sont en chantier, en l'occurrence c'est le bâtiment, là, que vous voyez de l'université avec une grande grue au-dessus qui est en chantier sur sa charpente récemment. Comme le voyez, il y aura un travail sur le parking qui est en face de la Mairie, donc le parking au-dessus du parking Mairie qui est géré et également un travail donc sur la partie Arsenal et la Grande Bibliothèque dans un premier temps et enfin, les questions d'eaux pluviales que vous voyez en pointillés jaune.

En 2026, sur la slide suivante, on aura déjà quelque chose de beaucoup plus structuré et beaucoup plus visible d'un point de vue chantier.

Les espaces de la Cour d'honneur seront livrés et donc, on l'espère, accessibles à tous, et également un travail sur le site, le bâtiment Saint-Joseph, donc qui est au fond de la Cour d'honneur, qui sera livré également et qui reste un bâtiment public qu'on a souhaité maintenir public.

Enfin, la phase chantier sera beaucoup plus avancée puisque, comme vous le voyez, la Grande Bibliothèque sera en travaux. Il y aura également plusieurs travaux dans les monuments historiques et notamment sur la partie Arsenal, que ce soit sur la partie universitaire et également sur la partie santé et la partie étudiante.

Sur la diapositive suivante, on aura, à l'horizon 2029, une tendance bien plus précise à ce moment-là puisqu'en préparation la partie hôtellerie sur la partie à l'Est du site, en chantier les monuments historiques qui se situent autour de la Chapelle du Refuge et enfin, la livraison justement des éléments de parking que j'évoquais avant, la livraison de la résidence étudiante et la livraison du pôle santé et bien entendu de tous les logements, commerces et activités qui pourront émerger sur ce site.

Et enfin, à très long terme, donc à la fin de la concession de Territoire 25, on a la diapositive suivante qui nous donne un horizon à 2032 où on espère bien entendu avoir l'ensemble du projet qui soit livré avec une véritable ambition de ville campus, de bien vivre en ville et d'attractivité touristique *via* ce site. Et sur la slide suivante, une perspective de la Cour d'honneur telle qu'elle est prévue à l'heure actuelle. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes d'information ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Merci. Pardon.

Il me semblait que vous alliez évoquer le compte rendu d'activité.

Là, vous nous présentez un projet, ce qu'on redoutait à un moment donné quand même, ficelé de votre côté, je crois qu'avec Laurent CROIZIER, on avait demandé à ce qu'il y ait un vrai débat autour de Saint-Jacques qui n'est jamais arrivé, et donc on prend acte encore une fois que vous avez posé les choses sans l'évoquer ici au sein du Conseil Municipal. Mais, encore une fois, c'est votre marque de fabrique. Il y a des choses qui sont assez intéressantes, je partage sur tout ce qui touche le pôle santé, sur tout ce qui touche le pôle touristique qui, à mon avis, il faut encore renforcer sur ce site-là.

Je suis un petit peu dubitatif sur le nombre de logements attendus sur site, mais bon, ça, on y reviendra par la suite parce que vous n'avez pas parlé du compte rendu d'activité et c'est ça qui me dérange parce que c'est ça qui nous animait ce soir dans le cadre de ce compte rendu d'activité.

Et quand je le regarde, en 12 mois, depuis que Territoire 25 donc a repris la concession de l'aménagement, il y a une dérive financière énorme, énorme, énorme sur le projet.

C'est-à-dire que, aujourd'hui, et c'est évoqué en page 8 du rapport, il y a une augmentation des dépenses de 4,6 M€ hors taxes et une baisse des recettes de 2 M€ hors taxes faisant apparaître une compensation nécessaire de 6,5 M€.

Pratiquement tous les postes de dépenses augmentent et certains fortement.

Les études augmentent de 580 €, soit 190 %.

Les travaux d'aménagement augmentent de 620 M€, pardon 580 000 euros, 620 000 euros, soit 50 %.

Les frais de communication augmentent de 300 000 euros, soit 100 %.

La rémunération de SPL augmente de 724 000 euros, soit 25 %.

Les frais financiers augmentent de 820 000 euros, soit 25 %.

Les frais généraux augmentent de 1 550 000 euros, soit 180 %.

Les frais d'honoraires de notaire augmentent de 150 000 euros, soit 100 %.

Et donc, vous avez fait un petit tour de passe-passe parce que quand on a regardé un petit peu le dossier, on se penche un petit peu et les chiffres, on commence à les maîtriser, vous arrivez à présenter une nouvelle participation prévisionnelle de la Ville à hauteur de 18 M€ au lieu des 15 320 000 évoqués en janvier 2023, soit une augmentation de 2,7 M€ alors que le déficit de l'opération se creuse de 6,5 M€, ça fait quasiment 20 % d'augmentation pour la Ville de Besançon, et en fait le petit tour de passe-passe, moi, je l'ai trouvé. C'est-à-dire que vous réduisez le coût de l'opération du réseau de chaleur à hauteur de 400 000 euros au lieu des 4 millions prévus initialement par un transfert des dépenses de 3,6 M€ sur la concession du réseau de chaleur.

Et puis, en passant par-là, vous achetez pour 1,2 M€ le bâtiment Saint-Joseph non prévu dans le bilan de janvier 2023 et aujourd'hui on ne sait pas ce que vous allez en faire.

Donc, moi, je m'interroge un petit peu sur la crédibilité et surtout le sérieux du bilan prévisionnel de janvier 2023. Ce bilan n'avait-il pas pour but principal de conduire le Conseil Municipal à accepter le prix d'acquisition du site au CHU à hauteur de 14,4 M€ de taxes, hors taxes, pardon ?

Donc, on doit s'inquiéter sur la suite des opérations parce que vous avez parlé... alors, vous parlez des parkings, mais j'ai trouvé ça un petit habile, dans le rapport, vous parlez de centrales de mobilité, oui, des parkings en fin de compte. On parle de centrales de mobilité, mais ce sont des parkings.

Et d'ailleurs, sur ces parkings-là, vous ne présentez pas... vous dites que c'est une opération blanche, mais vous ne dites pas comment et par qui ils vont être réalisés. Donc, il serait intéressant qu'on puisse le savoir.

Donc, aujourd'hui, on s'inquiète de la dérive financière du rapport.

Je répète ma question, Madame le Maire, je ne sais toujours quel est le coût de sortie de Vinci puisque, à un moment donné, vous aviez dit on ne peut pas vous le donner. On peut estimer que, aujourd'hui, avec l'avancée du projet, vous pouvez nous le dire ou alors s'il n'y a pas de coût de sortie, quelles ont été les négociations ?

Donc, j'aimerais que vous puissiez évoquer ce sujet-là. Je vous ai posé la question tout à l'heure, vous n'avez pas répondu. Je vous avais déjà posé la question auparavant et vous n'avez pas répondu.

Donc, en fin de compte, nous, ce qui nous inquiète quand vous dites aussi, Monsieur LAROPPE, la concession, vous oubliez de dire qu'elle passe de 10 à 13 ans. Donc, il y aura un coût pour la collectivité et pour la Ville de Besançon.

Et sur le rachat, donc je le disais tout à l'heure, du bâtiment Saint-Joseph sans en connaître aujourd'hui la destination et l'augmentation sans commune mesure des coûts portés par la collectivité et donc par la Ville de Besançon.

Je le rappelle, aujourd'hui, avant qu'on ait commencé les moindres travaux, le moindre engagement, on a une dérive. On nous avait annoncé 14,4 M€ rachat sur Saint-Jacques, aujourd'hui, on est à plus de 18 M€ et peut-être je peux comprendre aujourd'hui pourquoi Vinci en a quitté un petit peu les éléments parce que Vinci est en train de négocier avec le CHU pour faire baisser le coût et vous auriez été bien inspiré de faire aussi avec Territoire 25, négocier le prix pour baisser le coût, en tout cas d'acquisition à la base.

M. LAROPPE : Alors, Monsieur FAGAUT, vous évoquez en préambule de propos « *le projet est ficelé* » et à la fin du propos vous dites « *on ne sait pas ce que vous allez faire* ».

Enfin, vous ne pouvez pas nous dire que le projet est ficelé, d'une part, et qu'on ne sait pas ce qu'on doit faire. S'il est ficelé, on sait ce qu'on va faire et si on ne sait pas ce qu'on va faire, il n'est pas ficelé. Non. Mais le lien c'est complètement réciproque. C'est... j'ai pris les notes de ce que vous avez dit.

Le projet... le projet... Attendez, je ne vous ai pas coupé. Je ne vous ai pas coupé.

Le projet n'est pas ficelé et s'il y a un Conseil Municipal c'est justement pour en débattre. S'il y a eu juste avant également une commission, c'est justement pour en débattre. Et il y a eu différentes questions justement de M. BAILLY auxquelles j'ai répondu... attendez. Excusez-moi.

Je vais vous dire une chose...

Mme LA MAIRE : Excusez-moi. Voilà.

M. LAROPPE : Je ne parle pas quand vous prenez la parole, respectez ma prise de parole sinon je ne peux pas vous répondre.

Donc, je vais juste revenir sur ça. Les éléments ont été posés par Monsieur BAILLY en commission, j'y ai répondu, d'ailleurs j'ai fait une réponse assez longue qu'on m'a fait une petite remarque en commission, donc j'ai apporté énormément d'éléments en commission.

Et moi, je vais vous dire une chose, je suis ouvert à en débattre. Je suis ouvert à en débattre.

On est très bien accompagné, comme je l'ai dit au début. Je pense qu'on est vraiment très bien accompagné par les personnels externes. On est bien accompagné en interne. On est bien accompagné par Territoire 25. Mais je pense que l'aspect politique en débattre avec vous, c'est intéressant. Donc, si justement, si on vient présenter ce rapport ce soir, on aurait pu dire on fait juste le CRAC, on valide le truc en 2 minutes et on ne parle pas du rapport.

Donc, c'est la raison pour laquelle on s'était dit qu'on allait s'engager avant le début de l'été de passer cette délibération, on est le 20 juin, il ne reste plus que 2 heures parce qu'après je ne vais pas respecter mes promesses. Mais donc on s'était autorisé à faire cette délibération et en fait on vient en débattre ce soir. Donc, pour répondre maintenant à vos questions. Sur la question du logement, vous êtes dubitatif. Posez-moi plus précisément votre question, on pourra en rediscuter.

Et enfin, vous n'évoquez quasiment pas le contenu, vous n'évoquez que le CRAC. Vous avez raison, le rapport est sur le CRAC, donc je vais vous répondre.

Aujourd'hui, vous évoquez plein de chiffres dans tous les sens et vous dites il y a plein, plein, plein, plein d'augmentations : 180 %, 300 %, etc.

Je veux dire les habitants s'ils ont besoin d'avoir plein de détails, ils lisent le rapport, s'ils doivent retenir qu'une chose c'est que le bilan initial était de 15 millions... la concession initiale était de 15 M€, donc la Ville a donné 15 M€ à son aménageur. Aujourd'hui, la délibération, elle dit la Ville donne 18 M€ à son aménageur. Et ce qu'on a fait pour ne pas impacter justement les finances de la Ville, parce qu'il n'y a que ça qui compte, c'est les finances de la Ville, c'est qu'on a mis la concession d'aménagement sur 13 ans au lieu de 10. Donc, en fait, on a fait une modification justement de l'allongement du projet pour étaler l'investissement de la Ville et ensuite je vais vous dire une chose, mettre 18 M€ sur un projet comme Saint-Jacques, ça ne me paraît vraiment pas déconnant, au contraire. Au contraire.

Je pense même que vous devriez justement venir nous chercher en nous disant vous êtes sûrs que vous n'avez pas mis assez finalement ? Parce qu'on parle quand même du cœur de ville, on parle de 6 hectares en cœur de ville... 7 hectares en cœur de ville.

Et je vais juste vous dire une chose, vous reprendrez les opérations précédentes, et vous étiez déjà élu, mais sur Pasteur, il y a eu également beaucoup d'argent mis en place par la collectivité, mais Pasteur, aujourd'hui, ça a donné quoi ? Tous les Bisontins sont convaincus par le projet qui a été développé sur Pasteur. On a une galerie commerciale qui est effectivement très fonctionnelle. On a également énormément de stationnements en plein cœur de ville. En plein cœur de ville, on a énormément de stationnements. On a également, et j'invite, j'invite toutes les personnes qui peuvent le faire, si elles ont des connaissances, à visiter la partie haute, la partie haute de l'ilot Pasteur où on est en plein milieu de la ville et vous entendez les oiseaux. Il n'y a pas un bruit. Et honnêtement, si on veut faire venir une famille, c'est avec ce type d'opération qu'on va y arriver.

Là, ce qu'on vous propose sur Saint-Jacques, ce n'est pas exactement la même chose qu'à Pasteur, mais en termes financiers, on est à peu près dans les mêmes volumes.

Donc, faire peur aux habitants en disant « *oh la, la, ils ne savent pas gérer un budget, ils vont mettre 18 M€, etc.* », non. Ne vous inquiétez pas, on sait gérer un budget et quand bien même l'élu ne sait pas gérer un budget, ce qui est possible, on est très, très bien accompagné, donc on va faire en sorte que le budget soit tenu.

Ensuite, en première phase, on avait mis 15 M€, donc je vais vous répondre. On avait mis 15 M€ l'année dernière. On a fait 15 M€ et on rajoute 3 M€ cette année. Pourquoi ? Parce qu'on a fait des études entre-temps et qu'effectivement on a revu le projet à la hausse sur certains points qui sont évoqués et parce que c'était absolument nécessaire.

Je vais quand même vous répondre sur ça. Si je laisse le projet à 15 M€, mais que je supprime toutes les places de parking sur la place Saint-Jacques et que je ne les remets pas à un autre endroit, vous nous auriez dit « *oui, vous enlevez les places de voiture, où sont les places de voiture ?* », c'est une question qui a été posée deux rapports avant.

Donc, en fait on remet de l'argent aussi parce qu'on anticipe toutes ces questions.

Et je suis vraiment surpris que vous fassiez une remarque sur un projet d'ensemble comme celui-ci qui va être, honnêtement sur les 6 projets, il y a 4 CRAC qui sont passés, il y a 6 projets sur la Ville de Besançon, c'est le projet le plus structurant, moi, j'ai envie de vous dire une chose, on ne met que 18 M€.

Mme LA MAIRE : Merci. Madame BOUVET.

Mme BOUVET : Oui. Merci Madame le Maire.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce dossier, mais je ne peux quand même pas laisser dire des mensonges. Pendant la commission, on ne nous a présentés et on n'a parlé que du CRAC et, moi, je découvre ce projet et je regrette qu'il n'ait pas été présenté et débattu en commission. Je vous remercie.

M. LAROPPE : Je vous propose qu'on vous transmette l'ordre du jour de la commission et le compte rendu de la commission, il y a tous les éléments et, ça, c'est très factuel.

Mme LA MAIRE : Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : On va reparler de la commission 2, j'y étais. Évidemment, la commission 2 et le rapport effectivement est très factuel, c'est moi-même qui ai posé la question et qui ai soulevé le problème du fait qu'il n'y a jamais eu de débat et qu'on n'avait pas d'éléments factuels sur ce projet.

La réponse de Monsieur LAROPPE, il y a eu une réponse, elle tient en huit lignes.

J'ai le rapport devant les yeux, vous pouvez rigoler, Monsieur LAROPPE. J'ai le rapport là sous les yeux, ça tient en huit en ligne ! Ça, c'est factuel ! Huit lignes, 18 M€ et huit lignes.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. Merci Madame la Maire. Je suis un peu sans voix pour tout vous dire.

Alors, le peu d'information délivrée auparavant me faisait craindre une immense déception, je dois vous dire que je suis un peu désabusé. Alors, on découvre le projet. C'est un peu difficile de l'analyser avec profondeur, avec... mais...

Mais j'avais le sentiment que vous étiez conscients que nous avons l'occasion de porter un projet urbain d'ampleur en capacité de porter un vrai renouveau du centre-ville, créer de l'activité économique, créer une vraie dynamique touristique.

Et, là, encore une fois avec beaucoup de réserve parce qu'on découvre le projet et peut-être que je devrais, et certainement d'ailleurs, l'étudier plus profondément, mais... alors, voilà, du logement, un hôtel. Très bien l'hôtel, j'y étais très favorable. Des commerces. Des espaces verts évidemment.

Mais en fait j'ai le sentiment que ce quartier où qu'il soit situé dans la ville, en fait il serait comme ça.

Et mon premier sentiment, c'est qu'il n'y a rien de pire que de banaliser 7 hectares en plein cœur du centre-ville.

Alors, j'espère qu'en étudiant le projet plus profondément, encore une fois c'est ma première réaction à chaud, je reviendrai un peu sur cette première impression, mais autant de potentiel, en quoi il est ouvert sur le centre-ville ? Au contraire, je vois les photos, alors encore une fois les photos sont peu représentatives, mais en quoi ce projet va attirer du monde qui va ensuite créer une dynamique pour le centre-ville ? Moi, en tout cas sur cette première présentation, je ne le vois pas très bien, en tout cas je ne vous cache pas ma grande déception sur cette première présentation. Et puis, j'ai quand même le sentiment que le message avait été passé, c'est qu'on souhaitait un vrai débat avant un projet alors semi-ficelé peut-être, mais j'aurais aimé qu'on débattenne, avant de nous faire cette présentation, du contenu, de ce qu'on pourrait y trouver. Et, là, j'ai l'impression que, une fois de plus, on est devant le fait accompli et je ne vous cache pas ma déception. Voilà.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci. Moi, j'ai la même impression. Je trouve que c'est un projet très enfermant et vous-mêmes vous avez dit « *les gens vont être contents, ils auront un jardin au pied de leur immeuble* ».

Attention, vous avez parlé deux fois de la bibliothèque en parlant uniquement bibliothèque universitaire, mais c'est aussi la bibliothèque publique. Donc, faites attention à ne pas oublier ça parce que c'est important, il y a beaucoup de personnes de la lecture publique qui sont en train de travailler sur ce projet et je pense que la DRAC est très attentive à ça également.

Mme LA MAIRE : Très bien. Tu veux apporter d'autres éléments ?

M. LAROPPE : Alors, on... justement ce site, on ne souhaite pas le banaliser et avec les propos que j'ai essayé de donner et de faire en sorte que ce soit le plus clair possible, c'est le projet de la Ville de

Besançon. C'est le projet d'urbanisme de la Ville de Besançon, c'est Saint-Jacques. C'est tout sauf un site qui est banalisé par rapport aux autres et c'est justement dans ce sens-là qu'on travaille.

Si effectivement vous n'êtes pas capables de le percevoir immédiatement ce soir, je crois en votre bonne foi. Je suis apte à en rediscuter avec vous et qu'on rééchange sur le sujet avec vous si vous considérez qu'il n'y a pas eu assez de débat ce soir.

Je vais juste vous dire une chose quand même très sincèrement.

Si on était venu sans projet en disant écoutez, ça fait trois ans qu'on ne vous donne pas d'info parce qu'il y a le secret des affaires historiques avec Vinci, etc., on n'a pas trop bossé le truc, vous en penser quoi ? Qu'est-ce qu'on fait ?

Vous nous aurez dit, mais vous n'avez rien fait ! Mais vous n'avez pas avancé sur le sujet !

La Ville de Besançon, ça fait 3 ans qu'elle bosse sur un truc, il n'y a rien qui avance.

Donc, en fait dans tous les cas, quel que soit le rapport qu'on ait porté ce soir, vous auriez dit le contraire de ce qu'on présente.

Donc, je trouve que c'est extrêmement compliqué de communiquer sur ce sujet puisque dans tous les cas il y aurait eu une attaque sur ces points.

Ensuite, sur la question d'attirer du monde pour une dynamique au centre-ville.

La première dynamique, je l'ai expliquée, c'est 1 000 nouveaux habitants sur ce site. Mille nouveaux habitants, c'est à peu près 1000 m² de commerces supplémentaires qui vont se créer, ce qui veut dire que de nouveaux commerces, ça crée une certaine attractivité. J'ai également évoqué la question touristique. Je pense qu'il faut travailler, et ça, ce n'est pas ficelé justement, on peut le travailler ensemble que la question touristique et l'entrée territoriale de la Ville de Besançon doivent se faire par Saint-Jacques sur les questions touristiques et, là, effectivement ça viendra attirer du monde parce que les gens qui arrivent sur la Ville de Besançon, quand ils arrivent par Saint-Jacques, on leur met déjà l'eau à la bouche, ensuite ils rentrent dans leur ville avec toutes les qualités architecturales qui existent et ils peuvent aller vers la Citadelle ou d'autres espaces verts ensuite autour de la ville et, ça, c'est un vrai travail à faire sur la question de l'attractivité et du dynamisme de notre centre-ville.

Saint-Jacques, c'est un sujet central pour ça et on n'a bien entendu pas oublié, j'espère par la suite qu'on pourra effectivement travailler ce dossier et qu'il soit porté par tous parce que je vous dis une chose très sincèrement, moi, je travaille ce dossier depuis très longtemps, j'y mets beaucoup de cœur et vous savez si un jour vous êtes amenés à travailler sur ce dossier par vous-mêmes par la suite, vous allez être dans une posture délicate quand même parce que je pense que ce projet, il est bien travaillé et que quiconque le travaillera par la suite, il devra assumer ce qui a été fait en amont et je pense que c'est la bonne direction qui est prise à l'heure actuelle.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Enfin, soyez rassuré, on ne remet pas en question, Monsieur LAROPPE, l'énergie que vous y mettez, ça se sent d'ailleurs quand vous le présentez, donc on tient quand même aussi à le saluer.

Mais ce qui est quand même vraiment dommageable dans tout cela, c'est qu'en commission, est-ce que les plans ont été présentés ?

Non, mais je pose la question ! Monsieur LAROPPE, dites-nous la vérité, est-ce que les plans ont été présentés en commission ? Non. Non ! Ils n'ont pas été présentés. On découvre tous ici les plans.

Et je pense qu'on serait bien inspiré, vous seriez bien inspiré, on est capable de faire une commission sur l'amiante, peut-être il faudrait faire une commission autour de Saint-Jacques, spécifique. C'est un projet sur lequel il ne faut pas se loucher collectivement. On ne peut pas se tromper sur Saint-Jacques. Et dans ce que vous évoquiez tout à l'heure, Monsieur LAROPPE, vous dites « on va mettre 18 M€ », non, mais on met 18 M€, il n'y a encore pas un coup de pelle, pas un coup de pioche. Non. Mais 18 M€, on ne met pas un... c'est-à-dire qu'on dérive déjà financièrement sur un projet initial présenté en janvier 2023 où nous étions sur le prix d'achat à 14,4 M€ qui dérive à 18, quasiment... c'est 18,8, je crois si je ne dis pas de bêtise, quasiment 19, quasiment à 19 M€, donc qui prend 4,5 M€ donc moins les 6 M€ donc de recettes en moins, ça fait 6,5 M€ et vous dites... bon, voilà, vous essayez de jouer là-dessus, mais... je suis factuel aussi par rapport à cela, et derrière, il n'y a pas un coup de pelle, pas un coup de pioche. Donc, il faut que les Bisontins aussi l'entendent tout cela. Et derrière, quand avec Laurent CROIZIER, on était unanimes, ce n'était pas pour dire on sera contre le projet quel que soit le projet que vous nous présenterez, on était unanimes de dire il faut qu'on ait un débat de fond. C'est un projet majeur qui ne concerne pas seulement les riverains de Saint-Jacques, qui concerne tous les Bisontins et même plus largement. Et même plus largement. Donc, on ne peut pas passer à côté de cela. Que les élus apportent aussi des éléments et qu'on participe à des temps de travaux qui vont peut-être arriver par la suite, évidemment qu'on le demande, mais aujourd'hui, ce soir, Conseil Municipal du 20 juin, vous nous présentez un plan, ça va être comme ça, ça va être comme ci, ça va être comme ça.

Et quand je disais tout à l'heure que c'était ficelé, oui, c'est ficelé, mais il y a des choses qui ne sont pas ficelées, vous n'avez peut-être pas forcément fait attention, moi, je parlais du rachat du bâtiment Saint-Joseph. On le rachète pour faire quoi ? Ce n'était pas prévu dans le CRAC de janvier dernier. Moi, je parle de ce que j'ai au rapport. Je parle du compte rendu d'activité de l'année écoulée qui constate une dérive financière sur le projet et où derrière on a des bâtiments qui sont présentés avec ici plutôt du pôle touristique, ici plutôt de l'habitat, ici plutôt de l'hôtellerie. Oui, ça, OK, on partage ça. Du pôle médical, oui, on partage également. Oui, des espaces verts, oui. Mais il est fermé. Il est fermé. On est sur un pôle, le projet qui est fermé, on a l'impression qu'il est enfermant et je reprends vraiment les propos de Myriam LEMERCIER, on est sur un pôle universitaire, on a le lycée Pasteur qui est juste à côté, on a le collège Victor Hugo qui est juste à côté, il y a une vraie unité aussi éducative à faire autour de cela et éducatif à faire autour de cela.

Mme LA MAIRE : Très bien.

M. FAGAUT : Non. Ce n'est pas fini.

Mme LA MAIRE : Ah pardon.

M. FAGAUT : Donc... non, j'attendais simplement un petit peu d'attention. Donc, voilà, c'est ça qu'on dénonce aujourd'hui.

Et je vais vous dire honnêtement, Monsieur LAROPPE, vous le vivez, vous le portez le projet, mais je ne vous sens pas à l'aise à nous le présenter. Non. Mais je ne vous sens pas à l'aise ! Non, pas parce que vous n'êtes pas à l'aise par rapport à ce que vous avez travaillé, parce que vous sentez que, en termes de méthode, il manque des étapes. Il manque des étapes et ça se sent. Ça se sent parce que parfois je vous ai vu plus en retenu, plus à trouver un travail consensuel avec tout le monde, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Je viens de le dire à Myriam LEMERCIER, je ne vous sens pas à l'aise et pas par rapport à vous, par rapport... je pense que vous sentez très bien qu'il y a des étapes par lesquelles on n'est pas passé et vous n'êtes pas passés et que ça vous dérange parce que vous ne le portez pas forcément comme ça. Voilà. Et ce n'est pas par rapport à vous, ce n'est pas contre vous et ce n'est pas non plus contre les structures qui accompagnent, qui font très bien leur boulot.

Aujourd'hui, il y a un constat sur un compte rendu d'activité : il y a une dérive financière. C'est très clair. On nous met devant le fait accompli avec un projet qui est ficelé en grande majorité, mais avec des points dont on ne maîtrise pas les éléments et notamment aussi sur la partie parking.

Sur la partie parking que j'ai évoquée tout à l'heure, qui va réaliser ?

Et j'attends aussi la réponse par rapport à Vinci, Madame le Maire. Quelles ont été les contreparties ou les montants de sortie de Vinci ? On aimerait aussi avoir ces éléments-là.

Mme LA MAIRE : Très bien. Donc, Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. Oui. Merci. Je voudrais réagir aux propos de Monsieur LAROPPE.

Je partage ce que vient de dire Monsieur FAGAUT, je ne veux pas remettre en cause, parce qu'en plus je connais votre capacité de travail et je ne la remets pas du tout en doute, et vous portez le sujet depuis un certain nombre d'années, vous avez toujours été ouvert à la discussion, donc le sujet, là, ce n'est pas de dire parce que vous avez dit blanc, je dirai noir ou inversement, ce n'est pas du tout le sujet.

Mais je me souviens d'un Conseil Municipal, celui où nous avons demandé un débat où vous nous aviez dit « *non. Non. On ne prépare pas du tout le projet.* ». Je me souviens parfaitement de ces propos. « *Non. Non. Il n'y a pas de projet qui est préparé dans votre dos, ce n'est pas vrai.* »

Je me souviens encore Madame la Maire le dire.

Et même j'avais repris parce que la phrase d'après il y avait eu le sentiment qu'il y avait un projet finalement qui se préparait.

Donc, je... bon. Soit ! Vous avez avancé sur le projet, est-ce qu'il est totalement définitif ? Est-ce qu'il y a encore des choses qui peuvent bouger ? Ça, vous nous le direz par rapport à ça, mais en fait j'ai l'impression que là où, moi, je souhaitais une dynamique, c'est-à-dire deux projets Saint-Jacques vers le centre-ville, en fait j'ai l'impression que, là, la dynamique, elle est inversée. C'est-à-dire que les gens vont quand même continuer à aller finalement au centre-ville et puis après, s'ils ont envie, ils iront voir le projet Saint-Jacques. Donc, j'ai l'impression que ça va à l'envers de ma conception, vous avez le droit de ne pas la partager évidemment. Mais encore une fois, je... enfin, c'est très, très difficile de se faire un avis définitif sur une présentation comme ça sans véritablement comprendre quels ont été vos angles de réflexion.

En tout cas, je pense que ça mériterait une présentation beaucoup plus fine et une vraie réunion de façon à ce qu'on comprenne avec quelle logique vous avez réfléchi les choses parce que, en tout cas aujourd'hui, moi, la logique, je ne la perçois pas et en tout cas j'ai besoin de ces explications.

Mme LA MAIRE : Alors, je vais me permettre d'intervenir parce que je dois dire que, là, quand on a présenté le CRAC et vu le temps, le timing dans lequel nous sommes sur ce dossier, il nous est apparu important de faire connaître le travail qui a été fait sur ce dossier parce que, comme le dit Aurélien, évidemment heureusement nous aurions été irresponsables de continuer à travailler avec les uns, les autres et de ne pas envisager un certain nombre d'éléments de base. De base.

Et donc, ce qui vous est présenté ce soir, c'est justement ces éléments de base.

Les éléments de base, j'ose imaginer que nous sommes à peu près tous d'accord, mais je suis d'accord avec vous, la présentation qu'on en a faite c'est juste que puisqu'il y avait un CRAC, nous nous sommes dit que c'était le bon moment parce qu'en plus je crois que je vous l'avais promis en plus, il faudrait que je reprenne les temps, mais il me semble que je vous avais promis qu'on reviendrait sur ce temps de présentation de là où nous en sommes.

Donc, là où nous en sommes, c'est que, premièrement, il y a un travail qui est porté par un bureau d'études depuis maintenant, je ne sais plus, deux ans, trois ans ? Trois ans ? Trois ans. Trois ans.

Depuis trois ans, qui consiste à travailler sur les espaces publics parce que vous vous rappelez que, en réalité, ce dossier tant qu'on ne savait pas comment du coup les choses allaient évoluer, nous avions décidé que, de toute façon, nous investissions, quand je dis « nous » c'est donc la Ville de Besançon investissait sur les espaces publics : la cour intérieure de Saint-Jacques, le grand jardin, etc.

Ça, c'est l'élément. Donc, les bureaux d'études ont continué à travailler sur quel rôle, quelle importance on veut donner du coup à ces différents espaces.

Ce qui a été montré, c'est la base.

La base, par exemple, c'est de considérer que, comme nous sommes en cœur de ville, nous avons besoin effectivement d'avoir des espaces publics et entre autres aussi, pour des raisons tout à fait fonctionnelles, de pouvoir apporter des éléments pour tout ce qui est pluvial et vous avez pu apercevoir qu'il y a une zone tampon qui est proposée au milieu du jardin parce que ça correspond à des besoins en matière de gestion des eaux pluviales, par exemple.

Donc, en fait, ce qui vous a été présenté, c'est plutôt... joliment présenté et je remercie les services et Territoire 25 pour le travail qui est fait parce que vous avez là tous les éléments de la compréhension du lieu qui sont posés les uns derrière les autres : les bâtiments historiques, les zones potentiellement constructibles, le jardin nécessaire, la partie eaux pluviales nécessaire, la réponse qui pourrait être apportée en matière de stationnement.

Donc, en réalité, ce qui vous est proposé ce soir juste à connaître, à découvrir et à travailler, c'est les éléments de base qui sont nécessaires à travailler parce que nous allons avoir derrière un travail de programmation.

C'est ça qui vous est présenté ce soir.

Alors, peut-être qu'on aurait dû vous présenter des carrés, puis vous dire voilà c'est un quartier de centre-ville, on le sait, on a besoin de tout ce que vous a dit Aurélien, c'est-à-dire qu'on a besoin de réinstaller du monde, des gens, des habitants.

Je le dis d'autant plus que je me souviens que quand Saint-Jacques a déménagé du côté du Haut-de-Chazal, à l'époque, le message c'était de dire à partir du moment où on a plus autant d'usagers sur le secteur, nous nous trouvons dans une crise pour le centre-ville, est-ce que ça n'a pas ralenti, à ce moment-là, le centre-ville ? Donc, là, nous sommes en train de réinstaller des personnes, des gens, des usagers d'âges différents avec évidemment des destinations en termes d'activités différentes.

Aurélien vous dit quand il y a 1 000 personnes qui sont susceptibles d'habiter à cet endroit-là, en général, 1 000 personnes, on considère qu'il y a à peu près l'équivalent de 1 m²/personne en matière d'activité et donc, ça, ce sont des schémas. On vous pose des principes.

Donc, ce soir, il vous a été proposé en avant-première la pose de principe avec une mise en paysage. Voilà. C'est ça qu'il y a ce soir. L'autre dossier qui concerne la question des financements.

Alors, les financements, on est bien d'accord, si vous regardez bien, Saint-Joseph, si vous suivez ce dossier de près, et j'en suis sûre, vous savez que c'est là où se trouve entre autres les biens qui sont inaliénables et donc qui devaient passer justement... qui doivent revenir à la Ville de Besançon.

C'est obligatoire, ce sont des biens inaliénables et donc ils reviennent et c'est pour ça que vous voyez ce mouvement et que vous dites découvrir Saint-Joseph, mais c'est juste un mouvement qui avait été annoncé depuis le début puisque c'est bien inaliénable. Dès le premier projet, y compris avec Vinci, il était bien intégré dans ce sens-là. Ça, c'est la deuxième chose.

Quant au financement, oui, bien sûr sur Saint-Joseph, il faudra du coup voir à investir parce que tous ces bâtiments qui ont une dimension culturelle, il faudra bien qu'on envisage un minimum d'investissements nécessaires parce que malheureusement ces bâtiments ont été laissés depuis

maintenant bien longtemps sans activité réelle à l'intérieur et donc on sait qu'un bâtiment qui ne vit pas, c'est un bâtiment qui s'abîme.

Deuxième chose, c'est que vous dites « *il n'y a pas un coup de pelle* ».

Alors, c'est dommage que vous soyez peut-être, mais je n'en sais rien, peut-être que vous êtes venus au milieu de la foule et que je ne vous ai pas croisés, Monsieur FAGAUT ou d'autres, mais nous avons beaucoup de personnes qui sont venues pour voir le premier coup de pelle. Celui sur la maternité. Celui aussi qui avait fait lorsqu'aparavant nous avons déconstruit les bâtiments qui étaient plutôt de mauvaise qualité en cœur de jardin.

C'est un dossier sur lequel nous sommes en train de faire un certain nombre de sondages justement sur la question de la nappe phréatique, vous le savez.

Donc, c'est un dossier qui, vous avez raison, qui va demander énormément d'investissements parce que quand on est en cœur urbain comme on est en cœur urbain, là, évidemment ça demande des investissements importants.

Donc, oui, nous sommes sur une trajectoire, mais par contre nous sommes sur une trajectoire de renouvellement de la Ville de Besançon et c'est de ça dont il est question parce que nous sommes au milieu du centre historique. Voilà. J'apporte deux-trois éléments.

Tu veux rajouter des éléments, Aurélien ?

M. LAROPPE : Monsieur FAGAUT, donc, enfin c'est surtout pour le public que je dis ça parce que je suis sûr que vous avez compris, mais il n'y a pas eu 18 M€ de versés de la part de la Ville de Besançon, à l'heure actuelle, il n'y a que 1 M€ de versé. Donc, ça veut dire que l'argent, il ne circule pas nulle part et qu'il n'y aura rien de fait. Ça, je suis certain que vous l'avez compris, mais je veux juste le redire pour les habitants, pour l'instant, la Ville de Besançon, sur ce projet, elle n'a mis que 1 M€ et elle a démoli des bâtiments, elle a fait des études, etc., donc c'est tout à fait raisonnable.

Ensuite, je reviens rapidement sur ce que vous évoquiez sur la commission, effectivement il n'y a pas eu de diapos, j'ai été honnête, je vous l'ai dit.

L'honnêteté voudrait que Monsieur BAILLY reconnaisse qu'il y a eu une présentation orale de 15 minutes. Enfin, concernant Vinci sur ce que vous évoquiez les contreparties et les montants de sortie avec Vinci. Il n'y a eu aucune contrepartie financière avec Vinci. L'objectif, ce n'est pas d'aller financer effectivement un porteur privé. Je vais juste vous dire une chose. Il y a eu une mise en concurrence il y a quelques années, des personnes sont venues, donc Vinci, enfin de grands porteurs équivalents à Vinci, je ne vais pas citer les noms, et ils sont dit « *ce projet, ça vaut 41 M€, donc ils ont au CHU, on va vous donner 41 M€* ». Et puis ça a avancé, et puis on s'est retrouvé à 14 M€.

Donc, en fait, il y a quand même des porteurs privés qui arrivent, qui font des surévaluations auprès des porteurs publics et qui créent de grosses problématiques financières parce que, ensuite, les porteurs publics s'indexent par rapport aux indexations initiales financières, parce que c'est chiffré dans leur bilan. Donc, ça, c'est quand même un vrai sujet. Ensuite, on arrive à 14 M€, et puis, à ce moment-là, Vinci effectivement rediscute avec le CHU pour à nouveau faire baisser le prix. Je veux dire, moi, il y a quand même deux choses qui m'importent, je préfère que ça soit géré par le public, ça, c'est la première chose, c'est une conviction personnelle, on est d'accord ou pas d'accord, ça, je suis prêt à en discuter, mais c'est une conviction personnelle, donc, ça, c'est le point de départ.

Et ensuite, la deuxième chose, c'est que l'argent public, quand bien même imaginons que l'évaluation ait été mal faite et, moi, je suis convaincu que le bon prix c'était 14 M€, l'argent, il est à destination du CHU, il reste dans le public, et je veux dire, ça, c'est quand même extrêmement important.

Et Vinci, ce qu'ils étaient en train de faire, c'est qu'ils jouaient la montre, ils jouaient la montre sur ce sujet et effectivement ça a impacté le CHU parce que derrière ça mettait en difficulté le CHU.

Donc, on a travaillé avec Vinci. On a essayé de trouver des solutions. Quand on allait les rencontrer, l'objectif, nous, notre seul objectif, c'était que l'opération sorte et, au bout d'un moment, on s'est rendu compte que, effectivement, ça ne marcherait pas, donc on a décidé de repasser l'opération dans le giron public. Ça, c'est la véritable raison et il n'y a aucune contrepartie sur ce sujet.

Enfin, sur la question des parkings. Vous évoquez la question des parkings, c'est un sujet important, comment on va les financer justement. On est en train de travailler sur différentes études sur le sujet et l'idée, c'est de ne pas avoir un financement, et je ne veux pas l'expliquer ce soir parce que c'est un peu complexe, mais l'idée, c'est de ne pas avoir un financement unique puisque l'usage des parkings, comme on va être sur une entrée territoriale sur le tourisme et également pour des étudiants et également pour du logement, on va avoir des usages qui vont être différents. Le logement, ça va être des personnes qui vont venir tous les soirs pour se garer. Le tourisme, ça va être des personnes qui vont venir en journée. Donc, on ne va pas construire et les places pour le logement et les places pour le tourisme, on va essayer justement de faire ce qu'on appelle une amodiation et que les personnes se partagent les places. On est en train de travailler sur un modèle économique pour aller dans ce sens-là.

Et juste un dernier point sur ça. La plupart des parkings en centre-ville dans toutes les villes de France sont privés. Si les parkings sont privés, c'est que financièrement ça tourne. De toute façon, vous faites un calcul simple. Quand c'est privé, financièrement ça tourne, quand c'est public, souvent ça ne tourne pas et c'est l'État ou les collectivités locales qui font tourner les éléments. Donc, nous, on travaille sur un parking justement qui sera bien entendu équilibré d'un point de vue financier.

Mme LA MAIRE : Bien. Moi, de toute façon, c'est un travail... ah ! Je vous donne la parole. Simplement, de toute façon, c'est un travail qui va se dérouler dans la commission 2, comme pour l'amiante d'ailleurs, donc il n'y a pas de souci, c'est là où les choses se feront. Donc, des plans seront présentés, etc., au fur et à mesure et puis bien sûr, vous imaginez bien que derrière tout ça, il y a les programmistes, il y a tout un travail et tout ce travail qui va se dérouler dès à présent, va vous être présenté en commission sans difficulté. Donc, Madame WERTHE.

Mme WERTHE : Merci. Merci Madame la Maire. Vous avez exposé des perspectives globales de la partie patrimoniale et évidemment coutumière du fait, je voudrais, je souhaiterais revenir sur un cas particulier qui est le Musée de l'Anesthésie. La question est très simple : quelle est sa place dans le projet ? Merci.

Mme LA MAIRE : Alors, vous voyez, là par exemple, typiquement il y a des formes de contradiction. On est en train de vous dire qu'on a posé les bases programmatiques des plans, les bâtiments qui sont susceptibles d'être... de toute façon, il y a des bâtiments qui ont des statuts très, très particuliers. On vous les pose. On pose les masses. Et donc le travail est en train de se faire. Voilà. Et sur toute la partie historique parce que d'accord le Musée de l'Anesthésie, mais excusez-moi, mais il y a autre chose dans cet hôpital, autre encore dans cet ancien hôpital. Nous avons une chapelle. Nous avons des salles qui sont classées. Enfin, on a tout un patrimoine qui évidemment va nécessiter qu'il y ait un travail global. Et, là, vous parlez d'éléments de l'anesthésie qui eux-mêmes n'ont pas de classement, mais ils peuvent avoir effectivement un intérêt. Non. Mais, je suis désolée, je parle aussi réglementaire. Donc, il y a, ici, évidemment tout un projet à mener. Mais puisque déjà on nous annonce qu'on met beaucoup d'argent sur ce projet, vous m'expliquerez comment il faudra financer aussi l'ensemble de la rénovation de l'ensemble de ce patrimoine historique et on verra combien de millions il faudra y installer aussi pour réussir à rendre les couleurs de ce patrimoine. Parce qu'on ne peut pas, d'un côté, nous pointer du doigt que c'est un projet qui va être extrêmement onéreux et, de l'autre côté, de dire qu'il faudrait qu'on investisse très, très fortement parce que quand c'est des choses muséales, on le sait combien c'est important. On n'exclut rien ! On travaille. Donc, ce que je vous propose, c'est de retravailler dans cette commission 2 à avancer sur ce dossier. Je vous propose de soumettre au vote maintenant ce dossier. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Contre. Très bien. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Très bien. J'en vois une. Très bien.

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, 1 abstention, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le bilan actualisé au 31 décembre 2023, pour un montant porté à 53 218 K€ HT ;
- se prononce favorablement sur l'engagement de la collectivité pour prendre en compte :
 - o l'augmentation de 2 773 K€HT portée à 18 095 K€ HT sur la nouvelle durée de la concession d'une durée de 13 ans dans l'attente de la validation des études de stationnement sur la centrale de mobilité.
 - o l'intégration du rachat d'ouvrage (clos couvert du bâtiment St Joseph) à hauteur de 1 250 K€HT.
 - o le maintien du rachat des espaces publics à hauteur de 3 000 K€HT.
- autorise, Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement de Saint Jacques Arsenal.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 35

Contre : 10

Abstention : 1

Conseillers intéressés : 9

46 - Convention de co-maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole - Déménagement du service des archives municipales et communautaires

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (2), Carine MICHEL (1), Juliette SORLIN (1), et MM. Hasni ALEM (2), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : 46, le déménagement des archives municipales et communautaires. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 19

47 - Cession de la moitié indivise d'une propriété bâtie à la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole - Déménagement du service des archives municipales et communautaires

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (2), Carine MICHEL (1), Juliette SORLIN (1), et MM. Hasni ALEM (2), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Déménagement, donc toujours des archives communautaires et municipales. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la cession par la Ville de Besançon à GBM de la moitié indivise de la propriété cadastrée :
 - Section DE n° 90 - 14 Chemin des Prés De Vaux – d'une surface de 1 ha 21 a 56 ca,
 - Section DE n° 93 - Chemin des Prés De Vaux d'une surface 38 a 14 ca dans les conditions définies dans le rapport,
- valide les modalités de gestion de l'indivision proposées,
- autorise Madame la Maire ou l'élu délégué à signer l'acte notarié et la convention d'indivision.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 19

48 - Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux - Signature de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Demandes de subventions - Déménagement des archives municipales et communautaires

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (2), Carine MICHEL (1), Juliette SORLIN (1), et MM. Hasni ALEM (2), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : 48, déménagement, encore une fois, c'est les différents éléments. Donc, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 4 d'un montant de 57 428,27 € HT, au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des anciens locaux VNF.
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'ADEME, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Union Européenne et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à venir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 19

49 - Autorisation de lancement de l'opération, constitution du jury du concours de maîtrise d'œuvre et élection d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique - Conditions de dépôt des listes - nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes

Mme LA MAIRE : 49 concernant du coup la Commission d'Appels d'Offres pour le groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Concernant ce rapport, moi, il y a des questions qui se posent parce que c'est vrai qu'on rentre, et moi, j'y suis bien sûr favorable de travailler sur la construction d'une nouvelle école et on en demandait une nouvelle par contre, une vraie nouvelle sur Planoise, on est plusieurs à le demander depuis un certain temps.

Cependant, ce qui me questionne c'est de porter vraiment un plan de développement sur une école à hauteur de plus de 10 M€ dans une zone qui doit être résidentielle dont on ne sait pas le devenir de cette zone résidentielle.

Donc, est-ce qu'on ne prend pas le risque aujourd'hui de mettre un établissement scolaire au milieu d'une zone qui va tarder à devenir résidentielle parce qu'il y a toujours aussi... on sait très bien que le contentieux est toujours prégnant, enfin il est toujours prégnant, c'est-à-dire que... et derrière fait ralentir en tout cas les éléments.

Donc, ça m'interpelle aujourd'hui du devenir de cette école dans une zone qui ne verra pas des résidents, des familles.

Vous annoncez, il me semble avoir lu quelque part 2027, je crains que ça ne prenne un peu plus de temps. Donc, je voudrais avoir un petit mon avis. Donc, j'ai le sentiment un petit peu qu'on met la charrue avec les bœufs, si vous me permettez l'expression, c'est-à-dire qu'on crée une école là où on n'aura pas de secteur résidentiel parce qu'on ne sait pas le devenir de tout cela.

Donc, je voudrais avoir un petit peu votre avis sur le secteur et sur ce dossier.

Mme LA MAIRE : Tout à fait. C'est tout à fait légitime Monsieur FAGAUT.

Nous avons largement réfléchi à ce dossier. Vous savez sur quelle base désormais nous avons relancé ce dossier puisque nous avons, ici, présenté en Conseil Municipal les résultats du travail qui avait été fait. Vous connaissez l'orientation qui consiste à envisager 600 logements sur ce secteur et bien sûr aussi les zones sur lesquelles les aménagements devraient pouvoir s'opérer.

Vous savez aussi sans doute que l'école Tristan Bernard actuelle est une école qui mériterait énormément de travaux et donc de toute façon, aujourd'hui, nous avons des enfants qui, aujourd'hui, sont dans une école qui commence à être vétuste et nécessite donc de voir un avenir se tracer.

Donc, on est dans une convergence des besoins. Nous construisons une école qui du coup va s'installer pas très loin qui sera, là, elle aussi au bord du tram dans un secteur qui est déjà urbanisé d'ailleurs, parce que nous avons changé la localisation de cette école et qui correspondra à la dynamique de population démographique du secteur.

Et on espère bien parce que si on considérait qu'alors qu'aujourd'hui il n'y a plus aucun recours, qu'on ne puisse pas avancer sur ce dossier, j'en serais vraiment extrêmement affectée parce que nous croyons énormément à l'avenir de ce quartier.

Donc, voilà, je pense avoir répondu à votre question.

Monsieur FAGAUT voulait dire autre chose. Oui.

M. FAGAUT : Juste une chose. Je l'ai lu, là, au mois de juin, ceux qui ne l'ont pas lu, je vous invite à le faire, dans *Le Monde Diplomatique* du mois de juin, il y a un article qui est quand même assez marquant et qui parle de la Ville de Besançon et qui parle un petit peu de votre trajectoire sur les écoquartiers,

donc des Vaïtes et de Planoise. Ceux qui ne l'ont pas lu, je vous invite à le lire parce qu'il est assez cinglant, je trouve, par rapport aux perspectives de développement sur la Ville de Besançon.

Mme LA MAIRE : Claudine CAULET.

Mme CAULET : Simplement pour préciser par rapport à l'école des Vaïtes, elle est donc calibrée pour être une école à 10 classes pour pouvoir accueillir les enfants de l'école Tristan Bernard, comme Madame la Maire l'a dit, les enfants qui grandiront dans les futurs logements et aussi les petits de la maternelle Tristan Bernard qui sont scolarisés dans la petite maternelle aux Clairs Soleils qu'on emmène avec des navettes.

Donc, elle est complètement calibrée pour accueillir toute cette population enfantine là.

Mme LA MAIRE : Et je tiens à le dire quand même très attendue par la population. Très attendue. Donc, je vous remercie. Donc, je sou mets au vote. Non. Je vous remercierai tout à l'heure. Je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci beaucoup. Voilà. C'est fait.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'approbation du programme de travaux et le lancement de l'opération,
- arrête l'enveloppe financière prévisionnelle de 10,596 M € TTC TDC pour le financement global de l'opération,
- se prononce favorablement sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,
- fixe à trois le nombre de candidats qui pourront être retenus à la suite de la publication de l'avis d'appel public à candidature,
- approuve la composition du jury de concours telle que présentée dans le rapport,
- crée la commission d'appel d'offres spécifique qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre,
- fixe les conditions de dépôt des listes comme indiquées dans le rapport,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers susceptibles de participer à l'opération et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

50 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre - Nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes

Mme LA MAIRE : Donc, maintenant, le rapport n° 50, ça concerne du coup la suite. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

Une seule liste a été déposée

Titulaires	Suppléants
Mme Claudine CAULET	Mme Fabienne BRAUCHLI
M André TERZO	M Hasni ALEM
M Aurélien LAROPPE	M Jean-Emmanuel LAFARGE
Mme Pascale BILLEREY	Mme Juliette SORLIN
Mme Agnès MARTIN	Mme Karima ROCHDI

A l'unanimité, le Conseil Municipal fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales et élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au jury du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction du nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

51 - Modification de la délibération tarifaire concernant les tarifs du stationnement sur voirie

Mme LA MAIRE : 51, les tarifs de stationnement sur voirie. Est-ce qu'il y a des questions ?
Je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la modification tarifaire proposée dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

52 - Contrat de Ville – Dotation Politique de la Ville 2024

Mme Frédérique BAEHR (1), Marie ETEVENARD (1) et M Damien HUGUET (2) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : 52, Dotation Politique de la Ville. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :
 - o solliciter la participation financière de l'Etat,
 - o signer la convention jointe au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

53 - Contrat de Ville - Appel à projets 2024 - Programmation complémentaire

Mme LA MAIRE : Le Contrat de Ville, appel à projets, programmation complémentaire.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ces subventions pour un montant total de 21 500 €.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

54 - Groupement de commandes pour l'achat de l'électricité, ainsi que ses services associés

Mme LA MAIRE : L'achat de l'électricité et les services associés, groupement de commandes.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre pour l'acquisition d'Electricité Ordinaire avec des parts en électricité d'origine renouvelable (40 % à 100 %) avec les trois entreprises (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres comme offres économiquement les plus avantageuses, ainsi que les marchés subséquents qui en découlent
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre pour l'acquisition d'Electricité Premium garantie à Haute Valeur Environnementale, 100 % d'origine renouvelable avec les trois entreprises (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres comme offres économiquement les plus avantageuses, ainsi que les marchés subséquents en découlant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

55 - Signature d'une convention de partenariat avec l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté (AHS-FC), l'Education Nationale et l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté (ARS) dans le cadre de l'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) à l'école élémentaire Fontaine-Ecu

M. Abdel GHEZALI (1), Conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant l'Education Nationale, donc l'ARS, donc le partenariat sur la question de l'Association Hygiène Sociale Franche-Comté. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la signature d'une convention de partenariat entre l'AHS FC, l'Education Nationale et l'ARS dans le cadre de l'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA),

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

56 - Convention relative aux modalités d'organisation des classes à horaires aménagés dans le premier degré

Mmes Claudine CAULET (1), Aline CHASSAGNE (1), et Ms Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (1), Conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant l'organisation des classes à horaires aménagés.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur ce partenariat pédagogique entre la Direction académique des services de L'Education nationale du Doubs, la ville de Besançon et Grand Besançon Métropole concernant les classes à horaires aménagés élémentaires,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention y afférente.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers intéressés : 4

57 - Convention de constitution de la Maison Universitaire de l'Education

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (2), et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : La Maison Universitaire de l'Education.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive de la Maison Universitaire de l'Education, entre la Ville de Besançon, le rectorat de Bourgogne Franche-Comté et l'Université de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

58 - Règlement d'attribution des aides pour les séjours scolaires (sorties scolaires avec nuitée(s)) des écoles publiques du premier degré

Mme LA MAIRE : Concernant, là, les séjours scolaires des écoles publiques du premier degré.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement d'attribution des subventions pour les séjours scolaires (sorties scolaires avec nuitée(s)) des écoles publiques du premier degré.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

59 - Dons d'œuvres pour le musée des beaux-arts et d'archéologie : fonds Louis Guichard, Fonds Juliette Roche et dessin du Maître de papier bleu

Mme LA MAIRE : Concernant les fonds, les dons d'œuvres pour le musée des beaux-arts et d'archéologie. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. Madame la Maire. En arrivant, vous avez pu voir un certain nombre d'agents des musées qui étaient présents.

Moi, je leur ai promis que on a un peu de mal de voir un petit peu qu'est-ce qui pose problème et comment vous entendez régler ce problème, je vous poserai la question, parce que je ne connais pas le dossier, si ce n'est le petit trac qui a été proposé. Donc, est-ce que vous pouvez, s'il vous plaît, nous dire quelle est la problématique et comment vous entendez régler cette problématique ?

Mme LA MAIRE : Alors, très clairement, nous avons, aujourd'hui, un conflit, on va dire, social dans notre musée, et donc nous sommes en train de travailler pour établir un dialogue social et, moi, je vais rencontrer bientôt l'ensemble des membres du musée et je reviendrai vers vous quand je verrai exactement comment amener la sérénité dans un équipement et auprès des personnes qui nous sont chères. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. On a tous échangé effectivement avec les agents et on a le sentiment que la crise est profonde avec un mal-être très engagé, qu'on a échangé. Donc, il est urgent, il me semble, donc de pouvoir lever le voile sur tout cela. Mais ça en serait peut-être aussi de même sur le Conservatoire parce que les retours que l'on peut avoir sur le Conservatoire à Rayonnement Régional font état aussi d'un mal-être de la part de certains agents. C'est quand même deux institutions fortes sur notre territoire, que sont le musée et le Conservatoire, et on ne peut pas, aujourd'hui, laisser des agents dans un tel état parce que, aujourd'hui, ils le vivent très, très mal. Des arrêts de travail qui sont à répétition. Et on aimerait aussi que sur le Conservatoire, toute la lumière soit faite et assez rapidement parce qu'il y a, au regard de la discussion et des échanges qu'on a pu avoir, il y a extrême urgence.

Mme LA MAIRE : Les élus qui sont en charge de ces dossiers, sont bien sur l'ensemble de ces dossiers et nous avancerons, j'en suis sûre, de façon extrêmement positive.
Je vous propose maintenant, donc... parce que je ne sais plus d'ailleurs si je l'ai mis au vote.
Est-ce qu'il y a eu des votes contre ? Des abstentions pour le musée des beaux-arts ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les dons d'œuvres pour le musée des beaux-arts et d'archéologie : fonds Louis Guichard, Fonds Juliette Roche et dessin du Maître de papier bleu, et les inscrire au patrimoine de la Ville,
- accepte la prise en charge des coûts relatifs à l'acte notarié de donation du dessin attribué au Maître du papier bleu,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié de donation du dessin attribué au Maître du papier bleu.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

60 - Aides à des associations culturelles - Troisième attribution 2024

Mme Myriam LEMERCIER (2), Conseillère intéressée ne prend part ni au débat, ni au vote

Mme LA MAIRE : Pour le dossier 60, l'aide à des associations culturelles, troisième attribution 2024.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution et le versement des subventions pour un montant total de 524 397 €, à savoir :
 - aides au fonctionnement :
 - 20 000 € à l'association DU GOUDRON ET DES PLUMES ;
 - 55 000 € à l'association JUSTE ICI ;
 - 84 500 € à l'association LE BASTION ;
 - 75 000 € à l'association NA ;
 - 17 000 € à l'association PASSE MURAILLE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ;
 - 10 000 € à l'association PLUS PROCHE TOUTEFOIS DU RING ;
 - aides aux projets/activités :
 - 10 000 € à l'association 1 DES SI ;
 - 2 000 € à l'association 3615 SENOR ;
 - 6 000 € à l'association 3ARANCIA ;
 - 3 500 € à l'association A DEMAIN J'ESPÈRE ;
 - 500 € à l'association ACADEMIE DES SCIENCES BELLES LETTRES ET ARTS DE BESANCON ;
 - 2 000 € à l'association ADVAITA L ;
 - 1 000 € à l'association AIRS DU TEMPS ;
 - 1 000 € à l'association ALAC – ASSOCIATION DU LIVRE ET DES AUTEURS COMTOIS ;
 - 2 000 € à l'association A LA TIENNE ;
 - 22 257 € à l'association AMUSO - ATELIERS DE MUSIQUE DU SUD OUEST DU GRAND BESANCON ;
 - 2 000 € à l'ASSOCIATION ASTRONOMIQUE DE FRANCHE COMTE ;
 - 2 100 € à l'association JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE -DELEGATION FRANCHE-COMTE ;
 - 10 000 € à l'association AVE – ATELIERS VAUVAN ;
 - 5 000 € à l'association BACCHUS ;
 - 7 500 € à l'association BATTERIE FANFARE MUNICIPALE DES SAPEURS POMPIERS DE BESANCON ;
 - 16 162 € à l'association CAEM - CARREFOUR D'ANIMATION ET D'EXPRESSION MUSICALE BESANCON ;

- 1 000 € à l'association CENTRE D'ART MOBILE ;
 - 1 000 € à l'association CHOEUR SCHUTZ DE BESANÇON ;
 - 2 000 € à l'association COMPAGNIE BAMOUSSO ;
 - 2 000 € à l'association COMPAGNIE COLOQUINTE ;
 - 4 000 € à l'association CROQU'LIVRE ;
 - 7 000 € à l'association CULTURE ACTION ;
 - 4 000 € à l'association DAY FOR NIGHT ;
 - 7 000 € à l'association DIVAGUE ;
 - 1 000 € à l'association DOUBL'ACCORD ;
 - 1 000 € à l'association DUENDE FLAMENCO ;
 - 1 000 € à l'association ESSF - ETOILE SPORTIVE DE SAINT FERJEUX ;
 - 1 000 € à l'association FEKRA France ;
 - 6 000 € à l'association GRAVITATION ;
 - 5 000 € à l'association HABITAT JEUNES BESANCON ;
 - 2 000 € à l'association KINETOCHORE ;
 - 1 000 € à l'association L'APPRENTI CHANTEUR ;
 - 2 000 € à l'association LA COMPAGNIE DU COLIBRI ;
 - 5 000 € à l'association LA CONCORDE DE SAINT FERJEUX ;
 - 1 000 € à l'association LA DISTRACTION DES MALADES ;
 - 4 000 € à l'association LE BANQUET D'AGAMEMNON ;
 - 2 000 € à l'association LE PETIT MONDE ;
 - 1 500 € à l'association LES TROIS SŒURS ;
 - 5 000 € à l'association LES VOIX INTERIEURES ;
 - 3 000 € à l'association MADIBA DHARMA ;
 - 1 500 € à l'association MADRIGAL ;
 - 15 000 € à l'association MOVO ;
 - 3 000 € à l'association MUCHMUCHE COMPANY ;
 - 1 000 € à l'association MYSTICAL FAYA PRODUCTIONS ;
 - 5 000 € à l'association ORCHESTRE D'HARMONIE DES CHAPRAIS ;
 - 19 378 € à l'association ORCHESTRE D'HARMONIE MUNICIPAL DE BESANCON ;
 - 5 000 € à l'association ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE BESANCON ANDRE STAFFER ;
 - 20 000 € à l'association ORGUE EN VILLE ;
 - 2 500 € à l'association PORTE-AVIONS ;
 - 2 000 € à l'association R B ENTERTAINMENT ;
 - 500 € à l'association SOCIÉTÉ D'EMULATION DU DOUBS ;
 - 3 000 € à l'association THEATRE ALCYON ;
 - 1 000 € à l'association THEATRE ENVIE ;
 - 6 500 € à l'association UN CHÂTEAU EN ESPAGNE ;
 - 15 000 € à l'association ZORONGO.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations AMUSO, CAEM, Du Goudron et des Plumes, Juste ici, Na, Orchestre d'Harmonie Municipale de Besançon, Plus proche toutefois du ring, Zorongo et les avenants avec les associations Le Bastion, Orgue en Ville et Passe-Muraille.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

61 - Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2025 - 2028

M. Nathan SOURISSEAU (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant le projet de chantier de jeunes à la Citadelle.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci. Je ne sais pas ce qu'il se passe dehors

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la mise en œuvre du chantier de jeunes à la Citadelle- Patrimoine Mondial pour les étés 2025 à 2028 et autorise les services à prévoir les budgets afférents,
- approuve la convention avec l'association « Club du Vieux manoir » pour la mise en œuvre de ce chantier,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention,
- autorise le versement d'une subvention de 6 000 € à l'association pour l'année 2025,
- autorise le dépôt de demandes de soutien financier auprès des différents partenaires.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

62 - Emergences - Première session 2024

Mme LA MAIRE : Emergences. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les propositions d'attribution et le versement des subventions à 13 associations et établissements pour un montant total de 25 500 € au titre du dispositif Emergences, à savoir :
 - o 3 500 € à l'association COMPAGNIE PSAODI,
 - o 2 500 € à l'association LA CIE AU BORD,
 - o 2 000 € à l'association DERNIER ESPOIR,
 - o 1 000 € à l'association LAE MUTANT.E,
 - o 1 500 € à l'association CINEQUANIE,
 - o 1 000 € à l'association DIZIL,
 - o 1 000 € à l'association YELLOW SHARPS,
 - o 2 000 € à l'association ESPERLUETTE CIE CIRCASSIENNE,
 - o 2 000 € à l'association DIVAGUE,
 - o 1 500 € à l'association L'OCCASION,
 - o 1 000 € à l'association LA COMPAGNIE DU BONDINHO,
 - o 1 500 € à l'association LES ANIMAUX DE LA COMPAGNIE,
 - o 5 000 € au SERVICE CULTUREL DU CROUS.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer la convention à intervenir avec Le Service Culturel du Crous ;
- autorise la réaffectation partielle, à son nouveau projet, de la subvention déjà accordée en 2023 à l'association PUTSCH.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

63 - Aide 2024 à l'association Côté Cour

MM. Hasni ALEM (2), Cyril DEVESA (1) et Anthony POULIN(1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : L'association Côté Cour.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition de subvention annuelle de 25 000 € à l'association Côté Cour,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer la convention financière annuelle 2024 avec l'association Côté Cour.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

64 - Soirée de clôture Mardis des rives 2024

Mme LA MAIRE : Concernant les Mardis des rives.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les modalités de mise en œuvre et sur la convention-type pour la soirée de clôture des Mardis des rives,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Ville et GBM pour accueillir la soirée de clôture des Mardis des rives 2024,
- autorise Mme la Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la Ville et GBM pour la présence du bibliobus lors des Mardis des rives 2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

65 - Dispositif d'aide aux associations culturelles : consolidation et finalisation des modalités et conditions générales d'attribution

Mme LA MAIRE : Concernant l'association culturelle, les dispositifs d'aide.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le nouveau règlement ajusté portant sur les subventions aux associations culturelles : modalités et conditions générales d'attribution.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

66 - Aide aux associations sportives

M. Yannick **POUJET** (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : L'aide aux associations sportives. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

o Manifestations sportives et subventions exceptionnelles :

▪ Racing Besançon	3 000 €
▪ Ecole Durer Coopérative scolaire	1 000 €
▪ BAPA	500 €
▪ OTB	3 000 €
▪ ASC Velotte	500 €
▪ Besançon Curling	1 000 €
▪ Vesontio Pétanque	500 €

o Animations

▪ ACB	600 €
▪ BAPA	500 €
▪ BVB	800 €
▪ CPB	1 500 €
▪ DSA	800 €
▪ Besançon BMX	800 €
▪ OB	1 400 €
▪ Indépendante Comtoise	800 €
▪ La Saint Claude	800 €
▪ BGR	700 €
▪ Dojo Franc Comtois	800 €
▪ Entre-Temps escalade	900 €
▪ BDHC	1 000 €
▪ Volant Bisontin	600 €
▪ ASBP	700 €
▪ Orchamps Palente	800 €
▪ BRTB	800 €
▪ Comité Régional Handisport	4 500 €
▪ BIAPAS	400 €
▪ Balise 25	800 €
▪ CAF	600 €
▪ ASCBB	400 €
▪ Sors les Mains de tes Poches	400 €
▪ Soleil Brille	400 €
▪ Hand Ensemble	400 €
▪ ASPTT	600 €
▪ Décoche Bisontine	600 €
▪ Entre Temps escalade	800 €
▪ DSA	600 €
▪ STB	600 €

- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Comité Régional Handisport concernant le versement de la subvention de 4 500 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

67 - Vital été 2024

M. Damien HUGUET (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : 67, Vital été 2024. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci. Je vous remercie. Il est bientôt 23h00.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de la mise en œuvre de Vital'été 2024,
- se prononce favorablement sur le règlement de Vital'Été, annexé à la présente délibération,
- se prononce favorablement sur les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'été 2024, pour un montant total de 29 250 € réparti comme suit et versé dans les conditions définies à la présente délibération :

ASEP	13 000 €
Olympique de Besançon	1 100 €
Amicale Cycliste Bisontine	1 850 €
Sporting Futsal Besançon	1 500 €
Besançon Volley Ball	2 100 €
AS Orchamps Besançon	950 €
Indépendante Franc-Comtoise	550 €
SNB Canoë-Kayak	3 000 €
La décoche bisontine	4 500 €
Pétanque Franc-comtoise	550 €
BRC Escrime	150 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

La séance est levée à 22 H 55.

Le secrétaire de séance,



Jean-Emmanuel LAFARGE
Conseiller Municipal Délégué

La Maire,



Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole